

République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*
COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2024/2706-001 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-001

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable Monsieur Philippe GUERIN du 1^{er} Janvier 2023 au 14 Février 2024, accompagné des états de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à payer,

APRES s'être assuré que le comptable Monsieur Philippe GUERIN du 1^{er} Janvier 2023 au 14 Février 2024, a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis, tous les mandats de paiement ordonnancés, et que le comptable Monsieur Philippe GUERIN du 1^{er} Janvier 2023 au 14 Février 2024, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice 2023,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

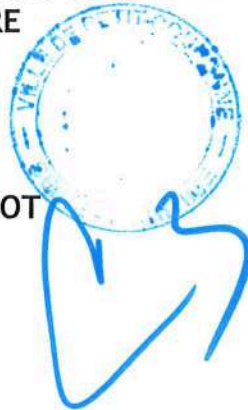
STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023, par le comptable Monsieur Philippe GUERIN du 1^{er} Janvier 2023 au 14 Février 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

**SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

Joël BIGOT

A blue circular official stamp of the Mayor of Petit-Couronne is positioned above a blue ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PETIT-COURONNE' around its perimeter. The signature is a stylized, handwritten mark in blue ink.

Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Résultats budgétaires de l'exercice

10200 - PETIT-COURONNE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 430 000,00	21 425 748,00	30 855 748,00
Titres de recette émis (b)	1 631 231,96	16 566 231,43	18 197 463,39
Réductions de titres (c)	64 562,78	62 480,25	127 043,03
Recettes nettes (d = b - c)	1 566 669,18	16 503 751,18	18 070 420,36
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 430 000,00	21 425 748,00	30 855 748,00
Mandats émis (f)	2 781 400,42	15 418 150,21	18 199 550,63
Annulations de mandats (g)	1 857,47	160 026,93	161 884,40
Depenses nettes (h = f - g)	2 779 542,95	15 258 123,28	18 037 666,23
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 212 873,77	1 245 627,90	32 754,13
(h - d) Déficit			

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - VILLE DE PETIT COURONNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21760497400014

POSTE COMPTABLE : SGC DE MESNIL-ESNARD / GRAND QUEVILLY

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	33
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	71
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	106
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	110
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	111
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	112
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	114
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	115
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	116
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	121
A10.3 - Opérations liées aux cessions	122
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	123
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	124
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	128
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	135
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	136

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	138
C1.2 - Actions de formation des élus	142
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	143
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	144
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	145
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	146
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	148
D2 - Arrêté et signatures	149

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 76497	VILLE DE PETIT COURONNE VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL	CA 2023
---------------------	---	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8 863
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	14
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
16 592 589,00	16 561 137,00	1 869,17	1 151,97

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 631,89	1 104,00
2	Produit des impositions directes/population	450,52	528,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 861,85	1 246,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	271,20	353,00
5	Encours de dette/population	338,96	780,00
6	DGF/population	23,13	154,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	55,87 %	57,57 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	89,28 %	89,87 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	14,57 %	29,08 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	18,21 %	64,25 %

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	15 258 123,28	G	16 503 751,18
	Section d'investissement	B	2 779 542,95	H	1 566 669,18

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	5 042 312,03 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 048 609,15 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	18 037 666,23	= G+H+I+J	24 161 341,54
---------------------------------------	-----------	---------------	-----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	4 107 018,69	L	132 393,51
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	4 107 018,69	= K+L	132 393,51

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	15 258 123,28	= G+H+K	21 546 063,21
	Section d'investissement	= B+D+F	6 886 561,64	= H+J+L	2 747 671,84
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	22 144 684,92	= G+H+I+J+K+L	24 293 735,05

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 4 107 018,69	L 132 393,51
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	755 377,11	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 169 248,07	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
4541101	Opération pour compte de tiers n° 101 - PERIL IMMINENT - MISE EN SECURITE PROPRIETE SISE AU 912 RUE ARIS (2)	132 393,51	0,00
4542201	Opération pour compte de tiers n° 201 - PERIL IMMINENT - MISE EN SECURITE PROPRIETE SISE AU 912 RUE ARIS (2)	0,00	132 393,51

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 634 380,00	4 015 305,81	95 915,85	0,00	523 158,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 175 640,00	8 080 106,79	0,00	0,00	95 533,21
014	Atténuations de produits	44 500,00	31 452,00	0,00	0,00	13 048,00
65	Autres charges de gestion courante	2 205 520,00	2 190 010,52	0,00	0,00	15 509,48
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		15 060 040,00	14 316 875,12	95 915,85	0,00	647 249,03
66	Charges financières	47 200,00	16 862,32	25 103,43	0,00	5 234,25
67	Charges exceptionnelles	22 460,00	8 653,66	0,00	0,00	13 806,34
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	500 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		15 629 700,00	14 342 391,10	121 019,28	0,00	1 166 289,62
023	Virement à la section d'investissement (2)	5 000 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	715 000,00	794 712,90			-79 712,90
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 715 000,00	794 712,90			4 920 287,10
TOTAL		21 344 700,00	15 137 104,00	121 019,28	0,00	6 086 576,72
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	196 500,00	214 481,75	0,00	0,00	-17 981,75
70	Produits services, domaine et ventes div	909 550,00	871 785,19	76 255,33	0,00	-38 490,52
73	Impôts et taxes	12 198 290,00	12 195 653,16	0,00	0,00	2 636,84
74	Dotations et participations	2 769 550,00	2 827 962,44	0,00	0,00	-58 412,44
75	Autres produits de gestion courante	165 000,00	168 811,16	0,00	0,00	-3 811,16
Total des recettes de gestion courante		16 238 890,00	16 278 693,70	76 255,33	0,00	-116 059,03
76	Produits financiers	19 010,00	19 134,00	0,00	0,00	-124,00
77	Produits exceptionnels	42 287,97	127 468,15	0,00	0,00	-85 180,18
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		16 300 187,97	16 425 295,85	76 255,33	0,00	-201 363,21
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	2 200,00	2 200,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 200,00	2 200,00			0,00
TOTAL		16 302 387,97	16 427 495,85	76 255,33	0,00	-201 363,21
Pour information		(3) 5 042 312,03				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	83 570,00	33 282,00	0,00	50 288,00
204	Subventions d'équipement versées	180 250,00	10 250,00	50 000,00	120 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 298 168,22	863 764,19	755 377,11	679 026,92
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 049 593,30	1 388 976,36	3 169 248,07	1 491 368,87
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	8 611 581,52	2 296 272,55	3 974 625,18	2 340 683,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 970,94	64 970,94	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	272 547,54	269 833,48	0,00	2 714,06
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	28 700,00	28 659,49	0,00	40,51
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	366 218,48	363 463,91	0,00	2 754,57
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	250 000,00	117 606,49	132 393,51	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 227 800,00	2 777 342,95	4 107 018,69	2 343 438,36
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	2 200,00	2 200,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	200 000,00	0,00		200 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	202 200,00	2 200,00		200 000,00
	TOTAL	9 430 000,00	2 779 542,95	4 107 018,69	2 543 438,36
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	877 660,00	335 447,42	0,00	542 212,58
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	84 569,29	0,00	-84 569,29
	Total des recettes d'équipement	1 877 660,00	420 016,71	0,00	1 457 643,29
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	40 000,00	152 656,30	0,00	-112 656,30
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	652,85	0,00	0,00	652,85
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	80 078,00	81 676,78	0,00	-1 598,78
024	Produits des cessions d'immobilisations	218 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	338 730,85	234 333,08	0,00	104 397,77
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	250 000,00	117 606,49	132 393,51	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 466 390,85	771 956,28	132 393,51	1 562 041,06
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	5 000 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	715 000,00	794 712,90		-79 712,90
041	Opérations patrimoniales (1)	200 000,00	0,00		200 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 915 000,00	794 712,90		5 120 287,10
	TOTAL	8 381 390,85	1 566 669,18	132 393,51	6 682 328,16

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 1 048 609,15			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe (V A9)).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 111 221,66		4 111 221,66
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 080 106,79		8 080 106,79
014	Atténuations de produits	31 452,00		31 452,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 190 010,52		2 190 010,52
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	41 965,75	0,00	41 965,75
67	Charges exceptionnelles	8 653,66	81 048,00	89 701,66
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	713 664,90	713 664,90
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		14 463 410,38	794 712,90	15 258 123,28
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 970,94	0,00	64 970,94
13	Subventions d'investissement	0,00	2 200,00	2 200,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	269 833,48	0,00	269 833,48
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	33 282,00	0,00	33 282,00
204	Subventions d'équipement versées	10 250,00	0,00	10 250,00
21	Immobilisations corporelles (6)	863 764,19	0,00	863 764,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 388 976,36	0,00	1 388 976,36
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	28 659,49	0,00	28 659,49
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	117 606,49	0,00	117 606,49
461	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		2 777 342,95	2 200,00	2 779 542,95
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	214 481,75		214 481,75
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	948 040,52		948 040,52
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	12 195 653,16		12 195 653,16
74	Dotations et participations	2 827 962,44		2 827 962,44
75	Autres produits de gestion courante	168 811,16	0,00	168 811,16
76	Produits financiers	19 134,00	0,00	19 134,00
77	Produits exceptionnels	127 468,15	2 200,00	129 668,15
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		16 501 551,18	2 200,00	16 503 751,18
Pour information				5 042 312,03
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				5 042 312,03

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	152 656,30	0,00	152 656,30
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	335 447,42	0,00	335 447,42
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		46 746,97	46 746,97
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	34 301,03	34 301,03
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	84 569,29	0,00	84 569,29
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	81 676,78	0,00	81 676,78
28	Amortissement des immobilisations		713 664,90	713 664,90
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	117 606,49	0,00	117 606,49
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		771 956,28	794 712,90	1 566 669,18
Pour information				1 048 609,15
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				1 048 609,15

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 634 380,00	4 015 305,81	95 915,85	0,00	523 158,34
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	206 900,00	188 482,13	0,00	0,00	18 417,87
60611	Eau et assainissement	91 100,00	90 885,32	0,00	0,00	214,68
60612	Energie - Electricité	652 800,00	484 419,27	53 600,00	0,00	114 780,73
60613	Chauffage urbain	257 500,00	254 861,29	3 200,00	0,00	-561,29
60622	Carburants	51 060,00	47 480,23	0,00	0,00	3 579,77
60623	Alimentation	67 350,00	58 309,40	0,00	0,00	9 040,60
60624	Produits de traitement	8 350,00	1 954,22	0,00	0,00	6 395,78
60631	Fournitures d'entretien	51 700,00	51 137,58	0,00	0,00	562,42
60632	Fournitures de petit équipement	75 600,00	41 858,63	0,00	0,00	33 741,37
60636	Vêtements de travail	16 800,00	17 173,42	0,00	0,00	-373,42
6064	Fournitures administratives	21 100,00	20 968,47	0,00	0,00	131,53
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	34 750,00	31 622,38	0,00	0,00	3 127,62
6067	Fournitures scolaires	45 300,00	43 826,76	0,00	0,00	1 473,24
6068	Autres matières et fournitures	230 090,00	162 810,34	223,20	0,00	67 056,46
611	Contrats de prestations de services	787 250,00	657 181,88	33 619,60	0,00	96 448,52
6122	Crédit-bail mobilier	12 500,00	5 378,40	0,00	0,00	7 121,60
6132	Locations Immobilières	9 700,00	10 091,42	0,00	0,00	-391,42
6135	Locations mobilières	133 990,00	111 424,61	0,00	0,00	22 565,39
614	Charges locatives et de copropriété	79 500,00	50 564,28	0,00	0,00	28 935,72
61521	Entretien terrains	155 000,00	127 106,88	0,00	0,00	27 893,12
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	298 600,00	272 148,70	0,00	0,00	26 451,30
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	7 800,00	254,96	0,00	0,00	7 545,04
615231	Entretien, réparations voiries	43 500,00	39 999,90	0,00	0,00	3 500,10
615232	Entretien, réparations réseaux	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
61524	Entretien bois et forêts	22 000,00	14 225,00	0,00	0,00	7 775,00
61551	Entretien matériel roulant	14 000,00	11 992,19	0,00	0,00	2 007,81
61558	Entretien autres biens mobiliers	97 800,00	80 579,78	0,00	0,00	17 220,22
6156	Maintenance	198 400,00	186 989,97	0,00	0,00	11 410,03
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	84 569,29	0,00	0,00	-84 569,29
6168	Autres primes d'assurance	200 660,00	200 231,96	0,00	0,00	428,04
617	Etudes et recherches	20 000,00	18 731,04	0,00	0,00	1 268,96
6182	Documentation générale et technique	20 000,00	18 445,56	0,00	0,00	1 554,44
6184	Versements à des organismes de formation	50 000,00	26 862,91	3 498,05	0,00	19 639,04
6188	Autres frais divers	43 300,00	43 767,25	0,00	0,00	-467,25
6226	Honoraires	16 050,00	15 787,74	0,00	0,00	262,26
6227	Frais d'actes et de contentieux	11 000,00	19 165,74	0,00	0,00	-8 165,74
6228	Divers	30 400,00	19 285,29	0,00	0,00	11 134,71
6231	Annonces et insertions	14 500,00	8 270,16	0,00	0,00	6 229,84
6232	Fêtes et cérémonies	114 000,00	108 693,45	0,00	0,00	5 306,55
6237	Publications	81 050,00	62 703,92	1 775,00	0,00	16 571,08
6238	Divers	19 750,00	15 787,77	0,00	0,00	3 962,23
6247	Transports collectifs	70 150,00	63 158,74	0,00	0,00	6 991,26
6251	Voyages et déplacements	550,00	686,40	0,00	0,00	-136,40
6256	Missions	7 300,00	4 337,51	0,00	0,00	2 962,49
6257	Réceptions	9 400,00	8 460,25	0,00	0,00	939,75
6261	Frais d'affranchissement	15 400,00	17 804,49	0,00	0,00	-2 404,49
6262	Frais de télécommunications	80 150,00	75 993,49	0,00	0,00	4 156,51
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	1 439,56	0,00	0,00	-239,56
6281	Concours divers (cotisations)	23 530,00	19 333,17	0,00	0,00	4 196,83
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	5 000,00	5 855,79	0,00	0,00	-855,79
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	3 421,29	0,00	0,00	6 578,71
6288	Autres services extérieurs	28 050,00	10 612,07	0,00	0,00	17 437,93
63512	Taxes foncières	78 500,00	83 401,00	0,00	0,00	-4 901,00
63513	Autres impôts locaux	4 600,00	6 088,00	0,00	0,00	-1 488,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	111,23	0,00	0,00	-11,23
6358	Autres droits	7 800,00	8 593,33	0,00	0,00	-793,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 175 640,00	8 080 106,79	0,00	0,00	95 533,21
6218	Autre personnel extérieur	8 920,00	6 818,32	0,00	0,00	2 101,68
6331	Versement mobilité	91 365,00	90 461,65	0,00	0,00	903,35
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	22 930,00	22 627,81	0,00	0,00	302,19
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	75 290,00	76 319,79	0,00	0,00	-1 029,79
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	13 910,00	13 591,80	0,00	0,00	318,20
64111	Rémunération principale titulaires	3 046 895,00	3 181 712,42	0,00	0,00	-134 817,42
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	65 995,00	93 217,81	0,00	0,00	-27 222,81
64118	Autres indemnités titulaires	845 035,00	751 702,23	0,00	0,00	93 332,77
64131	Rémunérations non tit.	1 602 125,00	1 448 962,28	0,00	0,00	153 162,72

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6417	Rémunérations des apprentis	51 590,00	54 738,51	0,00	0,00	-3 148,51
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	961 435,00	933 076,30	0,00	0,00	28 358,70
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 052 815,00	1 082 442,76	0,00	0,00	-29 627,76
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	63 175,00	57 014,59	0,00	0,00	6 160,41
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	12 700,00	8 662,00	0,00	0,00	4 038,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	58 500,00	59 837,03	0,00	0,00	-1 337,03
64731	Allocations chômage versées directement	8 060,00	11 385,52	0,00	0,00	-3 325,52
6475	Médecine du travail, pharmacie	22 000,00	15 318,38	0,00	0,00	6 681,62
6478	Autres charges sociales diverses	151 000,00	152 230,00	0,00	0,00	-1 230,00
6488	Autres charges	21 900,00	19 967,59	0,00	0,00	1 912,41
014	Atténuations de produits	44 500,00	31 452,00	0,00	0,00	13 048,00
73916	Prél / contrib redressement fin. publiques	31 500,00	31 452,00	0,00	0,00	48,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom.	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 205 520,00	2 190 010,52	0,00	0,00	15 509,48
6512	Droits d'utilisat* - informelle nuage	9 300,00	8 889,48	0,00	0,00	410,52
6518	Autres	9 000,00	9 352,84	0,00	0,00	-352,84
6531	Indemnités	111 800,00	112 528,15	0,00	0,00	-728,15
6532	Frais de mission	2 500,00	1 391,04	0,00	0,00	1 108,96
6533	Cotisations de retraite	5 800,00	5 814,53	0,00	0,00	-14,53
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 500,00	8 113,99	0,00	0,00	386,01
6535	Formation	7 500,00	2 145,00	0,00	0,00	5 355,00
65372	Cotis. fonds financé alloc. fin mandat	0,00	224,87	0,00	0,00	-224,87
6541	Créances admises en non-valeur	13 000,00	2 457,84	0,00	0,00	10 542,16
6542	Créances éteintes	5 000,00	1 692,08	0,00	0,00	3 307,92
65548	Autres contributions	540 000,00	537 438,21	0,00	0,00	2 561,79
657362	Subv. fonct. CCAS	960 000,00	960 000,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	2 300,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	530 820,00	537 660,52	0,00	0,00	-6 840,52
65888	Autres	0,00	1,97	0,00	0,00	-1,97
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		15 060 040,00	14 316 875,12	95 915,85	0,00	647 249,03
66	Charges financières (b)	47 200,00	16 862,32	25 103,43	0,00	5 234,25
66111	Intérêts réglés à l'échéance	45 000,00	44 783,64	0,00	0,00	216,36
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 800,00	-28 029,32	25 103,43	0,00	125,89
6688	Autres	5 000,00	108,00	0,00	0,00	4 892,00
67	Charges exceptionnelles (c)	22 460,00	8 653,66	0,00	0,00	13 806,34
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	4 460,00	0,00	0,00	0,00	4 460,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	16 000,00	8 468,00	0,00	0,00	7 532,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	185,66	0,00	0,00	-185,66
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	500 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		15 629 700,00	14 342 391,10	121 019,28	0,00	1 166 289,62
023	Virement à la section d'investissement	5 000 000,00	0,00			5 000 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	715 000,00	794 712,90			-79 712,90
675	Valeurs comptables immobilisations cédées	0,00	34 301,03			-34 301,03
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	46 746,97			-46 746,97
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	715 000,00	713 664,90			1 335,10
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 715 000,00	794 712,90			4 920 287,10
043	Opérat* ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 715 000,00	794 712,90			4 920 287,10
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		21 344 700,00	15 137 104,00	121 019,28	0,00	6 086 576,72
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	25 103,43
Montant des ICNE de l'exercice N-1	28 029,32

= Différence ICNE N – ICNE N-1

-2 925,89

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	196 500,00	214 481,75	0,00	0,00	-17 981,75
6419	Remboursements rémunérations personnel	121 000,00	136 671,28	0,00	0,00	-15 671,28
6479	Rembours sur autres charges sociales	75 500,00	77 810,47	0,00	0,00	-2 310,47
70	Produits services, domaine et ventes div	909 550,00	871 785,19	76 255,33	0,00	-38 490,52
70311	Concessions cimelières (produit net)	15 000,00	9 654,90	0,00	0,00	5 345,10
70323	Redev. occupat° domaine public communal	60 000,00	59 962,31	0,00	0,00	37,69
7062	Redevances services à caractère culturel	9 200,00	9 529,75	0,00	0,00	-329,75
70631	Redevances services à caractère sportif	8 500,00	8 883,70	0,00	0,00	-383,70
70632	Redevances services à caractère loisir	1 500,00	91 932,64	11 412,66	0,00	-101 845,30
7066	Redevances services à caractère social	60 500,00	84 355,30	0,00	0,00	-23 855,30
7067	Redev. services périscolaires et enseign	444 450,00	320 144,79	64 842,67	0,00	59 462,54
70688	Autres prestations de services	17 500,00	21 945,47	0,00	0,00	-4 445,47
7082	Commissions	2 500,00	1 738,80	0,00	0,00	761,20
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	137 000,00	137 608,69	0,00	0,00	-608,69
70878	Remb. frais par d'autres redevables	153 400,00	126 028,84	0,00	0,00	27 371,16
73	Impôts et taxes	12 198 290,00	12 195 653,16	0,00	0,00	2 636,84
73111	Impôts directs locaux	3 991 000,00	3 992 985,00	0,00	0,00	-1 985,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	327,00	0,00	0,00	-327,00
73211	Attribution de compensation	6 557 410,00	6 557 411,00	0,00	0,00	-1,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	237 000,00	204 133,00	0,00	0,00	32 867,00
73221	FNGIR	970 000,00	970 672,00	0,00	0,00	-672,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	91 000,00	88 457,00	0,00	0,00	2 543,00
7336	Droits de place	380,00	333,98	0,00	0,00	46,02
7351	Taxe consommation finale d'électricité	150 000,00	196 153,99	0,00	0,00	-46 153,99
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	1 500,00	2 045,02	0,00	0,00	-545,02
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	200 000,00	183 135,17	0,00	0,00	16 864,83
74	Dotations et participations	2 769 550,00	2 827 962,44	0,00	0,00	-58 412,44
7411	Dotation forfaitaire	0,00	3 914,00	0,00	0,00	-3 914,00
74121	Dotation de solidarité rurale	80 000,00	97 427,00	0,00	0,00	-17 427,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	97 000,00	103 626,00	0,00	0,00	-6 626,00
744	FCTVA	20 000,00	12 525,07	0,00	0,00	7 474,93
74718	Autres participations Etat	5 000,00	3 400,00	0,00	0,00	1 600,00
74748	Participat° Autres communes	16 000,00	15 660,00	0,00	0,00	340,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	345,63	0,00	0,00	-345,63
7478	Participat° Autres organismes	0,00	4 552,75	0,00	0,00	-4 552,75
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	386,00	0,00	0,00	-386,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	497 000,00	497 073,00	0,00	0,00	-73,00
74834	Etat - Compens. exonéral° taxes foncière	1 250 000,00	1 166 060,00	0,00	0,00	83 940,00
7488	Autres attributions et participations	804 550,00	922 992,99	0,00	0,00	-118 442,99
75	Autres produits de gestion courante	165 000,00	168 811,16	0,00	0,00	-3 811,16
752	Revenus des immeubles	165 000,00	142 123,15	0,00	0,00	22 876,85
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	26 688,01	0,00	0,00	-26 688,01
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		16 238 890,00	16 278 693,70	76 255,33	0,00	-116 059,03
76	Produits financiers (b)	19 010,00	19 134,00	0,00	0,00	-124,00
761	Produits de participations	130,00	253,00	0,00	0,00	-123,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	18 880,00	18 881,00	0,00	0,00	-1,00
77	Produits exceptionnels (c)	42 287,97	127 468,15	0,00	0,00	-85 180,18
7711	Dédits et pénalités perçus	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	500,00	0,90	0,00	0,00	499,10
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	987,97	0,00	0,00	0,00	987,97
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	81 048,00	0,00	0,00	-81 048,00
7788	Produits exceptionnels divers	37 800,00	46 419,25	0,00	0,00	-8 619,25
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		16 300 187,97	16 425 295,85	76 255,33	0,00	-201 363,21
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	2 200,00	2 200,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 200,00	2 200,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 200,00	2 200,00			0,00

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		16 302 387,97	16 427 495,85	76 255,33	0,00	-201 363,21
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		5 042 312,03				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	83 570,00	33 282,00	0,00	50 288,00
2031	Frais d'études	49 570,00	0,00	0,00	49 570,00
2051	Concessions, droits similaires	34 000,00	33 282,00	0,00	718,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	180 250,00	10 250,00	50 000,00	120 000,00
2041513	GFP rat : Projet infrastructure	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
2041621	CCAS : Bien mobilier, matériel	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
2041622	CCAS : Bâtiments, installations	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	10 250,00	10 250,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	2 298 168,22	863 764,19	755 377,11	679 026,92
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	17 900,00	12 181,49	0,00	5 718,51
2128	Autres agencements et aménagements	314 645,20	123 910,03	102 724,13	88 011,04
21318	Autres bâtiments publics	0,00	109 096,59	0,00	-109 096,59
2132	Immeubles de rapport	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
2135	Installations générales, agencements	1 019 041,41	307 347,90	350 411,40	361 282,11
2151	Réseaux de voirie	9 000,00	9 474,96	0,00	-474,96
2152	Installations de voirie	59 700,00	20 031,27	30 741,00	8 927,73
21568	Autres matériels, outillages incendie	275 000,00	5 256,00	249 181,14	20 562,86
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	31 800,00	20 601,51	0,00	11 198,49
2182	Matériel de transport	22 000,00	21 995,96	0,00	4,04
2183	Matériel de bureau et informatique	67 362,78	53 689,90	0,00	13 692,88
2184	Mobilier	37 500,00	39 175,56	1 778,22	-3 453,78
2188	Autres immobilisations corporelles	244 218,83	141 023,02	20 541,22	82 654,59
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	6 049 593,30	1 388 976,36	3 169 248,07	1 491 368,87
2313	Constructions	5 858 293,30	1 306 207,16	3 169 248,07	1 382 838,07
238	Avances versées commandes immo. incorp.	191 300,00	82 769,20	0,00	108 530,80
Total des dépenses d'équipement		8 611 581,52	2 296 272,55	3 974 625,18	2 340 683,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 970,94	64 970,94	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	64 970,94	64 970,94	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	272 547,54	269 833,48	0,00	2 714,06
1641	Emprunts en euros	268 000,00	263 771,08	0,00	2 228,92
165	Dépôts et cautionnements reçus	547,54	0,00	0,00	547,54
1678	Autres emprunts et dettes	6 000,00	6 062,40	0,00	-62,40
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	28 700,00	28 659,49	0,00	40,51
274	Prêts	1 600,00	1 598,78	0,00	1,22
2764	Créances sur personnes de droit privé	27 100,00	27 060,71	0,00	39,29
020	Dépenses Imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		366 218,48	363 463,91	0,00	2 754,57
4541101	PERIL IMMINENT - MISE EN SECURITE PROPRIETE SISE AU 912 RUE ARIS (3)	250 000,00	117 606,49	132 393,51	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		250 000,00	117 606,49	132 393,51	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		9 227 800,00	2 777 342,95	4 107 018,69	2 343 438,36
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 200,00	2 200,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	2 200,00	2 200,00		0,00
13911	Etat et établissements nationaux	2 200,00	2 200,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00	0,00		200 000,00
2313	Constructions	200 000,00	0,00		200 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		202 200,00	2 200,00		200 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		9 430 000,00	2 779 542,95	4 107 018,69	2 543 438,36
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	877 660,00	335 447,42	0,00	542 212,58
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	5 300,00	5 376,49	0,00	-76,49
1313	Subv. transf. Départements	2 556,00	2 556,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	7 000,00	3 449,20	0,00	3 550,80
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	316 265,73	0,00	-316 265,73
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	862 804,00	0,00	0,00	862 804,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	7 800,00	0,00	-7 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	84 569,29	0,00	-84 569,29
2313	Constructions	0,00	84 569,29	0,00	-84 569,29
Total des recettes d'équipement		1 877 660,00	420 016,71	0,00	1 457 643,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	152 656,30	0,00	-112 656,30
10222	FCTVA	40 000,00	152 656,30	0,00	-112 656,30
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	652,85	0,00	0,00	652,85
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	80 078,00	81 676,78	0,00	-1 598,78
274	Prêts	0,00	1 598,78	0,00	-1 598,78
278351	Créance GFP de rattachement	80 078,00	80 078,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	218 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		338 730,85	234 333,08	0,00	104 397,77
4542201	PERIL IMMINENT - MISE EN SECURITE PROPRIETE SISE AU 912 RUE ARIS (2)	250 000,00	117 606,49	132 393,51	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		250 000,00	117 606,49	132 393,51	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 466 390,85	771 956,28	132 393,51	1 562 041,06
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (3) (4)	715 000,00	794 712,90	0,00	-79 712,90
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	46 746,97	0,00	-46 746,97
2132	Immeubles de rapport	0,00	34 301,03	0,00	-34 301,03
28031	Frais d'études	13 450,00	13 445,88	0,00	4,12
28041513	GFP rat : Projet infrastructure	31 000,00	30 971,28	0,00	28,72
28041621	CCAS : Bien mobilier, matériel	3 400,00	3 333,33	0,00	66,67
28041622	CCAS : Bâtiments, installations	3 400,00	3 333,00	0,00	67,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	221 700,00	221 653,00	0,00	47,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	6 000,00	5 946,67	0,00	53,33
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat ⁿ	67 700,00	67 701,00	0,00	-1,00
28051	Concessions et droits similaires	26 900,00	26 915,99	0,00	-15,99
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 100,00	15 048,41	0,00	51,59
28128	Autres aménagements de terrains	14 200,00	14 192,55	0,00	7,45
28132	Immeubles de rapport	44 200,00	44 198,77	0,00	1,23
28135	Installations générales, agencements, ...	650,00	651,57	0,00	-1,57
28152	Installations de voirie	1 500,00	1 406,29	0,00	93,71
281533	Réseaux câblés	1 000,00	688,00	0,00	312,00
281538	Autres réseaux	700,00	610,34	0,00	89,66
281568	Autres matériels, outillages incendie	4 000,00	3 768,53	0,00	231,47
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 500,00	2 418,85	0,00	81,15
28158	Autres installat ⁿ , matériel et outillage	18 100,00	18 065,18	0,00	34,82
281732	Immeubles de rapport (m. à dispo)	4 120,00	4 117,00	0,00	3,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	22 500,00	22 449,00	0,00	51,00
28181	Installations générales, aménagt divers	500,00	482,40	0,00	17,60
28182	Matériel de transport	47 620,00	47 618,42	0,00	1,58
28183	Matériel de bureau et informatique	57 400,00	57 362,62	0,00	37,38

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28184	Mobilier	22 900,00	22 839,13		60,87
28188	Autres immo. corporelles	82 500,00	82 487,69		12,31
28232	Immeubles de rapport (affectation)	1 960,00	1 960,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 715 000,00	794 712,90		4 920 287,10
041	Opérations patrimoniales (5)	200 000,00	0,00		200 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	200 000,00	0,00		200 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 915 000,00	794 712,90		5 120 287,10
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 381 390,85	1 566 669,18	132 393,51	6 682 328,16
Pour information		1 048 609,15			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
	Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Amenagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	452 411	367 393	5 884	154 536	78 372	1 519 441	0	8 465	7 924	182 917	0	2 777 343
- Equipements municipaux (2)		340 332	5 884	154 536	78 372	1 519 441	0	8 465	7 924	171 069	0	2 286 023
- Equip. non municipaux (2/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	10 250	0	10 250
- Opérations financières	452 411											452 411
Dépenses d'ordre	2 200											2 200
Soide d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	454 611	367 393	5 884	154 536	78 372	1 519 441	0	8 465	7 924	182 917	0	2 779 543
Total recettes	2 193 663	8 826	0	0	2 556	406 327	0	0	0	3 907	0	2 615 278
Soide d'investissement	1 739 052	-358 567	-5 884	-154 536	-75 816	-1 113 114	0	-8 465	-7 924	-179 011	0	-164 265
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	132 394	349 259	0	60 574	176 964	3 235 104	0	0	0	152 724	0	4 107 019
Total RAR recettes	132 394	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	132 394
SOLDE RAR investissement	0	-349 259	0	-60 574	-176 964	-3 235 104	0	0	0	-152 724	0	-3 974 625

FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	992 637	5 210 667	494 699	2 945 496	1 523 649	1 975 254	0	751 647	172 008	1 191 210	857	15 258 123
Total recettes	19 698 317	314 766	4 415	453 565	19 185	396 687	0	445 042	196 459	17 628	0	21 546 063
Soide de fonctionnement	18 705 680	-4 895 900	-490 284	-2 491 931	-1 504 464	-1 578 567	0	-306 604	24 450	-1 173 582	-857	6 287 940
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	
														INVESTISSEMENT
														DEPENSES
	Total dépenses d'investissement	587 004	716 651	5 884	215 109	255 336	4 754 545	0	8 465	7 924	335 642	0	6 886 562	
	Dépenses réelles	584 804	716 651	5 884	215 109	255 336	4 754 545	0	8 465	7 924	335 642	0	6 884 362	
	010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 971	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 971	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	64 971	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 971	
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
16	Emprunts et dettes assimilées	269 833	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	269 833	
1641	Emprunts en euros	263 771	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	263 771	
1678	Autres emprunts et dettes	6 062	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 062	
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
20	Immobilisations incorporelles	0	33 282	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 282	
2051	Concessions, droits similaires	0	33 282	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 282	
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 250	0	60 250	
2041513	GFP ral : Projet infrastructure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	50 000	
20422	Privé : Bâtements, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 250	0	10 250	
21	Immobilisations corporelles	0	573 540	5 884	215 109	255 336	279 090	0	8 465	7 924	273 793	0	1 619 141	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 181	0	12 181	
2128	Autres agencements et aménagements	0	0	0	0	0	6 259	0	0	0	220 375	0	226 634	
21318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	109 097	0	0	0	0	0	109 097	
2135	Installations générales, agencements	0	146 590	0	178 905	221 136	102 556	0	0	7 924	648	0	657 759	
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 475	0	9 475	
2152	Installations de voirie	0	0	0	0	649	38 012	0	0	0	12 111	0	50 772	
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	254 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	254 437	
2156	Autres inst.-matériel,outil. techniques	0	8 800	0	0	0	0	0	0	0	11 802	0	20 602	
2182	Matériel de transport	0	21 996	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 996	
2183	Matériel de bureau et informatique	0	53 670	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 670	
2184	Mobilier	0	10 846	0	30 108	0	0	0	0	0	0	0	40 954	
2188	Autres immobilisations corporelles	0	77 201	5 884	6 097	33 561	23 166	0	8 465	0	7 200	0	161 564	
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
23	Immobilisations en cours	0	82 769	0	0	0	4 475 455	0	0	0	0	0	4 558 224
2313	Constructions	0	0	0	0	0	4 475 455	0	0	0	0	0	4 475 455
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	82 769	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 769
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	27 061	0	0	0	0	0	0	0	1 599	0	28 659
274	Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 599	0	1 599
2764	Créances sur personnes de droit privé	0	27 061	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 061
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
4541101	PERIL IMMINENT - MISE EN SECURITE PROPRIETE SISE AU 912 RUE ARIS	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
	Dépenses d'ordre	2 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 200
040	Opérat* ordre transfert entre sections	2 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 200
13971	Etat et établissements nationaux	2 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 200
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
		2 325 056	8 826	0	0	2 556	406 327	0	0	0	3 907	0	2 747 672
Total recettes d'investissement		482 734	8 826	0	0	2 556	406 327	0	0	0	3 907	0	904 350
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010 Stocks		152 656	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	152 656
10 Dotations, fonds divers et réserves		152 656	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	152 656
10222 FCTVA		0	8 826	0	0	2 556	321 758	0	0	0	2 308	0	335 447
13 Subventions d'investissement		0	5 376	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 376
1311 Subv. transf. Etat et établ. Nationaux		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1313 Subv. transf. Départements		0	0	0	0	2 556	0	0	0	0	0	0	2 556
1318 Autres subventions d'équipement transf.		0	3 449	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 449
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		0	0	0	0	0	313 956	0	0	0	2 308	0	316 266
1326 Autres subventions d'équip. non transf.		0	0	0	0	0	7 800	0	0	0	0	0	7 800
16 Emprunts et dettes assimilées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations recues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	84 569	0	0	0	0	0	84 569
2313	Constructions	0	0	0	0	0	84 569	0	0	0	0	0	84 569
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	80 078	0	0	0	0	0	0	0	0	1 599	0	81 677
274	Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 599	0	1 599
276351	Créance GFP de rattachement	80 078	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 078
	Opérations pour compte de tiers	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
4542201	PERIL IMMINENT - MISE EN SECURITE PROPRIETE SISE AU 912 RUE ARIS	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
	Receites d'ordre	794 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	794 713
040	Opérat* ordre transfert entre sections	794 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	794 713
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	46 747	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 747
2132	Immeubles de rapport	34 301	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 301
28031	Frais d'études	13 446	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 446
28041513	GFP rat : Projet Infrastructure	30 971	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 971
28041621	CCAS : Bien mobilier, matériel	3 333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 333
28041622	CCAS : Bâtiments, installations	3 333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 333
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	221 653	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	221 653
280422	Privé : Bâtiments, installations	5 947	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 947
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installer*	67 701	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 701
28051	Concessions et droits similaires	26 916	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 916
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 048	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 048
28128	Autres aménagements de terrains	14 193	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 193
28132	Immeubles de rapport	44 199	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 199
28135	Installations générales, agencements, ..	652	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	652
28152	Installations de voirie	1 406	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 406
281533	Réseaux câblés	688	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	688
281538	Autres réseaux	610	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	610
281568	Autres matériels, outillages incendie	3 769	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 769

Art. (1)	Libellé	01 Opérations ventilables non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 419	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 419
28158	Autres installat., matériel et outillage	18 065	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 065
281732	Immeubles de rapport (m. à dispo)	4 117	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 117
281735	Installations générales (m. à dispo)	22 449	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 449
28181	Installations générales, aménagt divers	482	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	482
28182	Matériel de transport	47 618	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 618
28183	Matériel de bureau et informatique	57 363	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 363
28184	Mobilier	22 839	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 839
28188	Autres immo. corporelles	82 488	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 488
28232	Immeubles de rapport (affectation)	1 960	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 960
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	1 048 609	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 048 609

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES											
		992 637	5 210 667	494 699	2 945 496	1 523 649	1 975 254	0	751 647	172 008	1 191 210	857	15 258 123
		197 925	5 210 667	494 699	2 945 496	1 523 649	1 975 254	0	751 647	172 008	1 191 210	857	14 463 410
		1 440	1 331 443	49 337	1 015 736	319 712	776 500	0	104 343	172 008	339 844	857	4 111 222
011	Charges à caractère général	0	0	0	96 633	53 031	38 918	0	0	0	0	0	188 482
6042	Achats prestat' services (hors terrains)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60611	Eau et assainissement	0	3 120	0	13 722	3 442	65 194	0	1 388	0	3 974	36	90 885
60612	Energie - Electricité	0	140 307	0	69 523	39 858	255 708	0	28 045	1 231	2 426	821	538 019
60613	Chauffage urbain	0	31 181	0	66 661	41 547	118 673	0	0	0	0	0	258 061
60622	Carburants	0	30 595	0	988	0	131	0	0	0	15 776	0	47 480
60623	Alimentation	0	11 099	0	24 257	306	3 919	0	18 728	0	0	0	58 309
60624	Produits de traitement	0	1 550	0	92	0	14	0	298	0	0	0	1 954
60631	Fournitures d'entretien	0	20 950	0	14 524	0	6 512	0	8 358	0	794	0	51 138
60632	Fournitures de petit équipement	0	16 414	1 299	13 325	2 544	5 427	0	1 491	0	1 359	0	41 859
60636	Vêtements de travail	0	12 295	3 648	174	0	1 056	0	0	0	0	0	17 173
6064	Fournitures administratives	0	17 891	0	3 078	0	0	0	0	0	0	0	20 968
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 622
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	43 627	0	0	0	0	0	0	0	43 627
6068	Autres matières et fournitures	0	57 388	748	19 834	10 216	24 538	0	3 723	1 556	45 031	0	163 034
611	Contrats de prestations de services	0	50 842	9 525	424 556	300	142 920	0	639	0	62 021	0	690 801
6122	Crédit-bail mobilier	0	5 378	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 378
6132	Locations immobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	10 091	0	0	10 091
6135	Locations mobilières	0	68 430	1 164	18 140	870	3 277	0	0	0	19 543	0	111 425
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	0	50 564	0	0	50 564

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
61521	Entretien terrains	0	3 981	0	0	0	0	0	0	0	123 116	0	127 107
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	95 347	589	78 822	27 059	65 396	0	4 894	0	0	0	272 149
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	255	0	0	255
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000	0	40 000
61524	Entretien bois et forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 225	0	14 225
61551	Entretien matériel roulant	0	11 531	0	0	0	0	0	0	0	461	0	11 992
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	36 589	0	24 779	0	2 682	0	14 645	0	1 864	0	80 580
6156	Maintenance	0	121 203	18 961	21 269	15 029	4 907	0	0	0	5 621	0	186 950
6162	Assur. obligatoire	0	84 569	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 569
6168	Autres primes d'assurance	0	196 972	0	410	0	0	0	0	0	2 850	0	200 232
617	Etudes et recherches	0	18 731	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 731
6182	Documentation générale et technique	0	18 417	0	0	0	0	0	29	0	0	0	18 446
6184	Versements à des organismes de formation	0	30 361	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 361
6188	Autres frais divers	0	20 184	0	3 612	2 086	17 495	0	380	0	0	0	43 767
6226	Honoraires	0	0	0	562	0	350	0	14 876	0	0	0	15 788
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	19 166	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 166
6228	Divers	0	0	0	0	0	0	0	444	18 821	0	0	19 265
6231	Annonces et insertions	0	8 270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 270
6232	Fêtes et cérémonies	0	50 388	0	0	58 306	0	0	0	0	0	0	108 693
6237	Publications	0	53 692	0	0	10 787	0	0	0	0	0	0	64 479
6238	Divers	0	8 515	0	0	2 137	292	0	4 843	0	0	0	15 788
6247	Transports collectifs	0	49	0	54 171	0	8 361	0	578	0	0	0	63 159
6251	Voyages et déplacements	0	573	0	0	0	113	0	0	0	0	0	686
6256	Missions	0	2 237	0	0	2 101	0	0	0	0	0	0	4 338
6257	Réceptions	0	677	0	344	7 439	0	0	0	0	0	0	8 460
6261	Frais d'affranchissement	0	17 804	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 804
6262	Frais de télécommunications	0	54 580	11 563	3 373	1 055	4 447	0	975	0	0	0	75 993
627	Services bancaires et assimilés	1 440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 440
6281	Concours divers (cotisations)	0	5 928	0	11 880	800	0	0	0	0	725	0	19 333
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts,	0	708	0	865	3 008	1 275	0	0	0	0	0	5 856
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	3 421	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 421
6286	Autres services extérieurs	0	0	0	5 656	0	4 918	0	0	0	38	0	10 612
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0	83 401	0	0	83 401
63513	Autres impôts locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	6 088	0	0	6 088
8355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	111	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111

Art. (1)	Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs* Publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6356	Autres droits	0	0	1 840	660	6 017	76	0	0	0	0	0	8 593
012	Charges de personnel, frais assimilés	118 917	2 682 767	445 361	1 925 525	666 498	842 368	0	647 304	0	851 366	0	8 080 107
6218	Autre personnel extérieur	0	4 570	0	2 248	0	0	0	0	0	0	0	6 818
6331	Versement mobilité	1 068	27 156	4 240	23 300	7 489	9 709	0	7 619	0	9 682	0	90 462
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	267	6 601	1 060	5 825	1 871	2 429	0	1 905	0	2 470	0	22 628
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	882	24 060	3 498	19 214	6 174	8 023	0	6 287	0	8 153	0	76 320
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	160	4 090	636	3 500	1 123	1 456	0	1 143	0	1 482	0	13 582
64111	Rémunération principaux titulaires	60 014	969 240	227 065	800 246	257 473	312 203	0	183 895	0	371 577	0	3 181 712
64112	NBI, SFT, indemnités résidence	1 732	33 109	4 861	19 044	8 038	5 195	0	10 314	0	10 925	0	93 218
64118	Autres indemnités titulaires	10 249	237 791	100 180	147 904	59 598	63 971	0	44 175	0	87 634	0	751 702
64131	Rémunérations non tit.	0	395 112	0	366 414	135 367	209 503	0	216 101	0	126 465	0	1 448 962
6417	Rémunérations des apprentis	0	29 549	0	0	0	10 694	0	6 848	0	7 648	0	54 738
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 997	274 419	32 073	245 481	76 830	105 772	0	93 902	0	96 603	0	933 076
6453	Cotisations aux caisses de retraites	36 549	325 011	71 749	265 212	87 667	106 044	0	66 758	0	123 251	0	1 082 443
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	15 781	0	15 752	4 680	7 369	0	8 357	0	5 076	0	57 015
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	8 662	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 662
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	59 837	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 837
64731	Allocations chômage versées directement	0	0	0	11 386	0	0	0	0	0	0	0	11 386
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	15 318	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 318
6476	Autres charges sociales diverses	0	152 230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	152 230
6488	Autres charges	0	0	0	0	19 988	0	0	0	0	0	0	19 988
014	Atténuations de produits	31 452	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 452
73916	Prél / contrib redressement, fin. publiques	31 452	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 452
65	Autres charges de gestion courante	4 150	1 287 803	0	4 234	537 438	356 396	0	0	0	0	0	2 190 011
6512	Droits d'utilisat* - informatique nuage	0	8 875	0	14	0	0	0	0	0	0	0	8 889
6518	Autres	0	9 353	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 353
6531	Indemnités	0	112 528	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 528
6532	Frais de mission	0	1 391	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 391
6533	Cotisations de retraite	0	5 815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 815
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	8 114	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 114
6535	Formation	0	2 145	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 145
65372	Cotis. fonds financt.alloc. fin mandat	0	225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	225
6541	Créances admises en non-valeur	2 458	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 458
6542	Créances éteintes	1 692	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 692

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
65548	Autres contributions	0	0	0	0	537 438	0	0	0	0	0	0	537 438
657362	Subv. fonct. CCAS	0	960 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	960 000
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	2 300	0	0	0	0	0	0	0	2 300
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	179 355	0	1 920	0	356 386	0	0	0	0	0	537 661
65888	Autres	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	41 966	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 966
66111	Intérêts réglés à l'échéance	44 784	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 784
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 926	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2 926
6688	Autres	108	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108
67	Charges exceptionnelles	0	8 654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 654
6748	Autres subventions exceptionnelles	0	8 468	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 468
678	Autres charges exceptionnelles	0	186	0	0	0	0	0	0	0	0	0	186
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		794 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	794 713
042	Opérat° ordre transfert entre sections	794 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	794 713
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	34 301	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 301
6761	Différences sur réalisations (positives)	46 747	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 747
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	713 665	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	713 665
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
		19 696 317	314 766	4 415	483 565	19 185	396 687	0	445 042	196 458	17 628	0	21 546 063
Total recettes de fonctionnement													
Recettes réelles													
013	Atténuations de charges	14 653 806	314 766	4 415	453 565	19 185	396 687	0	445 042	196 458	17 628	0	16 501 551
6419	Remboursements rémunérations personnel	820	160 851	4 415	19 477	6 255	8 852	0	3 705	0	10 108	0	214 482
6479	Rembours sur autres charges sociales	0	136 671	0	0	0	0	0	0	0	0	0	136 671
		820	24 180	4 415	19 477	6 255	8 852	0	3 705	0	10 108	0	77 810

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
70	Produits des services, du domaine, vente	0	66 145	0	418 428	9 530	300 142	0	84 355	61 919	7 521	0	948 041
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	9 655	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 655
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0	0	0	0	0	59 962	0	0	0	0	0	59 962
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	9 530	0	0	0	0	0	0	9 530
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	103 345	0	0	0	0	0	103 345
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	0	0	84 355	0	0	0	84 355
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	315 580	0	69 407	0	0	0	0	0	384 987
70688	Autres prestations de services	0	14 425	0	0	0	0	0	0	0	7 521	0	21 945
7082	Commissions	0	1 739	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 739
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	39 285	0	58 314	0	0	0	0	0	0	0	137 609
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	1 032	0	4 534	0	59 543	0	0	61 919	0	0	126 029
73	Impôts et taxes	12 193 274	2 379	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 195 653
73111	Impôts directs locaux	3 992 985	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 992 985
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	327	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	327
73211	Attribution de compensation	6 557 411	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 557 411
73212	Dotation de solidarité communautaire	204 133	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	204 133
73221	FNGIR	970 672	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	970 672
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	88 457	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88 457
7336	Droits de place	0	334	0	0	0	0	0	0	0	0	0	334
7351	Taxe consommation finale d'électricité	196 154	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	196 154
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0	2 045	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 045
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	183 135	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 135
74	Dotations et participations	2 359 529	4 888	0	15 660	3 400	87 493	0	356 982	0	0	0	2 827 962
7411	Dotation forfaitaire	3 914	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 914
74121	Dotation de solidarité rurale	97 427	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97 427
74123	Dotation de solidarité urbaine	103 626	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 626
744	FCTVA	12 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 525

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
74716	Autres participations Etat	0	0	0	0	3 400	0	0	0	0	0	0	3 400
74748	Participat* Autres communes	0	0	0	15 660	0	0	0	0	0	0	0	15 660
74751	Participat* GFP de rattachement	0	346	0	0	0	0	0	0	0	0	0	346
7478	Participat* Autres organismes	0	4 553	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 553
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	386	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	386
748313	Dotat* de compensation de la TP	497 073	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	497 073
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	1 166 060	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 166 060
7488	Autres attributions et participations	478 518	0	0	0	0	87 493	0	356 982	0	0	0	922 993
75	Autres produits de gestion courante	0	34 073	0	0	0	200	0	0	134 539	0	0	168 811
752	Revenus des immeubles	0	34 071	0	0	0	200	0	0	107 852	0	0	142 123
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	1	0	0	0	0	0	0	26 667	0	0	26 668
76	Produits financiers	19 134	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 134
761	Produits de participations	253	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	253
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	18 881	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 881
77	Produits exceptionnels	81 048	46 420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	127 468
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
775	Produits des cessions d'immobilisations	81 048	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81 048
7788	Produits exceptionnels divers	0	46 419	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 419
78	Réprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		2 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 200
042	Opérat* ordre transfert entre sections	2 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 200
777	Quote-part subv invest transféré	2 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 200
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 042 312	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 042 312

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat' décentralisée, act* européen.	Total
	DEPENSES					
	Réalisations					
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	29 410,37	0,00	6 203 304,34
011	Charges à caractère général	1 439,56	1 302 933,06	29 410,37	0,00	6 203 304,34
60611	Eau et assainissement	0,00	3 119,67	0,00	0,00	3 119,67
60612	Energie - Electricité	0,00	140 306,97	0,00	0,00	140 306,97
60613	Chauffage urbain	0,00	31 180,81	0,00	0,00	31 180,81
60622	Carburants	0,00	30 565,06	0,00	0,00	30 565,06
60623	Alimentation	0,00	11 099,05	0,00	0,00	11 099,05
60624	Produits de traitement	0,00	1 550,34	0,00	0,00	1 550,34
60631	Fournitures d'entretien	0,00	20 949,82	0,00	0,00	20 949,82
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	16 414,40	0,00	0,00	16 414,40
60636	Vêtements de travail	0,00	12 294,53	0,00	0,00	12 294,53
6064	Fournitures administratives	0,00	17 890,73	0,00	0,00	17 890,73
6069	Autres matières et fournitures	0,00	57 387,96	0,00	0,00	57 387,96
611	Contrats de prestations de services	0,00	50 841,71	0,00	0,00	50 841,71
6122	Crédit-bail mobilier	0,00	5 376,40	0,00	0,00	5 376,40
6135	Locations mobilières	0,00	68 429,78	0,00	0,00	68 429,78
61521	Entretien terrains	0,00	3 991,20	0,00	0,00	3 991,20
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	95 947,04	0,00	0,00	95 947,04
61551	Entretien matériel roulant	0,00	11 530,83	0,00	0,00	11 530,83
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	36 589,35	0,00	0,00	36 589,35
6166	Maintenance	0,00	121 202,79	0,00	0,00	121 202,79
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	84 569,29	0,00	0,00	84 569,29
6168	Autres primes d'assurance	0,00	196 972,45	0,00	0,00	196 972,45
617	Etudes et recherches	0,00	18 731,04	0,00	0,00	18 731,04
6182	Documentation générale et technique	0,00	8 171,94	0,00	0,00	8 171,94
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	30 360,96	0,00	0,00	30 360,96
6188	Autres frais divers	0,00	20 183,67	0,00	0,00	20 183,67
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	19 185,74	0,00	19 185,74
6231	Annonces et insertions	0,00	8 270,16	0,00	0,00	8 270,16
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	50 367,61	0,00	0,00	50 367,61
6237	Publications	0,00	53 691,52	0,00	0,00	53 691,52
6238	Divers	0,00	8 515,46	0,00	0,00	8 515,46
6247	Transports collectifs	0,00	48,90	0,00	0,00	48,90
6251	Voyages et déplacements	0,00	573,20	0,00	0,00	573,20
6256	Missions	0,00	2 236,88	0,00	0,00	2 236,88
6257	Réceptions	0,00	676,83	0,00	0,00	676,83
6261	Frais d'affranchissement	0,00	17 804,49	0,00	0,00	17 804,49

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisé, act° européen.	Total
6262	Frais de télécommunications	0,00	54 579,69	0,00	0,00	54 579,69
627	Services bancaires et assimilés	1 439,56	0,00	0,00	0,00	1 439,56
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	5 928,17	0,00	0,00	5 928,17
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	707,84	0,00	0,00	707,84
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	3 421,29	0,00	0,00	3 421,29
6365	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	111,23	0,00	0,00	111,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	118 957,15	2 582 767,25	0,00	0,00	2 701 684,40
6218	Autre personnel extérieur	0,00	4 570,30	0,00	0,00	4 570,30
6331	Versement mobilité	1 067,78	27 156,02	0,00	0,00	28 223,80
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	266,66	6 801,41	0,00	0,00	7 068,07
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	882,15	24 089,66	0,00	0,00	24 971,81
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	160,39	4 090,21	0,00	0,00	4 250,60
64111	Rémunération principale titulaires	60 013,52	969 240,12	0,00	0,00	1 029 253,64
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	1 731,89	33 108,85	0,00	0,00	34 840,84
64118	Autres indemnités titulaires	10 248,74	237 791,39	0,00	0,00	248 040,13
64131	Rémunérations non tit.	0,00	395 111,81	0,00	0,00	395 111,81
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	29 546,70	0,00	0,00	29 546,70
8451	Cotisations à l'I.J.R.S.S.A.F.	7 996,83	274 418,94	0,00	0,00	282 415,77
6453	Cotisations aux caisses de retraites	36 549,09	325 011,45	0,00	0,00	361 560,54
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	15 780,98	0,00	0,00	15 780,98
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	8 662,00	0,00	0,00	8 662,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	59 837,03	0,00	0,00	59 837,03
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	15 318,38	0,00	0,00	15 318,38
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	152 230,00	0,00	0,00	152 230,00
014	Atténuations de produits	31 452,00	0,00	0,00	0,00	31 452,00
73916	Prêt / contrib redressement fin. publiques	31 452,00	0,00	0,00	0,00	31 452,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	794 712,90	0,00	0,00	0,00	794 712,90
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	34 301,03	0,00	0,00	0,00	34 301,03
6761	Différences sur réalisations (positives)	46 746,97	0,00	0,00	0,00	46 746,97
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	713 664,90	0,00	0,00	0,00	713 664,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
85	Autres charges de gestion courante	4 150,09	1 287 802,55	0,00	0,00	1 291 952,64
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	8 875,48	0,00	0,00	8 875,48
6518	Autres	0,00	9 352,84	0,00	0,00	9 352,84
6531	Indemnités	0,00	112 528,15	0,00	0,00	112 528,15
6532	Frais de mission	0,00	1 391,04	0,00	0,00	1 391,04
6533	Cotisations de retraite	0,00	5 814,53	0,00	0,00	5 814,53
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	8 113,99	0,00	0,00	8 113,99
6535	Formation	0,00	2 145,00	0,00	0,00	2 145,00
65372	Cotis. fonds financat alloc. fin mandat	0,00	224,87	0,00	0,00	224,87
6541	Créances admises en non-valeur	2 457,84	0,00	0,00	0,00	2 457,84
6542	Créances éteintes	1 692,08	0,00	0,00	0,00	1 692,08
657362	Subv. fond. CCAS	0,00	960 000,00	0,00	0,00	960 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	179 354,85	0,00	0,00	179 354,85
65688	Autres	0,17	1,80	0,00	0,00	1,97
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	41 965,75	0,00	0,00	0,00	41 965,75

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat* décentralisée, act* européen	Total
66111	Intérêts réglés à l'échéance	44 783,64	0,00	0,00	0,00	44 783,64
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 925,89	0,00	0,00	0,00	-2 925,89
6688	Autres	108,00	0,00	0,00	0,00	108,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	8 653,66	0,00	0,00	8 653,66
6746	Autres subventions exceptionnelles	0,00	8 466,00	0,00	0,00	8 466,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	185,66	0,00	0,00	185,66
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	19 698 317,26	314 766,43	0,00	0,00	20 013 083,69
	Réalisations	19 698 317,26	314 766,43	0,00	0,00	20 013 083,69
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 042 312,03	0,00	0,00	0,00	5 042 312,03
013	Atténuations de charges	820,00	160 850,91	0,00	0,00	161 670,91
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	136 671,28	0,00	0,00	136 671,28
6479	Remboursi sur autres charges sociales	820,00	24 179,63	0,00	0,00	24 999,63
042	Opérat* ordre transfert entre sections	2 200,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
777	Quote-part subv invest transf cpté résul	2 200,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	66 145,36	0,00	0,00	66 145,36
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	9 654,90	0,00	0,00	9 654,90
70668	Autres prestations de services	0,00	14 424,66	0,00	0,00	14 424,66
7082	Commissions	0,00	1 736,80	0,00	0,00	1 736,80
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	39 294,96	0,00	0,00	39 294,96
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	1 032,04	0,00	0,00	1 032,04
73	Impôts et taxes	12 193 274,16	2 379,00	0,00	0,00	12 195 653,16
73111	Impôts directs locaux	3 992 985,00	0,00	0,00	0,00	3 992 985,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	327,00	0,00	0,00	0,00	327,00
73211	Attribution de compensation	6 557 411,00	0,00	0,00	0,00	6 557 411,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	204 133,00	0,00	0,00	0,00	204 133,00
73221	FNGIR	970 672,00	0,00	0,00	0,00	970 672,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	88 457,00	0,00	0,00	0,00	88 457,00
7336	Droits de place	0,00	333,98	0,00	0,00	333,98
7351	Taxe consommation finale d'électricité	196 153,99	0,00	0,00	0,00	196 153,99
7366	Taxes locales sur la publicité extérieure	0,00	2 045,02	0,00	0,00	2 045,02
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	163 135,17	0,00	0,00	0,00	163 135,17
74	Dotations et participations	2 359 529,07	4 898,38	0,00	0,00	2 364 427,45
7411	Dotation forfaitaire	3 914,00	0,00	0,00	0,00	3 914,00
74121	Dotation de solidarité rurale	97 427,00	0,00	0,00	0,00	97 427,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	103 626,00	0,00	0,00	0,00	103 626,00
744	FCTVA	12 525,07	0,00	0,00	0,00	12 525,07
74751	Participat* GFP de rattachement	0,00	345,63	0,00	0,00	345,63
7478	Participat* Autres organismes	0,00	4 552,75	0,00	0,00	4 552,75
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	386,00	0,00	0,00	0,00	386,00
748313	Dotat* de compensation de la TP	497 073,00	0,00	0,00	0,00	497 073,00
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	1 166 060,00	0,00	0,00	0,00	1 166 060,00
7488	Autres attributions et participations	478 518,00	0,00	0,00	0,00	478 518,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	34 072,63	0,00	0,00	34 072,63

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
752	Revenus des immeubles	0,00	34 071,26	0,00	0,00	34 071,26
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,37	0,00	0,00	1,37
76	Produits financiers	19 134,00	0,00	0,00	0,00	19 134,00
761	Produits de participations	253,00	0,00	0,00	0,00	253,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	18 881,00	0,00	0,00	0,00	18 881,00
77	Produits exceptionnels	81 048,00	46 420,15	0,00	0,00	127 468,15
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	0,90	0,00	0,00	0,90
775	Produits des cessions d'immobilisations	81 048,00	0,00	0,00	0,00	81 048,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	46 419,25	0,00	0,00	46 419,25
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes à réaliser au 31/12	18 705 679,81	-4 866 490,09	-29 410,37	0,00	13 809 779,35
	SOLDE (3)					

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04				
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée		
	DEPENSES											
	Réalisations	4 294 914,76	134 251,99	115 038,87	365 604,40	145 319,53	123 900,00	2 227,07	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 144 319,39	4 024,90	309,15	79 745,22	71 407,33	0,00	2 227,07	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	2 172,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	947,19	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	140 027,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279,88	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	31 180,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	27 734,06	2 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	5 726,35	104,50	0,00	0,00	5 288,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	1 550,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	20 949,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 945,40	0,00	0,00	0,00	469,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	12 284,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	8 027,19	0,00	0,00	9 863,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6088	Autres matières et fournitures	51 149,46	185,40	308,15	312,99	5 430,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	50 308,16	0,00	0,00	0,00	533,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6122	Credit-bail mobilier	5 378,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	53 110,58	0,00	0,00	0,00	175,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	2 991,20	0,00	0,00	15 144,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	95 347,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	11 530,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	36 000,19	0,00	0,00	589,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	121 202,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction D2					Sous-fonction D4			
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisées
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	84 569,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	196 972,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	18 731,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	8 171,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	30 360,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	20 183,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	8 270,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	50 387,61	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	53 691,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	600,00	0,00	0,00	7 915,46	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	48,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	495,40	77,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	2 236,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	676,83	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	17 804,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	54 435,69	0,00	0,00	144,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 928,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	157,30	0,00	0,00	550,54	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 421,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	111,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 113 759,66	9,41	114 729,72	280 356,26	73 912,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	4 570,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	21 784,49	0,00	1 412,91	3 103,50	855,12	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 447,71	9,41	363,26	777,26	213,77	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	19 656,48	0,00	1 165,66	2 562,04	705,48	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 283,59	0,00	211,93	466,41	128,28	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	750 333,67	0,00	45 419,26	130 749,10	42 738,09	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	25 429,72	0,00	1 564,21	3 895,03	2 219,89	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	189 140,98	0,00	6 811,55	34 966,11	6 672,75	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	344 039,86	0,00	26 223,21	24 801,69	47,03	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	22 497,50	0,00	0,00	7 051,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	224 819,11	0,00	14 987,31	28 115,96	6 496,56	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	252 946,17	0,00	15 590,45	42 839,60	13 635,23	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat* générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act* de coopérat* décentralisée
6454	Collations aux A.S.E.D.I.C.	13 762,65	0,00	989,97	1 028,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	8 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	59 837,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 318,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	152 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73916	Prél / contib redressem. fin. publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6611	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courants	1 028 182,05	130 217,58	0,00	5 502,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat* - Informatique nuage	5 076,48	0,00	0,00	3 799,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	7 648,92	0,00	0,00	1 703,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	112 528,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	0,00	1 391,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Collations de retraite	0,00	5 814,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	8 113,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	0,00	2 145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	224,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	960 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	55 454,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04				
		020 Administrat* générale collectivité	021 Assemblées locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act* de coopérat* décentralisée			
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	8 653,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6746	Autres subventions exceptionnelles	8 468,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	185,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	264 668,14	0,00	1 085,00	4 327,13	35 031,26	0,00	9 654,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	264 668,14	0,00	1 085,00	4 327,13	35 031,26	0,00	9 654,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	156 217,58	0,00	1 085,00	2 588,33	960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements	136 671,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges	19 546,30	0,00	1 085,00	2 588,33	960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	19 546,30	0,00	1 085,00	2 588,33	960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transfé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, ventes	54 751,66	0,00	0,00	1 738,80	0,00	0,00	9 654,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 654,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	14 424,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7082	Commissions	0,00	0,00	0,00	1 738,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	39 294,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 032,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 379,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotatior de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04		
		020 Administrat* générale collectivité	021 Assemblées locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	333,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	2 045,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 893,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participat* GFP de rattachement	345,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat* Autres organismes	4 552,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748313	Dotat* de compensation de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1,37	0,00	0,00	0,00	34 071,26	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	34 071,26	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	46 420,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	46 419,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-4 030 246,62	-134 251,89	-113 953,87	-361 277,27	-110 288,27	-123 900,00	7 427,63	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01.-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES				
Réalizations				
002	Résultat de fonctionnement reporté	492 776,68	1 922,00	494 698,68
011	Charges à caractère général	492 776,68	1 922,00	494 698,68
60632	Fournitures de petit équipement	47 415,42	0,00	47 415,42
60636	Vêtements de travail	1 299,49	0,00	1 299,49
6068	Autres matières et fournitures	3 648,23	0,00	3 648,23
611	Contrats de prestations de services	747,58	0,00	747,58
6135	Locations mobilières	7 603,01	1 922,00	9 525,01
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 164,00	0,00	1 164,00
6156	Maintenance	589,20	0,00	589,20
6262	Frais de télécommunications	18 960,92	0,00	18 960,92
6358	Autres droits	11 562,99	0,00	11 562,99
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 840,00	0,00	1 840,00
6331	Versement mobilité	445 351,25	0,00	445 351,25
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 239,58	0,00	4 239,58
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 059,83	0,00	1 059,83
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 497,68	0,00	3 497,68
64111	Rémunération principale titulaires	635,92	0,00	635,92
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	227 064,96	0,00	227 064,96
64118	Autres indemnités titulaires	4 861,23	0,00	4 861,23
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	100 180,28	0,00	100 180,28
6453	Cotisations aux caisses de retraites	32 072,80	0,00	32 072,80
014	Atténuations de produits	71 748,98	0,00	71 748,98
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12				
		0,00	0,00	0,00
RECETTES				
Réalizations				
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 415,00	0,00	4 415,00
013	Atténuations de charges	4 415,00	0,00	4 415,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
6479	Rembours sur autres charges sociales	4 415,00	0,00	4 415,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	488 361,68	-1 922,00	-490 283,68
	SOLDE (3)			

(2)	Libellé	Sous-fonction 11					114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114	
	DEPENSES						
002	Réalisations						
	Résultat de fonctionnement reporté						
011	Charges à caractère général	19 046,12	0,00	473 730,56	0,00	0,00	0,00
		19 046,12	0,00	473 730,56	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	28 369,30	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	1 299,49	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	3 648,23	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	747,58	0,00	0,00	0,00
6135	Localités mobilières	0,00	0,00	7 603,01	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	595,20	0,00	1 164,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	18 456,92	0,00	504,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	11 562,99	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	1 840,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	445 361,26	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	4 239,58	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 059,83	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	3 497,68	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	635,92	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	227 064,96	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	4 661,23	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	100 180,28	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	0,00	32 072,80	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	71 748,98	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES					
	Réalisations	0,00	0,00	4 415,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	4 415,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	0,00	4 415,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	4 415,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-19 046,12	0,00	-469 315,56	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES								
	Résultats	838 793,58	1 193 078,71	2 300,00	0,00	0,00	911 375,33	2 945 495,62
	Résultat de fonctionnement reporté	838 793,58	1 193 078,71	2 300,00	0,00	0,00	911 375,33	2 945 495,62
002	Résultat de caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	230 308,22	167 401,25	0,00	0,00	0,00	619 026,77	1 015 736,24
6042	Achats prestat' services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 632,90	96 632,90
60611	Eau et assainissement	9 316,96	4 404,59	0,00	0,00	0,00	0,00	13 721,55
60612	Energie - Electricité	69 523,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 523,03
60613	Chauffage urbain	43 033,32	23 527,43	0,00	0,00	0,00	0,00	66 660,75
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	987,90	987,90
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 256,61	24 256,61
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92,27	92,27
60631	Fournitures d'entretien	5 173,68	0,00	0,00	0,00	0,00	9 350,38	14 524,06
60632	Fournitures de petit équipement	883,68	8 937,70	0,00	0,00	0,00	3 503,40	13 324,78
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174,48	174,48
6064	Fournitures administratives	0,00	3 077,74	0,00	0,00	0,00	0,00	3 077,74
6067	Fournitures scolaires	2 028,00	41 798,76	0,00	0,00	0,00	0,00	43 826,76
6068	Autres matières et fournitures	3 690,31	12 884,61	0,00	0,00	0,00	3 259,26	19 834,18
611	Contrats de prestations de services	0,00	10 175,00	0,00	0,00	0,00	414 580,53	424 555,53
6135	Locations mobilières	2 228,43	360,00	0,00	0,00	0,00	15 552,00	18 140,43
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 078,88	43 252,09	0,00	0,00	0,00	5 490,91	78 821,88
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 780,87	0,00	0,00	0,00	0,00	3 998,39	24 779,26
6156	Maintenance	3 439,52	0,00	0,00	0,00	0,00	17 829,62	21 269,14
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	409,50	409,50
6188	Autres frais divers	2 852,44	0,00	0,00	0,00	0,00	3 612,32	3 612,32
6226	Honoraires	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261,74	561,74
6247	Transports collectifs	20 860,96	12 222,92	0,00	0,00	0,00	21 067,00	54 170,88
6257	Réceptions	0,00	344,42	0,00	0,00	0,00	0,00	344,42
6262	Frais de télécommunications	3 373,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 373,01
6281	Concours divers (cotisations)	11 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 860,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ..	865,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	865,13
6288	Autres services extérieurs	0,00	5 655,99	0,00	0,00	0,00	0,00	5 655,99
6358	Autres droits	0,00	660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	608 485,36	1 023 691,46	0,00	0,00	0,00	293 348,56	1 925 525,38
6218	Autre personnel extérieur	999,66	0,00	0,00	0,00	0,00	1 248,36	2 248,02
6331	Versement mobilité	6 118,42	11 719,83	0,00	0,00	0,00	3 461,40	23 299,65
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 029,63	2 929,88	0,00	0,00	0,00	665,37	5 624,88
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP	6 661,21	9 667,61	0,00	0,00	0,00	2 854,81	19 213,63
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 217,60	1 763,50	0,00	0,00	0,00	519,19	3 500,29

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
		Services communs	Enseignement du premier degré	Enseignement du deuxième degré	Enseignement supérieur	Formation continue	Services annexes de l'enseignement	
64111	Rémunération principale titulaires	153 300,40	505 310,75	0,00	0,00	0,00	141 634,64	800 245,79
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	4 803,03	11 955,04	0,00	0,00	0,00	2 285,55	19 043,62
64118	Autres indemnités titulaires	30 526,42	93 619,36	0,00	0,00	0,00	23 758,82	147 904,43
64131	Rémunérations non lit.	226 317,06	102 683,29	0,00	0,00	0,00	37 413,37	366 413,72
6451	Cotisations à l'U.P.S.S.A.F.	103 214,36	110 315,78	0,00	0,00	0,00	31 951,21	245 481,35
6453	Cotisations aux caisses de retraites	61 032,48	158 181,01	0,00	0,00	0,00	45 998,95	265 212,44
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	10 235,09	4 159,86	0,00	0,00	0,00	1 357,09	15 752,04
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	11 385,52	0,00	0,00	0,00	0,00	11 385,52
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 934,60	2 300,00	0,00	0,00	0,00	4 234,60
6512	Droits d'utilisat* - informatique usage	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	0,00	1 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 920,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	19 457,50	14 305,67	0,00	0,00	0,00	419 801,64	453 564,81
	Réalisations	19 457,50	14 305,67	0,00	0,00	0,00	419 801,64	453 564,81
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	3 797,50	12 621,67	0,00	0,00	0,00	3 057,50	19 476,67
6479	Rembours sur autres charges sociales	3 797,50	12 621,67	0,00	0,00	0,00	3 057,50	19 476,67
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 684,00	0,00	0,00	0,00	416 744,14	418 428,14
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	1 684,00	0,00	0,00	0,00	313 695,97	315 379,97
70648	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 313,73	98 313,73
70678	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 534,44	4 534,44
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	15 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 660,00
74748	Participat* Autres communes	15 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 660,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-819 336,08	-1 178 721,04	-2 300,00	0,00	0,00	-491 573,69	-2 491 930,81

(2)	Libellé	Sous-fonction 21					Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255		
		Fonct maternelles	Fonct primaires	Classes	Hébergement et	Transpore	Smart scolaire	Médecine scolaire	Classes de		

DEPENSES									
Réalizations									
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	775 417,88	0,00	16 635,18	0,00	119 322,27	0,00	119 322,27
011	Charges à caractère général	0,00	775 417,88	0,00	16 635,18	0,00	118 073,91	0,00	96 632,90
6042	Achats prélat* services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	1 518,35	2 886,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	5 804,57	17 822,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Cerburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 426,99	2 510,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 018,54	2 059,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	13 683,82	28 114,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	6 539,47	6 345,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Locations mobilières	10 164,82	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	33 087,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	3 754,17	8 468,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	344,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	2 750,00	2 905,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	537 398,14	485 293,32	0,00	292 100,20	0,00	1 248,36	0,00	1 248,36
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	6 344,33	5 375,50	0,00	3 461,40	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 586,07	1 343,81	0,00	865,37	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et ODGFPT	5 232,61	4 435,00	0,00	2 854,61	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	951,61	811,89	0,00	519,19	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	268 245,27	237 065,48	0,00	141 634,64	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 620,80	3 334,24	0,00	2 285,55	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	47 423,89	46 195,50	0,00	37 413,37	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	52 926,09	49 757,20	0,00	31 951,21	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à I.U.R.S.S.A.F.	60 973,40	49 342,58	0,00	45 998,95	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	82 946,82	75 234,19	0,00	1 357,09	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 147,25	2 012,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	11 385,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 21					Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	960,00	974,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6512	Droits d'utilisat* - informatique nuage	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65736	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	960,00	960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	6 644,17	7 661,50	0,00	374 438,13	0,00	1 648,00	0,00	43 715,51		
	Réalisations	6 644,17	7 661,50	0,00	374 438,13	0,00	1 648,00	0,00	43 715,51		
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	6 644,17	5 977,50	0,00	3 057,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6479	Rembours sur autres charges sociales	6 644,17	5 977,50	0,00	3 057,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 684,00	0,00	371 380,63	0,00	1 648,00	0,00	43 715,51		
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	1 684,00	0,00	270 180,46	0,00	0,00	0,00	43 715,51		
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	98 313,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	2 886,44	0,00	1 648,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74748	Participat* Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	-583 718,92	-585 002,12	0,00	-400 978,75	0,00	-14 987,18	0,00	-75 686,76		

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 3 - Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES						
	Réalisations					
002	Résultat de fonctionnement reporté	60 123,87	924 224,12	323 340,13	215 960,89	1 523 649,01
011	Charges à caractère général	60 123,87	924 224,12	323 340,13	215 960,89	1 523 649,01
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	0,00	171 008,53	85 666,34	2 913,59	319 712,33
60611	Eau et assainissement	0,00	53 031,04	0,00	0,00	53 031,04
60612	Energie - Electricité	0,00	2 068,97	1 169,43	203,44	3 441,84
60613	Chauffage urbain	0,00	26 585,87	11 040,60	2 331,37	39 957,84
60623	Alimentation	0,00	22 982,01	18 565,14	0,00	41 547,15
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	95,24	210,89	0,00	306,13
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	527,90	2 015,66	0,00	2 543,56
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	31 622,38	0,00	31 622,38
611	Contrats de prestations de services	0,00	4 288,15	5 927,78	0,00	10 215,93
6135	Locations mobilières	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	689,77	0,00	0,00	689,77
6156	Maintenance	0,00	19 387,28	7 428,39	283,80	27 099,47
6188	Autres frais divers	0,00	10 267,75	4 761,74	0,00	15 029,49
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	1 214,39	787,01	94,98	2 096,38
6237	Publications	58 305,84	0,00	0,00	0,00	58 305,84
6238	Divers	0,00	10 787,40	0,00	0,00	10 787,40
6256	Missions	0,00	2 100,63	0,00	0,00	2 100,63
6257	Réceptions	462,22	6 976,78	0,00	0,00	7 439,00
6262	Frais de télécommunications	1 055,81	0,00	0,00	0,00	1 055,81
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	800,00	0,00	0,00	800,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ..)	0,00	3 008,32	0,00	0,00	3 008,32
6358	Autres droits	0,00	6 017,03	0,00	0,00	6 017,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	215 777,38	287 673,79	213 047,30	666 498,47
6331	Versement mobilité	0,00	2 214,45	2 826,58	2 447,53	7 488,56
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	552,51	706,57	611,89	1 870,97
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	1 823,03	2 331,81	2 019,11	6 173,95
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	332,13	423,98	367,13	1 123,24
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	40 537,71	99 071,09	117 864,56	257 473,36
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	399,99	3 357,13	4 281,15	8 038,28
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	13 185,38	18 256,49	28 156,32	59 598,19
64131	Rémunérations non tit.	0,00	89 009,98	46 357,45	0,00	135 367,43
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	28 952,64	28 786,24	19 110,64	76 829,52
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	15 938,74	33 739,52	38 188,96	97 867,22
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	2 843,23	1 836,93	0,00	4 680,16

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	Total
6488	Autres charges	0,00	19 987,59	0,00	0,00	19 987,59
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	537 438,21	0,00	0,00	537 438,21
65548	Autres contributions	0,00	537 438,21	0,00	0,00	537 438,21
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	13 941,00	3 131,25	2 112,50	19 184,75
	RECETTES					
	Réalisations	0,00	13 941,00	3 131,25	2 112,50	19 184,75
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	1 705,00	2 437,50	2 112,50	6 255,00
6479	Remboursi sur autres charges sociales	0,00	1 705,00	2 437,50	2 112,50	6 255,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	8 836,00	693,75	0,00	9 529,75
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	8 836,00	693,75	0,00	9 529,75
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	3 400,00	0,00	0,00	3 400,00
74718	Autres participations Etat	0,00	3 400,00	0,00	0,00	3 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	-60 123,87	-910 283,12	-320 208,88	-213 848,39	-1 504 464,26
	SOLDE (3)					

(2)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32				324 Entretien du patrimoine culturel	
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives				
	DEPENSES											
	Réalisations	559 611,57	0,00	0,00	364 612,55	320 748,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 591,49
002	Résultat de fonctionnement reporté	559 611,57	0,00	0,00	364 612,55	320 748,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 591,49
011	Charges à caractère général	22 173,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	148 835,17	83 074,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	1 106,25	0,00	0,00	53 031,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60512	Energie - Electricité	7 086,77	0,00	0,00	962,72	1 169,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	10 939,32	0,00	0,00	19 499,10	11 040,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					12 042,69	18 585,14						

(2)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	95,24	210,89	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	230,90	0,00	0,00	297,00	2 015,68	0,00	0,00	0,00	
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	31 622,38	0,00	0,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	667,35	0,00	0,00	3 620,80	5 927,78	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	869,77	0,00	0,00	0,00	0,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 791,30	0,00	0,00	17 595,98	6 370,66	0,00	0,00	2 057,73	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	10 267,75	4 417,95	0,00	0,00	343,79	
6188	Autres frais divers	351,47	0,00	0,00	862,92	597,04	0,00	0,00	189,97	
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	10 787,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 137,30	0,00	0,00	0,00	
6296	Missions	0,00	0,00	0,00	2 100,63	0,00	0,00	0,00	0,00	
6297	Réceptions	0,00	0,00	0,00	6 976,76	0,00	0,00	0,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ..	0,00	0,00	0,00	3 006,32	0,00	0,00	0,00	0,00	
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	6 017,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	215 777,35	237 673,79	0,00	0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	2 214,45	2 826,58	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	552,51	706,57	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	1 823,03	2 331,81	0,00	0,00	0,00	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	332,13	423,98	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	40 537,71	99 071,09	0,00	0,00	0,00	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	399,99	3 357,13	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	13 185,38	18 256,49	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	89 009,98	46 357,45	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	28 952,64	28 766,24	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	15 938,74	33 739,52	0,00	0,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	2 843,23	1 836,93	0,00	0,00	0,00	
6468	Autres charges	0,00	0,00	0,00	19 987,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	537 438,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65548	Autres contributions	537 438,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
856	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	13 941,00	3 131,25	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	13 941,00	3 131,25	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
013	Atteuunatons de charges	0,00	0,00	0,00	1 705,00	2 437,50	0,00	0,00	
6479	Remboursur sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	1 705,00	2 437,50	0,00	0,00	
042	Opéral* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opéral* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	8 836,00	683,75	0,00	0,00	
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	8 836,00	683,75	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	-559 611,57	0,00	0,00	-350 671,55	-317 617,39	0,00	0,00	
	SOLDE (3)							-2 591,49	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes correspondantes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES					
	Réalisations				
002	Résultat de fonctionnement reporté				
011	Charges à caractère général	42 063,59	674 597,23	59 839,65	776 500,47
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	15 686,10	0,00	23 132,09	38 818,19
60611	Eau et assainissement	0,00	63 417,89	1 775,74	65 193,63
60612	Energie - Electricité	0,00	255 708,45	0,00	255 708,45
60613	Chauffage urbain	0,00	118 672,58	0,00	118 672,58
60622	Carburants	0,00	0,00	130,99	130,99
60623	Alimentation	0,00	0,00	3 919,38	3 919,38
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	13,96	13,96
60631	Fournitures d'entretien	0,00	6 511,77	0,00	6 511,77
60632	Fournitures de petit équipement	3 080,35	384,46	1 982,44	5 447,25
60636	Vêtements de travail	1 056,18	0,00	0,00	1 056,18
6066	Autres matières et fournitures	4 849,39	8 197,52	11 490,80	24 537,71
611	Contrats de prestations de services	4 982,00	137 957,60	0,00	142 939,60
6135	Locations mobilières	324,00	0,00	0,00	324,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	62 015,87	2 953,43	65 397,57
61558	Entretien autres biens mobiliers	234,50	1 213,44	3 381,70	4 830,64
6156	Maintenance	4 374,38	532,41	1 233,77	6 140,56
6188	Autres frais divers	1 956,68	15 538,26	0,00	17 494,94
6226	Honoraires	350,00	0,00	0,00	350,00
6238	Divers	292,01	0,00	0,00	292,01
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	8 361,35	8 361,35
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	113,20	113,20
6262	Frais de télécommunications	0,00	4 446,98	0,00	4 446,98
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ..	0,00	0,00	1 274,50	1 274,50
6288	Autres services extérieurs	4 918,00	0,00	0,00	4 918,00
6356	Autres droits	0,00	0,00	76,30	76,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	307 628,30	534 739,38	842 367,68
6331	Versement mobilité	0,00	3 454,34	6 254,40	9 708,74
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	863,53	1 565,14	2 428,67
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	2 849,90	5 173,44	8 023,34
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	518,15	938,16	1 456,33
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	164 065,40	148 137,32	312 202,72
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	2 598,83	2 595,88	5 194,71
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	31 108,84	32 861,96	63 970,80
64131	Rémunérations non tit.	0,00	20 266,87	189 236,47	209 503,34
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	10 693,91	10 693,91

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
6451	Collisions à T.U.R.S.S.A.F.	0,00	29 067,83	76 704,14	106 771,97
6453	Collisions aux caisses de retraites	0,00	52 156,15	53 888,15	106 044,30
6454	Collisions aux A.S.E.D.I.C.	0,00	678,46	6 690,37	7 368,83
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	136 000,00	220 385,67	0,00	356 385,67
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	136 000,00	220 385,67	0,00	356 385,67
658	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES				
	Réalisations	5 149,30	124 946,38	265 590,83	395 686,51
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 149,30	124 946,38	265 590,83	395 686,51
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	3 506,67	5 345,00	8 851,67
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	3 506,67	5 345,00	8 851,67
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat* domaine public communal	5 949,30	121 439,71	172 752,79	300 141,80
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	59 962,31	0,00	59 962,31
70632	Redevances services à caractère loisir	5 949,30	2 934,40	0,00	8 883,70
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	103 345,30	103 345,30
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	69 407,49	69 407,49
73	Impôts et taxes	0,00	58 543,00	0,00	58 543,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	87 493,04	87 493,04
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	87 493,04	87 493,04
752	Revenus des immeubles	200,00	0,00	0,00	200,00
76	Produits financiers	200,00	0,00	0,00	200,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-171 914,29	-1 077 664,82	-328 988,18	-1 578 567,29

(2)	Libellé	Sous-fonction 41				Sous-fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
		411 564,86	54 397,17	576 596,34	160 052,83	0,00	571 442,26	23 136,75	0,00
	DEPENSES	411 564,86	54 397,17	576 596,34	160 052,83	0,00	571 442,26	23 136,75	0,00
	Réalisations								

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42				
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances		
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
011	Charges à caractère général	103 936,56	54 397,17	356 210,67	160 052,83	0,00	23 136,75	0,00	0,00		
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 615,20	0,00	0,00		
60611	Eau et assainissement	6 013,43	9 722,57	47 681,89	0,00	0,00	1 775,74	0,00	0,00		
60612	Energie - Electricité	14 056,84	13 389,55	115 319,40	112 942,66	0,00	0,00	0,00	0,00		
60613	Chauffage urbain	33 491,34	13 333,72	36 253,35	35 594,17	0,00	0,00	0,00	0,00		
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130,98	0,00	0,00		
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 714,35	1 205,03	0,00		
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,96	0,00	0,00		
60631	Fournitures d'entretien	6 511,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
60632	Fournitures de petit équipement	384,46	0,00	0,00	0,00	0,00	1 792,54	185,90	0,00		
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6068	Autres matières et fournitures	4 788,55	3 098,17	0,00	310,50	0,00	5 692,30	5 798,50	0,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	137 957,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 953,43	0,00		
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	35 957,51	14 853,16	0,00	11 205,20	0,00	3 381,70	0,00	0,00		
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 213,44	0,00	0,00	0,00	0,00	1 233,77	0,00	0,00		
6156	Maintenance	0,00	0,00	532,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	15 536,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6262	Frais de télécommunications	1 519,22	0,00	2 927,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6359	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés	307 629,30	0,00	0,00	0,00	0,00	534 739,36	0,00	0,00		
6331	Versement mobilité	3 454,34	0,00	0,00	0,00	0,00	6 254,40	0,00	0,00		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	863,53	0,00	0,00	0,00	0,00	1 565,14	0,00	0,00		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 849,90	0,00	0,00	0,00	0,00	5 173,44	0,00	0,00		
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	518,15	0,00	0,00	0,00	0,00	936,18	0,00	0,00		
64111	Rémunération principale titulaires	164 065,40	0,00	0,00	0,00	0,00	148 137,32	0,00	0,00		
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 598,83	0,00	0,00	0,00	0,00	2 595,98	0,00	0,00		
64118	Autres indemnités titulaires	31 108,64	0,00	0,00	0,00	0,00	32 861,96	0,00	0,00		
64131	Rémunérations non tit.	20 266,87	0,00	0,00	0,00	0,00	189 236,47	0,00	0,00		
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 693,91	0,00	0,00		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	29 067,83	0,00	0,00	0,00	0,00	76 704,14	0,00	0,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	52 156,15	0,00	0,00	0,00	0,00	53 888,15	0,00	0,00		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	678,46	0,00	0,00	0,00	0,00	6 690,37	0,00	0,00		
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	220 385,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	220 385,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	61 473,67	2 934,40	60 538,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	61 473,67	2 934,40	60 538,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations									
802	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	3 506,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6479	Rembours sur autres charges sociales	3 506,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	57 967,00	2 934,40	60 538,31	0,00	0,00	105 492,22	67 260,57	0,00	
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	59 962,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	2 934,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 561,73	3 783,57	0,00	
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 930,49	63 477,00	0,00	
70878	Remb. frais par d'autres redevables	57 967,00	0,00	576,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 493,04	0,00	0,00	
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 493,04	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	-350 091,19	-51 462,77	-516 058,03	-160 052,83	0,00	-373 112,09	44 123,82	0,00	
	SOLDE (3)									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptaient le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 et L. 5211-15 et R. 5211-1 et R. 5211-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	DEPENSES			
	Réalisations			
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES			
	Réalisations			
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en	524 Autres services

							handicapés		difficulté	
DEPENSES										
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES										
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)										
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES							
002	Réalisations	5 315,03	0,00	0,00	0,00	746 331,48	751 646,51
011	Résultat de fonctionnement reporté	5 315,03	0,00	0,00	0,00	746 331,48	751 646,51
	Charges à caractère général	5 315,03	0,00	0,00	0,00	99 027,77	104 342,80
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 398,67	1 398,67
60612	Energie - Electricité	5 315,03	0,00	0,00	0,00	22 729,77	28 044,80
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	18 728,23	18 728,23
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	297,65	297,65
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	8 357,77	8 357,77
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 490,55	1 490,55
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	3 722,97	3 722,97
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	639,00	639,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	4 893,54	4 893,54
61658	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	14 645,14	14 645,14
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	28,99	28,99
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	379,94	379,94
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	14 876,00	14 876,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	443,93	443,93
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 843,00	4 843,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	577,61	577,61
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	975,01	975,01
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	647 303,71	647 303,71
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	7 619,44	7 619,44
6332	Coalisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 905,10	1 905,10
6336	Coalisations CNFPT et CDGPE	0,00	0,00	0,00	0,00	6 286,88	6 286,88
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 143,12	1 143,12
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	183 894,77	183 894,77
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	10 314,32	10 314,32
64116	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	44 174,57	44 174,57
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	216 101,01	216 101,01
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	6 847,90	6 847,90
6451	Coalisations à I.U.R.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	93 901,72	93 901,72
6453	Coalisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	66 758,17	66 758,17
6454	Coalisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	8 356,81	8 356,81
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES						
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	445 042,25	445 042,25
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	445 042,25	445 042,25
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	3 705,00	3 705,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	3 705,00	3 705,00
043	Opérat* ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	84 355,30	84 355,30
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	84 355,30	84 355,30
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	356 981,95	356 981,95
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	356 981,95	356 981,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-5 315,03	0,00	0,00	0,00	-301 289,23	-306 604,25

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 - Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Pavé privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES					
	Réalisations					
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	172 007,68	0,00	0,00	172 007,68
		0,00	172 007,68	0,00	0,00	172 007,68
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	172 007,68	0,00	0,00	172 007,68
60612	Energie - Electricité	0,00	1 230,56	0,00	0,00	1 230,56
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 556,10	0,00	0,00	1 556,10
6132	Locations immobilières	0,00	10 091,42	0,00	0,00	10 091,42
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	50 564,28	0,00	0,00	50 564,28
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	254,96	0,00	0,00	254,96
6228	Divers	0,00	18 821,36	0,00	0,00	18 821,36
63512	Taxes foncières	0,00	83 401,00	0,00	0,00	83 401,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	6 088,00	0,00	0,00	6 088,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes n°élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES					
	Réalisations					
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	196 457,89	0,00	0,00	196 457,89
		0,00	196 457,89	0,00	0,00	196 457,89
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	61 919,36	0,00	0,00	61 919,36
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	61 919,36	0,00	0,00	61 919,36
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	134 538,53	0,00	0,00	134 538,53
752	Revenus des immeubles	0,00	107 851,89	0,00	0,00	107 851,89
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	26 686,64	0,00	0,00	26 686,64

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur localif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	24 450,21	0,00	0,00	24 450,21

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES					
	Réalisations	60 720,21	1 130 490,13	0,00	1 191 210,34
		60 720,21	1 130 490,13	0,00	1 191 210,34
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	60 720,21	279 124,22	0,00	339 844,43
60611	Eau et assainissement	0,00	3 973,89	0,00	3 973,89
60612	Energie - Electricité	0,00	2 426,39	0,00	2 426,39
60622	Carburants	0,00	15 776,28	0,00	15 776,28
60631	Fournitures d'entretien	0,00	794,16	0,00	794,16
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 358,58	0,00	1 358,58
6068	Autres matières et fournitures	367,20	44 663,91	0,00	45 031,11
611	Contrats de prestations de services	40 809,81	21 210,82	0,00	62 020,63
6135	Locations mobilières	19 543,20	0,00	0,00	19 543,20
61521	Entretien terrains	0,00	123 115,68	0,00	123 115,68
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	39 999,90	0,00	39 999,90
61524	Entretien bois et forêts	0,00	14 225,00	0,00	14 225,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	461,36	0,00	461,36
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 884,32	0,00	1 884,32
6156	Maintenance	0,00	5 620,84	0,00	5 620,84
6168	Autres primes d'assurance	0,00	2 850,01	0,00	2 850,01
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	725,00	0,00	725,00
6286	Autres services extérieurs	0,00	38,08	0,00	38,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	851 365,91	0,00	851 365,91
6331	Versement mobilité	0,00	9 881,88	0,00	9 881,88
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	2 470,29	0,00	2 470,29
6336	Cotisations CNFPT et CDSFPT	0,00	8 152,50	0,00	8 152,50
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 482,30	0,00	1 482,30
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	371 577,18	0,00	371 577,18
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	10 924,81	0,00	10 924,81
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	87 833,83	0,00	87 833,83
64131	Rémunérations non tit.	0,00	128 464,97	0,00	128 464,97
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	7 648,10	0,00	7 648,10
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	96 803,17	0,00	96 803,17
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	123 251,11	0,00	123 251,11
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	5 075,77	0,00	5 075,77
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
85	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
656	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	17 628,31	17 628,31	0,00	17 628,31
	Réalisations	0,00	17 628,31	0,00	17 628,31
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Remboursi sur autres charges sociales	0,00	10 107,50	0,00	10 107,50
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	10 107,50	0,00	10 107,50
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	7 520,81	0,00	7 520,81
70688	Autres prestations de services	0,00	7 520,81	0,00	7 520,81
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-60 720,21	-1 112 861,82	0,00	-1 173 582,03

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	41 177,01	49 543,20	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	41 177,01	49 543,20	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	41 177,01	19 543,20	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	367,20	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	40 809,81	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	19 543,20	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voisines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81								
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers		
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6286	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atteintements de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES										
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	-41.177,01	-19.543,20	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	-41.177,01	-19.543,20	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82							Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des saux	832 Act* spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel			
	DEPENSES	226 980,55	108 475,48	50 950,97	744 083,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	226 980,55	108 475,48	50 950,97	744 083,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	8 453,52	50 950,97	219 719,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	140,95	3 832,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	2 426,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	6 561,37	9 214,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	794,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	1 358,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	2 832,48	4 047,30	37 784,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	21 210,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	123 115,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	39 999,90	14 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	481,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	1 884,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	5 620,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	183,37	2 606,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	38,08	725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	226 980,55	100 022,16	0,00	524 363,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act' spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
6331	Versement mobilité	2 778,72	1 025,45	0,00	6 077,71	0,00	0,00	0,00	0,00		
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	694,61	256,38	0,00	1 519,30	0,00	0,00	0,00	0,00		
6336	Colisations CNIPT et CDGPT	2 292,51	846,14	0,00	5 013,85	0,00	0,00	0,00	0,00		
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	416,82	153,84	0,00	911,64	0,00	0,00	0,00	0,00		
64111	Rémunération principale titulaires	68 283,60	51 301,34	0,00	251 992,24	0,00	0,00	0,00	0,00		
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 086,92	1 973,40	0,00	6 864,49	0,00	0,00	0,00	0,00		
64116	Autres indemnités titulaires	18 943,29	14 293,70	0,00	54 596,84	0,00	0,00	0,00	0,00		
64131	Rémunérations non tit.	70 634,51	0,00	0,00	55 830,46	0,00	0,00	0,00	0,00		
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	5 779,04	0,00	1 869,06	0,00	0,00	0,00	0,00		
6451	Colisations à l'U.R.S.S.A.F.	32 980,38	7 967,88	0,00	55 654,91	0,00	0,00	0,00	0,00		
6453	Colisations aux caisses de retraites	25 025,96	16 424,99	0,00	81 800,16	0,00	0,00	0,00	0,00		
6454	Colisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 843,23	0,00	0,00	2 232,54	0,00	0,00	0,00	0,00		
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
042	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
043	Opérat' ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Regles à réaliser au 31/12	2 430,00	930,00	733,00	13 535,31	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES	2 430,00	930,00	733,00	13 535,31	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 430,00	930,00	0,00	6 747,50	0,00	0,00	0,00	0,00		
013	Atténuations de charges	2 430,00	930,00	0,00	6 747,50	0,00	0,00	0,00	0,00		
6479	Remboursi sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
042	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
043	Opérat' ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	733,00	6 787,81	0,00	0,00	0,00	0,00		
70668	Autres prestations de services	0,00	0,00	733,00	6 787,81	0,00	0,00	0,00	0,00		
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	SOLDE (3)	-224 550,55	-107 545,48	-50 217,97	-730 547,82	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES								
	Réalisations	0,00	857,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	857,30
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	36,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,07
60612	Energie - Electricité	0,00	821,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	821,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, div. domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-857,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-857,30

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non vendables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat* décentralisées, act* européen.	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	587 004,42	716 651,47	0,00	0,00	1 303 655,89
010	Stocks	454 610,91	367 392,71	0,00	0,00	822 003,62
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	2 200,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 970,94	0,00	0,00	0,00	64 970,94
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	64 970,94	0,00	0,00	0,00	64 970,94
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	269 833,48	0,00	0,00	0,00	269 833,48
1641	Emprunts en euros	263 771,06	0,00	0,00	0,00	263 771,06
1676	Autres emprunts et dettes	6 062,40	0,00	0,00	0,00	6 062,40
18	Compte de liaison : affectat* (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	33 282,00	0,00	0,00	33 282,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	33 282,00	0,00	0,00	33 282,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	224 280,80	0,00	0,00	224 280,80
2135	Installations générales: agencements	0,00	63 849,67	0,00	0,00	63 849,67
21566	Autres matériels, outillages incendie	0,00	5 256,00	0,00	0,00	5 256,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	8 799,51	0,00	0,00	8 799,51
2162	Matériel de transport	0,00	21 985,96	0,00	0,00	21 985,96
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	53 669,90	0,00	0,00	53 669,90
2184	Mobilier	0,00	9 087,71	0,00	0,00	9 087,71
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	61 642,05	0,00	0,00	61 642,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	82 769,20	0,00	0,00	82 769,20
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	82 769,20	0,00	0,00	82 769,20
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27 060,71	0,00	0,00	27 060,71
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	27 060,71	0,00	0,00	27 060,71

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat* décentralisée, act* européen.	Total
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
4541101	PERIL IMMINENT - MISE EN SECURITE PROPRIETE SISE AU 912 RUE ARIS	117 606,49	0,00	0,00	0,00	117 606,49
	Restes à réaliser au 31/12	132 393,51	349 258,76	0,00	0,00	481 652,27
	RECETTES (2)	2 326 056,35	8 825,69	0,00	0,00	2 334 882,04
	Réalisations	2 193 662,84	8 825,69	0,00	0,00	2 202 488,53
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	1 048 609,15	0,00	0,00	0,00	1 048 609,15
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	794 712,90	0,00	0,00	0,00	794 712,90
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	46 746,97	0,00	0,00	0,00	46 746,97
2132	Immeubles de rapport	34 301,03	0,00	0,00	0,00	34 301,03
28031	Frais d'études	13 445,88	0,00	0,00	0,00	13 445,88
28041513	GFP rat : Projet infrastructure	30 971,28	0,00	0,00	0,00	30 971,28
28041621	CCAS : Bien mobilier, matériel	3 333,33	0,00	0,00	0,00	3 333,33
28041622	CCAS : Bâtiments, installations	3 333,00	0,00	0,00	0,00	3 333,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	221 653,00	0,00	0,00	0,00	221 653,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	5 946,67	0,00	0,00	0,00	5 946,67
2804422	Sub mat privé - Bâtiments et installat*	67 701,00	0,00	0,00	0,00	67 701,00
28051	Concessions et droits similaires	26 915,99	0,00	0,00	0,00	26 915,99
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 048,41	0,00	0,00	0,00	15 048,41
28128	Autres aménagements de terrains	14 192,55	0,00	0,00	0,00	14 192,55
28132	Immeubles de rapport	44 198,77	0,00	0,00	0,00	44 198,77
28135	Installations générales, agencements, ...	651,57	0,00	0,00	0,00	651,57
28152	Installations de voirie	1 406,29	0,00	0,00	0,00	1 406,29
281533	Réseaux câblés	688,00	0,00	0,00	0,00	688,00
281538	Autres réseaux	610,34	0,00	0,00	0,00	610,34
281568	Autres matériels, outillages incendie	3 768,53	0,00	0,00	0,00	3 768,53
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 418,85	0,00	0,00	0,00	2 418,85
28158	Autres installat*, matériel et outillage	18 065,18	0,00	0,00	0,00	18 065,18
28156	Immeubles de rapport (m. à dispo)	4 117,00	0,00	0,00	0,00	4 117,00
281732	Installations générales (m. à dispo)	22 449,00	0,00	0,00	0,00	22 449,00
281735	Installations générales, aménag* divers	482,40	0,00	0,00	0,00	482,40
28181	Matériel de transport	47 618,42	0,00	0,00	0,00	47 618,42
28182	Matériel de bureau et informatique	57 362,62	0,00	0,00	0,00	57 362,62
28183	Mobilier	22 839,13	0,00	0,00	0,00	22 839,13
28184	Autres immo. corporelles	82 487,69	0,00	0,00	0,00	82 487,69
28168	Immeubles de rapport (affectation)	1 960,00	0,00	0,00	0,00	1 960,00
28232	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Dotations, fonds divers et réserves	152 656,30	0,00	0,00	0,00	152 656,30
10	FCTVA	152 656,30	0,00	0,00	0,00	152 656,30
10222						

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisée, act* européen	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	8 825,69	0,00	0,00	8 825,69
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	5 376,49	0,00	0,00	5 376,49
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	3 449,20	0,00	0,00	3 449,20
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (SA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	80 078,00	0,00	0,00	0,00	80 078,00
276351	Créance GFP de rattachement	80 078,00	0,00	0,00	0,00	80 078,00
Opérations pour compte de tiers		117 606,49	0,00	0,00	0,00	117 606,49
4542201	PERIL IMMINENT - MISE EN SECURITE PROPRIETE SISE AU 912 RUE ARIS	117 606,49	0,00	0,00	0,00	117 606,49
Restes à réaliser au 31/12		132 393,51	0,00	0,00	0,00	132 393,51
SOLDE (2)		1 739 051,93	-707 825,78	0,00	0,00	1 031 226,15

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat* générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act* de coopérat* décentralisée
DEPENSES (2)										
Réalizations										
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	710 525,17	0,00	0,00	6 126,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	361 266,41	0,00	0,00	6 126,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transféré entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat* générale collectivité	021 Assemblées locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act* de coopérat* décentralisée
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	33 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	33 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	218 154,59	0,00	0,00	6 126,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2105	Installations générales, agencements	63 849,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21668	Autres matériels, outillages incendie	5 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst. matériel, outill. techniques	8 799,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	21 995,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	53 669,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	9 067,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2186	Autres immobilisations corporelles	55 515,75	0,00	0,00	6 126,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	82 769,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
236	Avances versées commandes immo. incorp.	82 769,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	27 060,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	27 060,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04			
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblées locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisés
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541101	PERIL IMMINENT - MISE EN SECURITE PROPRIETE SISE AU 912 RUE ARIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	349 258,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	8 825,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	8 825,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution seat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041513	GFP rat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041621	CCAS : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041622	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281575	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat* générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act* de coopérat* décentralisée
28158	Autres installat*, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281732	Immeubles de rapport (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménag* divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28232	Immeubles de rapport (affectation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	8 825,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	5 376,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	3 449,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction D2							Sous-fonction D4		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisées	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276351	Créance GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4542201	PERIL IMMINENT - MISE EN SECURITE PROPRIETE SISE AU 912 RUE ARIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-701 699,48	0,00	0,00	-6 126,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publiques	Total
	DEPENSES (2)			
	Réalisations			
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	5 883,94	0,00	5 883,94
010	Stocks	5 883,94	0,00	5 883,94
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 883,94	0,00	5 883,94
2188	Autres immobilisations corporelles	5 883,94	0,00	5 883,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Réalisations			
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (B.A,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		-5 883,94	0,00	-5 883,94
SOLDE (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
DEPENSES (2)						
Réalizations						
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	5 883,94	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	5 883,94	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (B.A,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	5 883,94	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 883,94	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	RECETTES (2)					
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-5 883,94	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)							
	Réalisations		212 040,63	0,00	0,00	0,00	3 068,75	215 109,38
	001 Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	151 466,90	0,00	0,00	0,00	3 068,75	154 535,65
	010 Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	040 Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	18 Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21 Immobilisations corporelles	0,00	151 466,90	0,00	0,00	0,00	3 068,75	154 535,65
	2135 Installations générales, agencements	0,00	118 331,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 331,00
	2184 Mobilier	0,00	30 107,85	0,00	0,00	0,00	0,00	30 107,85
	2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	3 028,05	0,00	0,00	0,00	3 068,75	6 096,80
	22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	26 Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	60 573,73	0,00	0,00	0,00	0,00	60 573,73
	RECETTES (2)							
	Réalisations							
	001 Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	010 Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	040 Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
		Services communs	Enseignement du premier degré	Enseignement du deuxième degré	Enseignement supérieur	Formation continue	Services annexes de l'enseignement	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	-212 040,63	0,00	0,00	0,00	-3 068,75	-215 109,38
SOLDE (2)		0,00	-212 040,63	0,00	0,00	0,00	-3 068,75	-215 109,38

(1)	Libellé	Sous-fonction 25									
		Sous-fonction 21					Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255		
		Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Hébergement et restauration scolaire	Transports scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte et autres services		
DEPENSES (2)		20 806,01	191 434,62	0,00	3 068,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		20 806,01	130 860,89	0,00	3 068,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	20 806,01	130 860,89	0,00	3 068,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2135	Installations générales, agencements	0,00	118 331,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	20 806,01	9 501,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 028,05	0,00	3 068,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction Z1				Sous-fonction Z5				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
25	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	60 573,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	-3 068,75	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-20 506,01	-191 434,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalisations			217 199,85	0,00	255 336,14
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	38 136,29	40 235,52	0,00	78 371,81
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	38 136,29	40 235,52	0,00	78 371,81
2195	Installations générales, agencements	0,00	3 936,00	-40 235,52	0,00	44 171,52
2152	Installations de voirie	0,00	649,20	0,00	0,00	649,20
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	33 551,09	0,00	0,00	33 551,09
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	176 964,33	0,00	176 964,33
	RECETTES (2)					
	Réalisations			2 556,00	0,00	2 556,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	2 556,00	0,00	2 556,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	2 556,00	0,00	2 556,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	2 556,00	0,00	2 556,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	-38 136,29	-214 643,85	0,00	-252 780,14
SOLDE (2)		0,00	-38 136,29	-214 643,85	0,00	-252 780,14

(1)	Libellé	Sous-fonction 31						Sous-fonction 32				324 Entretien du patrimoine culturel	
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives					
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	38 136,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 199,85
Réalizations		0,00	0,00	0,00	38 136,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 235,52
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	38 136,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 235,52
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 235,52
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	3 936,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	649,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	33 551,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré,	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 964,33	
	RECETTES (2)									
	Réalisations									
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 556,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	2 556,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	2 556,00	-38 136,29	0,00	-217 199,85	
	SOLDE (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES (2)	4 982,40	4 738 190,72	11 372,33	4 754 545,45
	Réalisations	0,00	1 508 068,89	11 372,33	1 519 441,22
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	201 861,73	11 372,33	213 234,06
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	6 259,18	0,00	6 259,18
21318	Autres bâtiments publics	0,00	109 096,59	0,00	109 096,59
2135	Installations générales, agencements	0,00	61 051,24	11 372,33	72 423,57
2152	Installations de voirie	0,00	7 270,78	0,00	7 270,78
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	18 183,94	0,00	18 183,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 306 207,16	0,00	1 306 207,16
2313	Constructions	0,00	1 306 207,16	0,00	1 306 207,16
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	4 982,40	3 230 121,83	0,00	3 235 104,23
	RECETTES (2)	0,00	406 327,02	0,00	406 327,02
	Réalisations	0,00	406 327,02	0,00	406 327,02
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs		41 Sports		42 Jeunesse		Total
040	Opérat* ordre transfert entre sections		0,00				0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00				0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00				0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		0,00			321 757,73	0,00	321 757,73
1328	Autres subventions d'équip. non transf.		0,00			313 957,73	0,00	313 957,73
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00			7 800,00	0,00	7 800,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)		0,00			0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00	0,00	0,00
2313	Constructions		0,00			84 569,29	0,00	84 569,29
26	Participat* et créances rattachées		0,00			84 569,29	0,00	84 569,29
27	Autres immobilisations financières		0,00			0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers			0,00			0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12			0,00			0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)			-4 982,40			-4 331 863,70	-11 372,33	-4 348 218,43

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42				
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances		
DEPENSES (2)											
Réalizations											
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	4 452 734,06	30 741,00	254 715,66	0,00	0,00	11 372,33	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	1 253 353,23	0,00	254 715,66	0,00	0,00	11 372,33	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	92 765,14	0,00	109 096,59	0,00	0,00	11 372,33	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42				
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances		
2128	Autres agencements et aménagements	6 259,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21316	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	109 096,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2135	Installations générales, agencements	61 051,24	0,00	0,00	0,00	0,00	11 372,33	0,00	0,00		
2152	Installations de voirie	7 270,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	18 183,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	1 160 588,09	0,00	145 619,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2313	Constructions	1 160 588,09	0,00	145 619,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Restes à réaliser au 31/12		3 199 380,83	30 741,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES (2)		321 757,73	0,00	84 569,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Réalizations		321 757,73	0,00	84 569,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
13	Subventions d'investissement	321 757,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	313 957,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	7 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	84 569,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2313	Constructions	0,00	0,00	84 569,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Restes à réaliser au 31/12		4 130 976,33	-30 741,00	-170 146,37	0,00	0,00	-11 372,33	0,00	0,00		
SOLDE (2)											

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	DEPENSES (2)			
	Réalisations			
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Réalisations			
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDE (2)				
0,00				
0,00				

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52				524 Autres services
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfanc* et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté		
DEPENSES (2)										
Réalizations										
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement										
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser au 31/12										
RECETTES (2)										
0,00										
0,00										

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act' pour l'enfance et l'adolescence	523 Act' pour personnes en difficultés	524 Autres services
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	8 465,20	8 465,20
301	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	8 465,20	8 465,20
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compta de liaison : affectat* (SA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2198	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 465,20	8 465,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	8 465,20	8 465,20
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser au 31/12							
RECETTES (2)							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	-8 465,20	-8 465,20
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)						
Réalizations						
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	7 924,14	0,00	0,00	7 924,14
010	Stocks	0,00	7 924,14	0,00	0,00	7 924,14
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	7 924,14	0,00	0,00	7 924,14
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	7 924,14	0,00	0,00	7 924,14
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser au 31/12						
RECETTES (2)						
Réalizations						
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions et équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	-7 924,14	0,00	0,00	-7 924,14
SOLDE (2)		0,00				

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisée).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	DEPENSES (2)				
	Réalisations				
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	335 641,50	0,00	335 641,50
010	Stocks	0,00	182 917,37	0,00	182 917,37
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	10 250,00	0,00	10 250,00
2041513	GFP rat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâiments, installations	0,00	10 250,00	0,00	10 250,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	171 068,59	0,00	171 068,59
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	12 181,49	0,00	12 181,49
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	117 650,85	0,00	117 650,85
2135	Installations générales, agencements	0,00	648,00	0,00	648,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	9 474,96	0,00	9 474,96
2152	Installations de voirie	0,00	12 111,29	0,00	12 111,29
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	11 802,00	0,00	11 802,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	7 200,00	0,00	7 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 598,78	0,00	1 598,78
274	Prêts	0,00	1 598,78	0,00	1 598,78
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	152 724,13	0,00	152 724,13
	RECETTES (2)	0,00	3 906,78	0,00	3 906,78

(1)	Libellé	61 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	Réalisations	0,00	3 906,78	0,00	3 906,78
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 308,00	0,00	2 308,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	2 308,00	0,00	2 308,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 598,78	0,00	1 598,78
274	Prêts	0,00	1 598,78	0,00	1 598,78
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-331 734,72	0,00	-331 734,72

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041513	GFP ral : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil, techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2168	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81									
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers			
040	Opéral* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act* spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
		0,00	52 533,29	50 000,00	221 259,43	11 848,78	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES (2)	0,00	52 533,29	0,00	118 535,30	11 848,78	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Réalisations	0,00	52 533,29	0,00	118 535,30	11 848,78	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous-fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act' spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041513	GFP rat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtements, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	52 533,29	0,00	118 535,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	12 181,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	33 222,00	0,00	84 426,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	648,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	9 474,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	12 111,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil, techniques	0,00	0,00	0,00	11 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2168	Autres immobilisations corporelles	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 598,78	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 598,78	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	50 000,00	102 724,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	2 308,00	0,00	0,00	1 598,78	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	2 308,00	0,00	0,00	1 598,78	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution sect* d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83					
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act' spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	2 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, diabl. nationaux	0,00	0,00	0,00	2 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 598,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	1 598,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	-52 533,29	-50 000,00	-218 951,43	-10 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison - affeciat* (BA, régis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Folres et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact. STP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 420 772,32									
1641 Emprunts en euros (total)					4 420 772,32									
10000220790	SA CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	15/09/2016		15/09/2017	620 772,32	F		1,862			A	X Echéance constante C		A-1
38-7873270	Société CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	14/01/2011		15/04/2012	900 000,00	F		3,500			A	C		A-1
39-10000075426	SA CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	15/12/2014		19/12/2015	400 000,00	R	EURIBOR	2,254			A	C		A-1
CONVENTION NO141906T	SA CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	02/07/2019		17/02/2021	2 500 000,00	F		1,020			A	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					728,42									
268	GADON LENAIG	01/09/2017	01/09/2017		254,12	F		0,000			X	XX	O	A-1
269	SCM JACP	01/07/2021	01/07/2021		474,30	F		0,000			X	XX	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					48 499,48									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total) pret 201200146	Caisse CAF DE ROUEN	08/11/2012		01/05/2016	48 499,48 48 499,48	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 470 000,22									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 740 424,68					44 783,64	0,00	263 771,08	25 136,66
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 740 424,68					44 783,64	0,00	263 771,08	25 136,66
10000220790		0,00	A-1	275 424,71	4,75			1,862	6 092,04	0,00	52 104,41	1 508,41
38-7873270		0,00	A-1	180 000,00	2,33			3,500	9 400,00	0,00	60 000,00	4 480,00
39-10000075426		0,00	A-1	159 999,97	6,00		EURIBOR	2,254	7 341,60	0,00	26 686,87	242,83
CONVENTION NO141905T		0,00	A-1	2 125 000,00	16,17			1,020	22 950,00	0,00	125 000,00	18 905,42
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		728,42					0,00	0,00	0,00	0,00
266		0,00	A-1	254,12	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
269		0,00	A-1	474,30	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					6 062,40	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers localitaires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total) prel 201200146		0,00	A-1	0,00	0,00			0,000	6 062,40	0,00	6 062,40	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortissement de l'exercice			ICINE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 741 153,10				269 833,48	44 783,64	0,00	0,00	25 136,66

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV -- ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indics sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 741 153,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swapfin)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		339 170,94	337 004,42
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		272 000,00	269 833,48
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	266 000,00	263 771,08
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	6 000,00	6 062,40
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		67 170,94	67 170,94
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	64 970,94	64 970,94
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	2 200,00	2 200,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	337 004,42	4 107 018,69	0,00	4 444 023,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES		A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 053 078,00	947 997,98
Ressources propres externes de l'année (a)		120 078,00	234 333,08
10222	FCTVA		
10223	TLE	40 000,00	152 656,30
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent ^o invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	0,00	1 598,78
276351	Créance GFP de rattachement	80 078,00	80 078,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		5 933 000,00	713 664,90
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études		
28041513	GFP rat : Projet infrastructure	13 450,00	13 445,88
28041621	CCAS : Bien mobilier, matériel	31 000,00	30 971,28
28041622	CCAS : Bâtiments, installations	3 400,00	3 333,33
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 400,00	3 333,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	221 700,00	221 653,00
2804422	Sub net privé - Bâtiments et installat ^o	6 000,00	5 946,67
28051	Concessions et droits similaires	67 700,00	67 701,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	26 900,00	26 915,99
28128	Autres aménagements de terrains	15 100,00	15 048,41
28132	Immeubles de rapport	14 200,00	14 192,55
28135	Installations générales, agencements, ..	44 200,00	44 198,77
28152	Installations de voirie	650,00	651,57
281533	Réseaux câblés	1 500,00	1 406,29
281538	Autres réseaux	1 000,00	688,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	700,00	610,34
281578	Autre matériel et outillage de voirie	4 000,00	3 768,53
28158	Autres installat ^o , matériel et outillage	2 500,00	2 418,85
281732	Immeubles de rapport (m. à dispo)	18 100,00	18 065,18
281735	Installations générales (m. à dispo)	4 120,00	4 117,00
28181	Installations générales, aménagt divers	22 500,00	22 449,00
28182	Matériel de transport	500,00	482,40
28183	Matériel de bureau et informatique	47 620,00	47 618,42
28184	Mobilier	57 400,00	57 362,62
28188	Autres immo. corporelles	22 900,00	22 839,13
28232	Immeubles de rapport (affectation)	82 500,00	82 487,69
29...	Prov. pour dépréciat ^o immobilisations	1 960,00	1 960,00
39...	Prov. dépréciat ^o des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	218 000,00	0,00
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	5 000 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	947 997,98	132 393,51	1 048 609,15	0,00	2 129 000,64

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	4 444 023,11
Ressources propres disponibles	IV	2 129 000,64
Solde	V = IV - II (3)	-2 315 022,47

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

DSP Piscine municipale (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	337 212,24
60611	Eau et assainissement	47 681,89
60612	Énergie - Électricité	17 600,00
60612	Énergie - Électricité	97 719,40
60613	Chauffage urbain	36 253,35
611	Contrats de prestations de services	168 815,60
611	Contrats de prestations de services	-30 858,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	220 385,67
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	220 385,67
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		557 597,91
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre Intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		557 597,91

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	60 538,31
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	59 962,31
70878	par d'autres redevables	576,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		60 538,31
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre Intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		60 538,31

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

	IV
IV – ANNEXES	A9
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

A9 – CHAPITRE D’OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

N° opération : 454101	Intitulé de l'opération :						Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice				Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
			Réalizations	Restes à réaliser				
			0,00	0,00	132 393,51	-132 393,51	0,00	
	DEPENSES (a)		0,00	0,00	132 393,51	-132 393,51	0,00	
	4541101 Restes à réaliser (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	132 393,51	-132 393,51	0,00	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Financement par le mandat et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
06/01/2023	SIEGE ERGO COMPACT DOSSIER FIPHFP	937,20	0,00	5
11/01/2023	GROUPE ELECTROGENE HYUNDAI 3100 W	879,00	0,00	10
27/01/2023	16 CORBEILLES ECOLOR 50 L - PPRZ AVEC PIEDS	7 200,00	0,00	15
30/01/2023	ASPIRATEUR DORSAL TASKI AERO + ACC DOSSIER FIPHFP ABROSSIMOFF E. PRESCR MEDICALE	1 446,76	0,00	10
09/02/2023	LAVE VAISSELLE UX-50 MP	3 068,50	0,00	10
10/02/2023	7 SUPPORTS PLAFONDS VOGEL'S REF PPC1585W POUR VIDEO PROJECTEUR + HDMI FLAUBERT	2 577,96	0,00	5
10/02/2023	3 VIDEOPROJECTEURS OPTOMA REF W309ST	2 782,80	0,00	5
17/02/2023	BUREAU AMENAGE DOSSIER FIPHFP MIGNOT CORINNE PRESCRIPTION MEDICALE	2 928,00	0,00	5
24/02/2023	CHEMINEMENT PIETON - LE SILLON	7 015,20	0,00	15
01/03/2023	7 SUPPORTS PLAFONDS VOGEL'S REF PPC1585W POUR VIDEO PROJECTEUR + HDMI FLAUBERT	1 674,44	0,00	5
02/03/2023	PONCEUSE EXCENTRIQUE + ASPIRATEUR DE POUSSIERE MIRKA DEROS	1 481,39	0,00	10
04/03/2023	REFECTION DES SANITAIRES PLACE DU MARCHE	299,57	0,00	15
08/03/2023	2 TOUAREGS COMPLETS TOIT + MUR 3X3 AVEC LESTAGE + 4 GOULOTTES DE JONCTION	2 248,68	0,00	15
10/03/2023	EQUIPEMENT INFORMATIQUE DOSSIER FIPHFP A DEHAYES PRESCR MEDICALE	1 350,82	0,00	5
14/03/2023	GROUPE ELECTROGENE 2.8 KW PRESTIGE 3000 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	826,44	0,00	15
15/03/2023	DEBROUSSAILLEUSE FS411 + TETE N° DE SERIE 193180011	924,00	0,00	6
15/03/2023	TAILLE HAIE HS87/R N° DE SERIE 191866084	684,00	0,00	6
15/03/2023	TRONCONNEUSE MS 151 + ACC N° DE SERIE 192684376	564,00	0,00	6
15/03/2023	SOUFFLEUR BR550 N° DE SERIE 535748523	696,00	0,00	6
15/03/2023	SOUFFLEUR BG56D N° DE SERIE 193801672	246,00	0,00	6
17/03/2023	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DIVERS - DOJO	8 951,58	0,00	0
21/03/2023	CONVENTION TRAVAUX PPRT ZONE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE DE PETIT COURONNE	10 250,00	0,00	15
21/03/2023	CAMERA PANASONIC 4K REF HC-X20E SUR TREPIED + MICRO CRAVATE	3 966,30	0,00	10
23/03/2023	REFECTION DES SANITAIRES PLACE DU MARCHE	6 492,00	0,00	15
23/03/2023	TASER X26P AVEC CAMERA ARRET AUTOMATIQUE	2 878,20	0,00	10
28/03/2023	10 ECRANS PHILIPS 27 " LED 273V7QDAB/00	1 999,39	0,00	5
28/03/2023	5 PC PORTABLES ACER TRAVELMATE P2 P215-53-35GS + POCHETTES CASE LOGIC	3 537,01	0,00	5
28/03/2023	1 PC PORTABLE LENOVO THINKBOOK 15 P G2 ITH (21B10017FR) + POCHETTE CASE LOGIC	1 307,40	0,00	5
28/03/2023	IMPRIMANTE LASERJET PRO M408DN	949,71	0,00	5
28/03/2023	5 ECRANS PHILIPS 27" LED 273V7QJAB/00	585,15	0,00	5
28/03/2023	IMPRIMANTE HP LASERJET PRO MFP 4102DWE	427,45	0,00	5
29/03/2023	RECONSTRUCTION CHAUMIERE	648,00	0,00	0
30/03/2023	ADAP PATRIMOINE VILLE PETIT COURONNE TRAVAUX	11 974,14	0,00	0
30/03/2023	ADAP PATRIMOINE VILLE PETIT COURONNE TRAVAUX	1 359,48	0,00	0
30/03/2023	2 VITRINES D'AFFICHAGE EXTERIEUR SILLON	649,20	0,00	10
02/04/2023	REFECTION DES SANITAIRES PLACE DU MARCHE	324,58	0,00	15
02/04/2023	PONCEUSE EXCENTRIQUE + ASPIRATEUR DE POUSSIERE MIRKA DEROS	239,82	0,00	10
03/04/2023	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DIVERS DUVIVIER	527,12	0,00	0
04/04/2023	150 LICENCES USER + 8 DATACENTER SERVEUR DE VIRTUALISATION	14 952,00	0,00	5
06/04/2023	GILET PARE-BALLES REF SFGPBPMAC42R	669,00	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
11/04/2023	PASSAGE ECLAIRAGE LEDS DIVERS BATIMENTS ET EP 2023	1 175,52	0,00	15
11/04/2023	PASSAGE ECLAIRAGE LEDS DIVERS BATIMENTS ET EP 2023	1 310,64	0,00	15
13/04/2023	CYLINDRES + CLES - REMPLACEMENT CLES PASS EU457	946,60	0,00	10
16/04/2023	VERRIN DE FOSSE 1000 KG DEGSIF2/73	694,80	0,00	6
16/04/2023	TOURET MEULE BANDE TM200MB SERIE 048	847,20	0,00	6
16/04/2023	TOURET A MEULER TM200B SERIE 131	429,60	0,00	6
18/04/2023	REHABILITATION EGLISE SAINT AUBIN DE PETIT COURONNE	6 240,00	0,00	0
18/04/2023	FONTAINERIE JETS D EAU SQUARE	47 901,13	0,00	15
19/04/2023	3 TABLES + 12 CHAISES SALLE DE PAUSE MAIRIE	1 676,88	0,00	10
20/04/2023	REFECTION DES SANITAIRES PLACE DU MARCHE	142,07	0,00	15
20/04/2023	1ER EQUIP OUTILS POUR POLYVALENT CENTRE TECHNIQUE	898,89	0,00	5
20/04/2023	NETTOYEUR HAUTE PRESSION THERMIQUE HCP2600 200 BARS	299,00	0,00	6
25/04/2023	ROULEAU TRAIINE POUR GAZON TYPE ROUL180TA	2 268,00	0,00	10
25/04/2023	ARROSEUR TYPE GALIANOS 40/125 N° DE SERIE 23HR185	6 420,00	0,00	10
28/04/2023	ADAP PATRIMOINE VILLE PETIT COURONNE TRAVAUX	2 415,48	0,00	0
02/05/2023	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DIVERS DUVIVIER	3 720,00	0,00	0
02/05/2023	PONCEUSE EXCENTRIQUE + ASPIRATEUR DE POUSSIERE MIRKA DEROS	180,42	0,00	10
02/05/2023	ARMOIRES METALLIQUES ETIC H198 X I 120 CM	859,58	0,00	10
03/05/2023	LOCAL DE RANGEMENT ARROSEUR LEFORESTIER	141,82	0,00	15
03/05/2023	8 PC PORTABLES AVEC SACOCHE TELETRAVAIL	7 716,00	0,00	5
04/05/2023	CRIC HYDRAULIQUE EXTRA-BAS ACIER UL	358,80	0,00	6
04/05/2023	CRIC PNEUMATIQUE 2 BOUDINS 2T	778,80	0,00	6
05/05/2023	PASSAGE ECLAIRAGE LEDS DIVERS BATIMENTS ET EP 2023	1 820,16	0,00	15
09/05/2023	CYLINDRES + CLES - REMPLACEMENT CLES PASS EU457	578,09	0,00	10
09/05/2023	PASSAGE ECLAIRAGE LEDS DIVERS BATIMENTS ET EP 2023	1 207,68	0,00	15
10/05/2023	FONTAINERIE JETS D EAU SQUARE	2 696,40	0,00	15
10/05/2023	20 PROJECTEURS LED (10 A 120W ET 10 A 180W)	19 629,60	0,00	15
13/05/2023	LOCAL DE RANGEMENT ARROSEUR LEFORESTIER	291,06	0,00	15
15/05/2023	LOCAL DE RANGEMENT ARROSEUR LEFORESTIER	906,90	0,00	15
24/05/2023	CASIER LOCAL PHOTOCOPIEUR DES ASSOCIATIONS AU SERVICE DES SPORT	821,38	0,00	10
25/05/2023	COUPE PAIN ELECTRIQUE INOX DITO SAMA	3 068,75	0,00	15
26/05/2023	RACHAT LOA SERVEUR DELL R630	2 498,40	0,00	5
29/05/2023	CASIER LOCAL PHOTOCOPIEUR DES ASSOCIATIONS AU SERVICE DES SPORT	910,44	0,00	10
31/05/2023	INTERFACE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE PORTAIL FAMILLE	1 440,00	0,00	2
05/06/2023	4 VITRINES AFFICHAGE MIOQUE / RAGOT	3 940,78	0,00	10
09/06/2023	SERVEUR DE VIRTUALISATION DELL SN : HH6V3X3	12 654,00	0,00	5
09/06/2023	MOBILIERS CLASSE LMICHEL + TRANSFERT BCD	6 207,03	0,00	10
26/06/2023	REHABILITATION DU GYMNASE BOUDEHEN	5 770,63	0,00	0
26/06/2023	REFECTION DES SANITAIRES PLACE DU MARCHE	490,06	0,00	15
27/06/2023	15 HP COMPAQ 800 G3 MINI WIN AVEC EXTENSION DE GARANTIE	5 406,00	0,00	5
30/06/2023	INTERFACE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE PORTAIL FAMILLE	1 170,00	0,00	2
30/06/2023	DISPOSITIF DE VIDEOSURVEILLANCE URBAINE	5 256,00	0,00	10
02/07/2023	PASSAGE ECLAIRAGE LEDS DIVERS BATIMENTS ET EP 2023	2 837,05	0,00	15
03/07/2023	EQUIPEMENT MICRO ET CABLAGE	4 754,21	0,00	10
03/07/2023	REALISATION MAIN COURANTE ALUMINIUM TERRAIN DE RUGBY	4 500,00	0,00	15
05/07/2023	MEULEUSE DROITE GGS 8 CE EMBOUT BOIS	681,63	0,00	6
08/07/2023	REHABILITATION DU GYMNASE BOUDEHEN	7 721,03	0,00	0
08/07/2023	REHABILITATION DU GYMNASE BOUDEHEN	23 471,95	0,00	0
08/07/2023	REHABILITATION DU GYMNASE BOUDEHEN	6 132,40	0,00	0
11/07/2023	ENSEMBLE UHF SHURE QLX-D AVEC EMETTEUR MAIN	1 067,04	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
12/07/2023	PASSAGE ECLAIRAGE LEDS DIVERS BATIMENTS ET EP 2023	11 943,84	0,00	15
17/07/2023	CYLINDRES + CLES - REMPLACEMENT CLES PASS EU457	113,82	0,00	10
21/07/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	9 098,42	0,00	0
21/07/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	1 200,00	0,00	0
21/07/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	1 031,14	0,00	0
25/07/2023	AMENAGEMENT ZONE 255 RUE THOMAS CORNEILLE	1 568,28	0,00	15
25/07/2023	DEPLACEMENT ARRIVEE ELECTRIQUE TGBT RAGOT	9 474,96	0,00	20
27/07/2023	12 PRATICABLES 2 M X 1 M 750 KG/M2 EXTERIEUR	8 100,24	0,00	15
28/07/2023	ADAP PATRIMOINE VILLE PETIT COURONNE TRAVAUX	1 309,00	0,00	0
02/08/2023	PASSAGE ECLAIRAGE LEDS DIVERS BATIMENTS ET EP 2023	3 722,76	0,00	15
02/08/2023	DEFONCEUSE / AFFLEUREUSE BOIS MAKITA + FRAISE	432,86	0,00	6
03/08/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	41 839,46	0,00	0
04/08/2023	PASSAGE ECLAIRAGE LEDS DIVERS BATIMENTS ET EP 2023	1 574,85	0,00	15
08/08/2023	2 RADIOS NUMERIQUE PORTATIVES AVEC CHARGEUR DP3441E UHF	1 470,00	0,00	10
19/08/2023	AMENAGEMENT ZONE 255 RUE THOMAS CORNEILLE	519,60	0,00	15
21/08/2023	LOGICIEL SENSIBILISATION CONTRE LA CYBERSECURITE VADE FOR M365	15 720,00	0,00	3
25/08/2023	ARMOIRE REFRIGEREE NEGATIVE BLANC GN2/400L	1 894,73	0,00	10
25/08/2023	CHARIOT ETUVE REPAS VENTILE CT10V	3 501,97	0,00	10
30/08/2023	SIEGE HAUT SEMISITTING REGULAR DOSSIER FIPHFP	674,40	0,00	5
01/09/2023	PASSAGE ECLAIRAGE LEDS DIVERS BATIMENTS ET EP 2023	207,30	0,00	15
01/09/2023	PASSAGE ECLAIRAGE LEDS DIVERS BATIMENTS ET EP 2023	13 604,99	0,00	15
04/09/2023	2 FOURREAUX POUR BUT DE HAND COUR LMICHEL	1 200,00	0,00	10
06/09/2023	ADAP PATRIMOINE VILLE PETIT COURONNE TRAVAUX	7 920,00	0,00	0
06/09/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	346,91	0,00	0
07/09/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	1 404,90	0,00	0
07/09/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	10 842,55	0,00	0
07/09/2023	AVANCE FORFAITAIRE REHAB BOUDEHEN	7 528,60	0,00	0
07/09/2023	AVANCE FORFAITAIRE REHAB BOUDEHEN	10 969,54	0,00	0
07/09/2023	AVANCE FORFAITAIRE REHAB BOUDEHEN	13 279,46	0,00	0
07/09/2023	AVANCE FORFAITAIRE REHAB BOUDEHEN	8 352,30	0,00	0
07/09/2023	AVANCE FORFAITAIRE REHAB BOUDEHEN	11 940,00	0,00	0
07/09/2023	AVANCE FORFAITAIRE REHAB BOUDEHEN	30 699,30	0,00	0
08/09/2023	RESTRUCTURATION DU CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL	20 610,87	0,00	0
13/09/2023	LOCAL DE RANGEMENT ARROSEUR LEFORESTER	1 860,00	0,00	15
14/09/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	1 031,14	0,00	0
14/09/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	29 260,51	0,00	0
14/09/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	9 098,42	0,00	0
14/09/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	1 200,00	0,00	0
15/09/2023	6 LITS SUPERPOSES PICOLINO MAT FLAUBERT	3 530,18	0,00	10
20/09/2023	MOBILIERS DIVERS FLAUBERT MATERNELLE	2 945,47	0,00	10
21/09/2023	GILET PAR-BALLES TACTIQUE	666,74	0,00	5
22/09/2023	REHABILITATION EGLISE SAINT AUBIN DE PETIT COURONNE	613,22	0,00	0
22/09/2023	VEGETALISATION CIMETIERE TRANCHE 2	1 925,58	0,00	15
26/09/2023	ADAP PATRIMOINE VILLE PETIT COURONNE TRAVAUX	1 974,50	0,00	0
27/09/2023	MOBILIER CLASSES - L MICHEL ELEMENTAIRE	8 058,32	0,00	10
28/09/2023	VEGETALISATION CIMETIERE TRANCHE 2	2 718,10	0,00	15
03/10/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	11 260,28	0,00	0
05/10/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	41 330,25	0,00	0
05/10/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	20 146,30	0,00	0
05/10/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	44 228,97	0,00	0
05/10/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	16 800,00	0,00	0
05/10/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	346,91	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/10/2023	MOBILIER CLASSES - FLAUBERT MATERNELLE	3 034,55	0,00	10
07/10/2023	REHABILITATION EGLISE SAINT AUBIN DE PETIT COURONNE	371,03	0,00	0
09/10/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	38 940,11	0,00	0
12/10/2023	VEGETALISATION CIMETIERE TRANCHE 2	1 877,95	0,00	15
16/10/2023	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DIVERS - DOJO	9 795,60	0,00	0
17/10/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	9 098,42	0,00	0
17/10/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	1 031,14	0,00	0
17/10/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	1 200,00	0,00	0
22/10/2023	VISIOPHONES DIVERS SITES - ALERTE ATTENTAT	1 510,56	0,00	4
23/10/2023	REHABILITATION EGLISE SAINT AUBIN DE PETIT COURONNE	3 758,40	0,00	0
23/10/2023	REHABILITATION EGLISE SAINT AUBIN DE PETIT COURONNE	27 486,00	0,00	0
24/10/2023	3 VIDEOPROJECTEURS OPTOMA REF W309ST	89,79	0,00	5
24/10/2023	ESPACE DE STOCKAGE JARDINET	33 222,00	0,00	15
26/10/2023	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DIVERS DUVIVIER	6 642,00	0,00	0
27/10/2023	REHABILITATION EGLISE SAINT AUBIN DE PETIT COURONNE	1 020,00	0,00	0
02/11/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	3 305,40	0,00	0
02/11/2023	MOBILIER MAUPASSANT MATERNELLE	4 888,78	0,00	10
03/11/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	8 119,04	0,00	0
03/11/2023	ELECTROPORTATIF PERCEUSE VISSEUSE	668,10	0,00	5
07/11/2023	PASSAGE ECLAIRAGE LEDS DIVERS BATIMENTS ET EP 2023	1 990,08	0,00	15
08/11/2023	REHABILITATION EGLISE SAINT AUBIN DE PETIT COURONNE	372,86	0,00	0
08/11/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	168 594,11	0,00	0
08/11/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	1 031,14	0,00	0
08/11/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	9 098,42	0,00	0
08/11/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	1 200,00	0,00	0
08/11/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	348,91	0,00	0
08/11/2023	5 BANCS CENTAURE EVOLUTION	2 974,49	0,00	10
08/11/2023	MOBILIER SERVICE EDUCATION	934,06	0,00	10
10/11/2023	VERGER PARTAGE JARDIN AQUATIQUE	1 413,48	0,00	15
13/11/2023	MOBILIER CLASSES - L MICHEL ELEMENTAIRE	1 443,52	0,00	10
14/11/2023	VERGER PARTAGE JARDIN AQUATIQUE	198,00	0,00	15
14/11/2023	VERGER PARTAGE JARDIN AQUATIQUE	1 470,70	0,00	15
14/11/2023	AMENAGEMENT " ARBRES EN VILLE"	1 611,50	0,00	15
15/11/2023	7 CORBEILLES ECOLOR + 6 CORBEILLES HORIZON	9 136,80	0,00	20
16/11/2023	VEGETALISATION CIMETIERE TRANCHE 2	1 925,58	0,00	15
16/11/2023	RENAULT KANGOO VAN IMMAT GR-916-FE	21 995,96	0,00	5
16/11/2023	4 ECRANS PHILIPS 27" LED	576,38	0,00	2
21/11/2023	ETAGERES - KIT RACK METAL ATELIER PEINTURE	835,10	0,00	5
24/11/2023	MOBILIER SERVICE EDUCATION	3 653,95	0,00	10
24/11/2023	MOBILIER BUREAU RELATIONS PUBLIQUES	2 143,24	0,00	10
27/11/2023	RESTRUCTURATION DU CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL	-1 995,34	0,00	0
27/11/2023	RESTRUCTURATION DU CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL	-758,06	0,00	0
27/11/2023	RESTRUCTURATION DU CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL	-450,95	0,00	0
27/11/2023	RESTRUCTURATION DU CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL	-291,78	0,00	0
27/11/2023	RESTRUCTURATION DU CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL	125 008,20	0,00	0
27/11/2023	RESTRUCTURATION DU CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL	-78 796,08	0,00	0
27/11/2023	RESTRUCTURATION DU CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL	109 096,59	0,00	0
27/11/2023	RESTRUCTURATION DU CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL	-2 277,08	0,00	0
28/11/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	33 409,20	0,00	0
28/11/2023	PASSAGE ECLAIRAGE LEDS DIVERS BATIMENTS ET EP 2023	774,55	0,00	15
28/11/2023	4 VITRINES AFFICHAGE MIOQUE / RAGOT	3 330,00	0,00	10
01/12/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	2 970,19	0,00	0
02/12/2023	PLATEFORME 7 MARCHES - ATELIER PEINTURE	810,00	0,00	5
04/12/2023	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DIVERS	11 372,33	0,00	0
04/12/2023	VERGER PARTAGE JARDIN AQUATIQUE	10 698,00	0,00	15

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/12/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	66 710,27	0,00	0
05/12/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	368 391,64	0,00	0
05/12/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	121 079,15	0,00	0
05/12/2023	PASSAGE ECLAIRAGE LEDS DIVERS BATIMENTS ET EP 2023	1 219,20	0,00	15
05/12/2023	4 PC PORTABLE TELETRAVAIL + 5 UNITES CENTRALES	2 997,80	0,00	5
06/12/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	1 031,14	0,00	0
06/12/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	346,91	0,00	0
06/12/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	9 098,42	0,00	0
06/12/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	346,91	0,00	0
06/12/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	1 200,00	0,00	0
06/12/2023	RIDEAUX DE SEPARATIONS MODULABLES GRAND DOJO	10 752,12	0,00	15
07/12/2023	REHABILITATION EGLISE SAINT AUBIN DE PETIT COURONNE	373,99	0,00	0
07/12/2023	VEGETALISATION CIMETIERE TRANCHE 2	2 122,78	0,00	15
07/12/2023	ELEMENTS CUISINE / ELECTROMENAGER BATIMENT ALSH	3 028,05	0,00	10
08/12/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	30 804,31	0,00	0
11/12/2023	REHABILITATION DU GYMNASSE BOUDEHEN	-346,91	0,00	0
12/12/2023	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DIVERS	27 276,76	0,00	0
14/12/2023	BUREAU COMPLET AVEC CAISSON ET SIEGE	1 778,22	0,00	10
22/12/2023	VERGER PARTAGE JARDIN AQUATIQUE	402,00	0,00	15
22/12/2023	VERGER PARTAGE JARDIN AQUATIQUE	1 602,00	0,00	15
22/12/2023	GILETS PARE BALLES	666,74	0,00	1
23/12/2023	AMENAGEMENT ZONE 255 RUE THOMAS CORNEILLE	26 466,00	0,00	15
27/12/2023	PASSAGE ECLAIRAGE LEDS DIVERS BATIMENTS ET EP 2023	1 136,47	0,00	15
27/12/2023	PASSAGE ECLAIRAGE LEDS DIVERS BATIMENTS ET EP 2023	6 113,84	0,00	15
31/12/2023	PASSAGE ECLAIRAGE LEDS DIVERS BATIMENTS ET EP 2023	488,44	0,00	15
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		2 067 969,52	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
09/11/2023	4 POSTES DUO E630H PRO	843,60	2	843,60	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	7 ORDINATEURS PORTABLES DELL VOSTRO 3558	4 620,00	5	4 620,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	5 PC DELL OPTILEX 3020 M	4 200,00	5	4 200,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
03/11/2023	ANTENNES	2 331,00	5	1 398,60	932,40	0,00	-932,40
TOTAL GENERAL		11 994,60					-932,40

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	218 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	81 048,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	34 301,03

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
17/02/2023	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS CRD ECOLE DE THEATRE	2 222,38	0,00	0
12/05/2023	CMS AMENAGEMENTS DIVERS	2 357,00	0,00	0
14/05/2023	CMS AMENAGEMENTS DIVERS	293,63	0,00	0
16/05/2023	CMS AMENAGEMENTS DIVERS	218,89	0,00	0
17/05/2023	CMS AMENAGEMENTS DIVERS	180,55	0,00	0
27/05/2023	MAIRIE AMENAGEMENTS DIVERS	2 828,28	0,00	0
02/06/2023	CMS AMENAGEMENTS DIVERS	755,76	0,00	0
11/07/2023	CMS AMENAGEMENTS DIVERS	1 475,93	0,00	0
20/07/2023	AMENAGEMENTS CHATEAU DES TOURELLES	1 111,74	0,00	0
28/07/2023	MAIRIE AMENAGEMENTS DIVERS	840,00	0,00	0
03/08/2023	TENNIS AMENAGEMENTS DIVERS	4 312,22	0,00	0
03/08/2023	TENNIS AMENAGEMENTS DIVERS	15 675,12	0,00	0
19/08/2023	AMENAGEMENTS BOUDEHEN	1 680,00	0,00	0
01/09/2023	MAIRIE AMENAGEMENTS DIVERS	968,90	0,00	0
25/09/2023	AMENAGEMENTS BOUDEHEN	3 387,60	0,00	0
29/09/2023	CMS AMENAGEMENTS DIVERS	420,00	0,00	0
06/10/2023	MAIRIE AMENAGEMENTS DIVERS	31 148,15	0,00	0
06/10/2023	AMENAGEMENTS BOUDEHEN	6 360,00	0,00	0
09/10/2023	CREANCES CPTI RESULTAT	27 060,71	0,00	0
10/10/2023	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS	3 936,00	0,00	0
22/10/2023	DIVERSES CLOTURES	6 259,18	0,00	0
23/10/2023	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS	55 688,72	0,00	0
04/11/2023	MAUP PRIMAIRE AMENAGEMENTS DIVERS	62 642,28	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit		0,00	0,00	0
Mise à disposition		0,00	0,00	0
Affectation		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage		0,00	0,00	0
Divers		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		231 823,04	0,00	

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN							
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES							A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
07/07/2023	Maison 1593 Rue A. Briand	34 301,03	0	0,00	34 301,03	80 000,00	45 698,97
31/12/2023	RENAULT MEGANE 7825 TE	16 200,23	5	15 200,23	0,00	840,00	840,00
31/12/2023	Souffleur BR420 STIHL	771,42	5	771,42	0,00	108,00	108,00
31/12/2023	Souffleur BR420 STHIL	750,00	2	750,00	0,00	100,00	100,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
11/09/2023	IMPRIMANTE LASER M2727	1 284,13	5	1 284,13	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	MOBILIER EXT CRJS	14 141,31	5	14 141,31	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	5 HP COMPAQ DX5150	7 217,86	5	7 217,86	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Bureau dactylo MODERATO	242,69	2	242,69	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Lot de Tables	2 139,81	5	2 139,81	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Lot Meuble à case - Bac à eau	1 144,47	5	1 144,47	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Station vidéo informatique	6 325,11	5	6 325,11	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Micro Powermate VT PIII 550	1 019,04	4	1 019,04	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Logiciel permis de construire	2 392,00	2	2 392,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	FAX	394,68	5	394,68	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Logiciel WIN XP PRO FULL OEM	327,94	2	327,94	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Logiciel MAGORA Etat Civil	4 546,71	2	4 546,71	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	GSM SIEMENS S65 NU	499,00	5	499,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	LOGICIEL ADOBE CREATIVE	5 991,96	2	5 991,96	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Licence Arc view / Imacad	4 366,78	2	4 366,78	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Table chauffeuse présentoir	1 569,84	4	1 569,84	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Mobiliers bureau urbanisme	1 823,29	4	1 823,29	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	5 Tables + 30 chaises - Troc savoir	1 395,37	4	1 395,37	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Fax Brother - Cabinet du Maire -	754,68	2	754,68	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	BREVET LICENCE MICROSOFT	16 598,09	2	16 598,09	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
09/11/2023	PORTABLE HP PROBOOK	685,31	2	685,31	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	SITE INTERNET JOOMLA CDQ	8 671,00	4	8 671,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	DIVERS MATERIELS INFORMATIQUES	2 272,20	2	2 272,20	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	ORDINATEUR PORTABLE ACER	656,60	2	656,60	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	ORDINATEUR PORTABLE ET ACCESSOIRES	762,76	2	762,76	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	VIDEOPROJECTEUR	1 565,00	5	1 565,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	14 ORDINATEURS PORTABLES	11 718,79	5	11 718,79	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	ORDINATEUR PORTABLE + ACCESSOIRES	1 837,36	5	1 837,36	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	PORTABLE ACER + SACOCHE	822,25	5	822,25	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	5 219,34	5	5 219,34	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	ORDINATEUR PORTABLE ACER	862,32	5	862,32	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	CLASSES INFORMATIQUES MOBILES	50 853,51	5	50 853,51	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	2 PC COMPLETS ACER VERITON	1 468,69	5	1 468,69	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	ANTIVIRUS SYMANTEC	5 069,60	2	5 069,60	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	PC COMPLETS + IMPRIMANTES + PORTABLE	3 822,55	2	3 822,55	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	BANQUE D'IMAGES	2 049,00	2	2 049,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	LOGICIEL ADOBE FLASH PRO	837,00	2	837,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Mobilier bureau	1 455,19	5	1 455,19	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Ensemble camping	976,44	5	976,44	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Mobilier accueil	25 715,22	5	25 715,22	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Rayonnages	1 257,56	5	1 257,56	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Tables inox	805,65	5	805,65	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Mobilier bureau	310,23	5	310,23	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Tables démontables	6 135,21	10	6 135,21	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Tables rondes	490,89	5	490,89	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Tables bureau	336,45	5	336,45	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Chaises pliantes	1 397,29	5	1 397,29	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Tables Vercors	556,44	5	556,44	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Chaises Carthage (bleues)	600,04	5	600,04	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Chaises Carthage (hvn)	546,99	5	546,99	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Chaises Carthage (vertes)	400,02	5	400,02	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Chaises Erai HVN (noires)	189,04	5	189,04	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Armolres 198 x120	1 641,44	5	1 641,44	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Chauffeuses déhoussables	2 077,54	5	2 077,54	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Présentoir double face	292,33	5	292,33	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Casque Elipse pour le standard	827,34	2	827,34	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
09/11/2023	LOGICIEL DE SAUVEGARDE	1 056,72	2	1 056,72	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	ORDINATEUR UC + ECRAN	572,35	2	572,35	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	ORDI PORTABLE TOSHIBA CORE I3	692,48	2	692,48	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	MATERIELS INFORMATIQUES	11 025,92	5	11 025,92	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	1 PC PORTABLE + 7 ORDINATEURS	4 928,72	6	4 928,72	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	EVOLUTION LOGICIEL ORPHEE	1 435,20	2	1 435,20	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	MAJ ANTIVIRUS 2012	1 181,17	2	1 181,17	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	PC TOSHIBA SATELLITE PRO	680,52	2	680,52	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	TABLETTES SAMSUNG 7.7 POUCES	1 161,41	5	1 161,41	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	Pe BUREAUTIQUE + PORTABLE ACER	1 979,38	2	1 979,38	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	LECTEUR OPTICOM	5 370,04	4	5 370,04	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	PORTAIL ORPHEE	4 455,10	4	4 455,10	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	1 SWITCH + 6 MINI GBIC	6 251,07	4	6 251,07	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	9 PC DELL + 3 PORTABLES DELL	11 973,16	6	11 973,16	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	LOGICIEL CAISSE PISCINE	8 926,94	4	8 926,94	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	MATERIEL INFORM CAISSE PISCINE	16 269,43	4	16 269,43	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	FLOTTE 50 MOBILES	1 566,76	3	1 566,76	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	LOGICIEL ADOBE CREATIVE SUITE 6	3 659,76	2	3 659,76	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	POSTE NUMERIQUE AASTRA DIALOG4223	513,08	2	513,08	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	PACK DUO POSTE PANASONIC TG5522	215,28	2	215,28	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	ADOBE CREATIVE	3 293,78	2	3 293,78	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	CHAISES LOCAL DISTRIBUTEUR ARCHIPEL	243,25	1	243,25	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	LOGICIEL REFORME URBA ADS32	813,28	2	813,28	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	LOGICIEL DAO SILLON	605,18	2	605,18	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	LOGICIEL POLICE	2 061,72	2	2 061,72	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	PORTABLE TOSHIBA	1 242,64	5	1 242,64	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	PLATE FORME DE DEMATERIALISATION	4 616,56	2	4 616,56	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	LUTRIN DE CONFERENCE	722,50	2	722,50	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	LICENCE ACCES EXCHANGE + OFFICE 2003	9 661,77	2	9 661,77	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	MEUBLE AUDIOVISUEL	1 181,29	3	1 181,29	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	LICENCES WINDOWS 2005	3 532,98	2	3 532,98	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	SERVEUR PROLIANT ML350 XEON	5 805,39	5	5 464,52	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	ECRAN CRT 22 POUCES	680,52	2	680,52	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
09/11/2023	BANQUE D'IMAGES	1 075,20	2	1 075,20	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	SCANNER CANON 2580C	1 878,92	4	1 878,92	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	MOBILIER ENVIRONNEMENT + PIJ	972,61	2	972,61	0,00	0,00	0,00
09/11/2023	ACHAT SCANNER COURRIER	871,88	2	871,88	0,00	0,00	0,00
Divers							
TOTAL GENERAL		393 555,79					46 746,97

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 - 8015 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-rielle (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					955 500,00	547 180,63										7 350,52	47 048,96	
QUEVILLY HABITAT	2014	P	REHAB 23 LOGTS IMM GASCOGNE	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	250 000,00	143 840,23	10,83	A	F	1,350	F		1,350			2 107,72	12 286,88	
QUEVILLY HABITAT	2014	P	REHA 18 LOGTS IRIS ECO PRET TLA	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	130 500,00	72 507,47	10,83	A	F	0,500	F		0,500	A-		395,05	6 502,27	
QUEVILLY HABITAT	2014	P	REHAB IMM LE MOULIN	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	575 000,00	330 832,93	10,83	A	F	1,350	F		1,350	A-		4 847,75	28 259,81	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					36 921 218,14	20 513 430,09										571 057,91	1 308 193,05	
CCAS DE PETIT COURONNE	1989	X Echeance constante	Acquisition RPA-DZLIB DU 31/03/99	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 265 328,84	89 411,55	0,83	A	F	5,500	F		5,500			9 578,91	84 750,39	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)
CCAS DE PETIT COURONNE	1992	X Echéance constante	Acquiescement 16 logis Foyer Eglise-délib c mal du 01/07/1992	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	261 876,92	0,00	0,08	A	R	TLA	5,800	TLA	4,720	-	TLA	1 433,27	10 658,10
CCAS DE PETIT COURONNE	1999	X Echéance constante	achat RPA-délibération du 31/03/1999	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 285 326,84	89 411,55	0,83	A	R	TLA	5,500	TLA	5,500	-	TLA	9 578,91	84 750,39
CCAS DE PETIT COURONNE	1992	X Echéance constante	Rénov foyer EGLISE/PLA-Délib du 01/07/92	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	261 876,92	16 365,92	0,92	A	R	TLA	5,800	TLA	5,340	-	TLA	1 705,24	15 535,32
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2010	X Echéance constante	Les Toits du Rouvray-phase 2-délib-25/02/2010/50% (700 000)	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	350 000,00	278 756,35	36,87	A	F	F	1,850	F	1,850	-	F	4 891,83	5 887,99
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2010	X Echéance constante	Les Toits du RouvrayPhase2/del-du 25/02/10/50% de 393 200	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	196 600,00	133 334,08	17,67	A	F	F	0,950	F	0,950	-	F	1 391,51	5 237,54
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2010	X Echéance constante	Les Toits du Rouvray Ph 2/delib-25/02/2010/50% de 168 000	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	84 000,00	56 968,79	19,87	A	F	F	1,050	F	1,050	-	F	642,58	2 237,81
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2010	X Echéance constante	Les Toits du Rouvray/ph 2/delib-25/02/2010/50%de2 765 000	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 362 800,00	937 814,64	21,67	A	F	F	1,850	F	1,850	-	F	17 183,63	36 838,63
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2010	X Echéance constante	Les Toits du Rouvray-ph 1/delib-du 25/02/2010/50% de 50 050	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25 025,00	19 931,09	33,67	A	F	F	1,050	F	1,050	-	F	224,18	421,71
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2009	X Echéance constante	LES TOITS DU ROUVRAY-PH 1-3 PLA1 (0-50%/del du 17/02/2009	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12 500,00	9 630,05	36,00	A	R	TLA	1,050	TLA	1,050	-	TLA	103,42	219,20
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2009	X Echéance constante	LES TOITS DU ROUVRAY 1-3 PLA50% DE GADEL DU 17/02/2009	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	84 000,00	54 030,53	21,00	A	R	TLA	1,050	TLA	1,050	-	TLA	591,36	2 289,03
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2009	X Echéance constante	LES TOITS DU ROUVRAY-1-PEX- 37 37 COLL+DEL 17/02/09	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	205 750,00	131 513,00	21,00	A	R	TLA	0,950	TLA	0,950	-	TLA	1 302,90	5 634,67
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2009	X Echéance constante	LES TOITS ROUVRAY-PH 1-6 PLUS-100%-DEL DU 17/02/2009	Caisse CRED FONCIER	425 300,00	270 824,64	16,00	A	R	TLA	2,880	TLA	2,880	-	TLA	8 179,44	13 183,83
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2009	X Echéance constante	LES TOITS DU ROUVRAY 1-37PLUS-50%-DEL DU 17/02/2009	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	442 500,00	356 228,46	36,00	A	R	TLA	1,850	TLA	1,850	-	TLA	6 718,30	6 923,11

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
LOGEAL IMMOBILIERE	2009	X Echéance progressive	2 Logts PLA1 773 rue P Cornéil-délib du 09/11/2006	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	37 500,00	23 813,31	34,06	A	F	3,300	F	0,550	0,550	-		136,04	920,17		
LOGEAL IMMOBILIERE	2009	X Echéance progressive	2 LOGEMENTS PLA1, 773 P Cornéil-délib du 09/11/2006	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	48 800,00	26 151,36	20,08	A	F	3,300	F	0,550	0,550	-		152,14	1 509,59		
LOGEAL IMMOBILIERE	1999	X Echéance progressive	ACHAT 5 RUE G SAND-DELIB DU 05/11/98/PLA TS	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27 440,82	12 981,62	7,58	A	F	3,800	F	3,050	3,050	-		322,58	1 050,70		
LOGEAL IMMOBILIERE	1994	X Echéance progressive	Constr 15 Logts VILA VERDE/60%-PLA 98 04/délib du 30/06/93	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	748 829,57	132 940,91	2,42	A	F	5,800	F	4,480	4,480	-		5 526,07	37 038,96		
LOGEAL IMMOBILIERE	2018	C	REHA 112 LOGT POMMERET 54 INDIV RUE B PASCAL ET 19 MARS PAM 50% DE 806 000 DEL 18/10/2018	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	403 000,00	322 400,00	19,92	A	R	1,350	R	TLA	1,350	TLA	-	TLA	4 570,02	16 120,00	
LOGEAL IMMOBILIERE	2018	C	REHA 112 LOGTS POMMERET 58 R PAPAN ADER 14 JUILLET 50% DE 720 000-PAM ECO PRET DELIB 18/10/2018	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	360 000,00	288 000,00	19,92	A	R	1,350	R	TLA	1,350	TLA	A-1	TLA	4 082,40	14 400,00	
LOGEAL IMMOBILIERE	2018	C	REHA 112 LOGTS POMMERET-58 LOGTS PAPAN 14 JUILT C ADER 50%de 1 850 000 PAM DEL 18/10/2018	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	925 000,00	740 000,00	19,92	A	R	1,350	R	TLA	1,350	TLA	A-1	TLA	10 489,50	37 000,00	
LOGEAL IMMOBILIERE	2018	X Echéance constante	REHA 112 LOGTS POMMERET-54 IND BLAISE PASCAL ET 19 MARS 62 50% DE 864 000 PAM ECO PRET	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	432 000,00	349 854,64	19,92	A	R	0,500	R	TLA	0,500	TLA	-	TLA	1 832,24	16 593,36	
LOGEAL IMMOBILIERE	2018	C	RACHAT TERRAIN D ASSIETTE 150 LOGEMENTS AU POMMERET EX BAIL EMPHYTHEOTIQUE	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	914 883,00	784 185,45	29,25	A	R	1,350	R	TLA	1,350	TLA	-	TLA	10 939,39	26 139,51	
LOGEAL IMMOBILIERE	2008	X Echéance constante	50% de 158 258- Prêt PEX-3 logts Leforestier/del 26/06/08	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	79 129,00	57 067,93	20,00	A	R	3,800	R	TLA	3,800	TLA	-	TLA	2 240,21	1 884,92	
LOGEAL IMMOBILIERE	2008	X Echéance progressive	Garantie à 50% de 75 087 PLA1-767 rue P Cornéil/del 09/11/06	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	37 544,00	32 591,58	35,00	A	R	2,750	R	TLA	2,750	TLA	-	TLA	908,49	444,57	

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux moyen constatés sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
LOGEAL IMMOBILIERE	2008	X Echéance progressive	50% de 97 624- Emprunt PLA+2 logements 787 rue p cornelle	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	48 812,00	34 900,16	20,00	A	R	TLA	R	TLA	2,750	-	TLA	992,52	1 191,36		
PLAINE NORMANDE	2003	X Echéance progressive	Les jardins du Bocqueu/Clémeence-Délib du 11/12/2002	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 375 423,00	1 187 842,61	14,75	A	F		F		3,450	-		40 191,56	68 143,76		
PLAINE NORMANDE	2003	X Echéance progressive	1531A Briand/résidence CASSIN-dél gar Plaine norm 17/10/2002	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 086 619,00	567 034,78	13,75	A	F		F		3,450	-		20 634,98	31 080,54		
PLAINE NORMANDE	2003	X Echéance progressive	Les Jardins du Bocqueu/Clémeence-Délib du 11/12/2002	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	315 000,00	134 414,17	8,75	A	F		F		3,650	-		5 574,17	11 369,55		
PLAINE NORMANDE	2002	X Echéance constante	41 Maisons de ville/Plaine du bo-VARAT/délib du 18/12/2001	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	609 796,00	487 127,01	28,42	A	F		F		4,200	-		20 818,30	8 546,70		
PLAINE NORMANDE	2003	X Echéance progressive	Emprunt 1007 rue p cornelle-PLS-6+2 Logis/dél du 17/10/2002	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	342 196,00	144 032,67	9,75	A	F		F		3,850	-		6 055,43	12 351,16		
PLAINE NORMANDE	2004	X Echéance progressive	Les Jardins du Bocqueu/Clémeence-Délib du 11/12/2002	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	428 000,00	301 059,90	28,75	A	F		F		3,450	-		10 636,40	7 201,54		
PLAINE NORMANDE	2003	X Echéance progressive	1531 R A Briand/résid CASSIN-dél gar Plaine N du 17/10/2002	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	311 000,00	218 786,90	29,75	A	F		F		3,450	-		7 728,79	5 232,89		
PLAINE NORMANDE	2002	X Echéance constante	41 Maisons de ville/plaine du-VARAT/délib du 18/12/2001	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 246 437,00	1 289 017,03	13,42	A	F		F		4,200	-		56 940,38	66 706,22		
PLAINE NORMANDE	2007	X Echéance constante	6 PLAI IMM LE POITOU/50%-Délib du 30/03/2006/plai foncier	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	51 500,00	42 765,78	33,33	A	R	TLA	R	TLA	3,250	-	TLA	1 412,79	684,82		
PLAINE NORMANDE	2007	X Echéance constante	15 COLL PLUS CÔTE DE NACRE-DELIB DU 09/02/2006/+Foncier	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	60 000,00	50 919,85	33,33	A	R	TLA	R	TLA	3,750	-	TLA	1 937,14	737,31		
PLAINE NORMANDE	2007	X Echéance constante	15 Collectifs plus côte de nacre-délib du 09/02/2006	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	526 732,50	365 898,41	19,33	A	R	TLA	R	TLA	3,750	-	TLA	14 210,93	13 059,70		
PLAINE NORMANDE	2007	X Echéance constante	16 PLUS FONCIER IM POITOU/50%-O2LIB DU 30/03/2006	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	208 500,00	176 946,37	33,33	A	R	TLA	R	TLA	3,750	-	TLA	6 731,57	2 562,15		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
PLAINE NORMANDE	2007	X Echéance constante	6 PLAI POITOU/50%-Délit du 30/03/2006	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	65 098,50	44 014,47	19,33	A	R	TLA	R	TLA	3,250	R	TLA	3,250	1 484,32	1 656,91	
PLAINE NORMANDE	2007	X Echéance constante	18 PLUS IMM POITOU/50%-DÉLIT DU 30/03/2006	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	336 620,50	233 835,63	19,33	A	R	TLA	R	TLA	3,750	R	TLA	3,750	9 081,82	8 346,10	
PLAINE NORMANDE	2007	X Echéance constante	Constr 6 PLS COLL COTE DE NACRE-Délit du 09/02/2006	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	481 306,00	288 694,82	12,67	A	R	TLA	R	TLA	3,750	R	TLA	3,770	11 479,03	15 573,52	
PROPRIETE FAMILIALE DE NORMANDIE	2009	X Echéance constante	Const 4 logis plus les balcons de la route/dél 23/10/08	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	86 152,50	66 936,56	25,67	A	F	F	F	F	3,100	F	F	3,100	2 126,59	1 661,06	
PROPRIETE FAMILIALE DE NORMANDIE	2009	X Echéance constante	4 LOGT plus les balcons de la Voie/dél du 23/10/08	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15 128,00	12 888,21	35,67	A	R	R	R	R	3,100	R	R	3,100	405,54	193,63	
PROPRIETE FAMILIALE DE NORMANDIE	2001	X Echéance constante	7 LOGTS EN P/L Le Nicoméde-Délit du 31/05/2001	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	457 347,05	197 226,78	7,58	A	F	F	F	F	5,350	F	F	5,350	11 587,45	19 361,04	
PROPRIETE FAMILIALE DE NORMANDIE	2007	X Echéance constante	7 Logis PLS les Balcons dl Voie-délit du 08/12/05	CREDIT LOCAL DE FRANCE	474 186,00	269 575,20	13,17	T	F	F	F	F	3,450	F	F	3,450	9 642,34	15 792,34	
QUEVILLY HABITAT	2014	P	PRET COMPL JONOP/PERVENCHES-DEL DU 26/04/2014	SA CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	1 000 000,00	562 344,04	10,83	T	R	EURIBOR	R	EURIBOR	1,950	R	EURIBOR	1,950	11 731,02	49 606,02	
QUEVILLY HABITAT	2017	X Echéance progressive	ACQ AMELIORATION PAV 1282 RUE A BRIAND-DELIT DU 11 MAI 2017-PLAI	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	80 000,00	56 914,55	13,33	A	R	TLA	R	TLA	0,550	R	TLA	0,550	334,48	3 900,53	
QUEVILLY HABITAT	2017	X Echéance constante	ACQUISIT AMELIORATION LOGT 6 PLACE DE LA LIBERATION-DELIT 11/05/2017 PLAI	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	70 000,00	49 800,22	13,33	A	R	TLA	R	TLA	0,550	R	TLA	0,550	292,67	3 412,96	
QUEVILLY HABITAT	2017	X Echéance progressive	39 LOGEMENTS RESIDENCE DU MUSEE	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	300 000,00	259 086,54	33,50	A	R	TLA	R	TLA	0,550	R	TLA	0,550	1 463,00	6 912,75	
QUEVILLY HABITAT	2017	X Echéance progressive	39 LOGEMENTS RESIDENCE DU MUSEE	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 000 000,00	1 763 930,07	33,50	A	R	TLA	R	TLA	1,350	R	TLA	1,350	24 362,13	40 675,89	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riiel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
QUEVILLY HABITAT	2018	X Echéance progressive	PRET TRANSFERT PATRIM 2 LOGT 382 R P CORNEILLE-DELIB DU 18/10/2018	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	125 000,00	98 111,81	14,87	A	R	TLA	1,350	R	TLA	-	TLA	1 400,00	5 582,04	
QUEVILLY HABITAT	2017	X Echéance progressive	39 LOGEMENTS RESIDENCE DU MUSEE PLUS individuel	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	125 000,00	110 245,82	33,50	A	R	TLA	1,350	R	TLA	-	TLA	1 522,84	2 542,23	
QUEVILLY HABITAT	2012	X Echéance progressive	ACQUAMELIOR JONQUILLES/PERVENCHE-48 LOGTS/DELIB 16/12/2011	Caisse CREDIT FONCIER	2 500 000,00	1 698 796,97	13,25	A	R	TLA	3,320	R	TLA	A-1	TLA	59 356,51	89 049,70	
QUEVILLY HABITAT MANDAT DE GESTION	2007	X Echéance progressive	13 Logements l'Orée du Bois-délib du 21/10/2004	Caisse CREDIT FONCIER	997 000,00	547 165,74	11,08	A	F		5,550	F		-		18 611,86	37 170,08	
QUEVILLY HABITAT MANDAT DE GESTION	2012	X Echéance progressive	AC 76 LOGTS IRISMOULIN/BRETAGNE-DELIB DU 14/02/2012	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 665 000,00	948 309,78	8,50	A	V		2,160	V		-		22 277,13	83 039,06	
QUEVILLY HABITAT MANDAT DE GESTION	2012	X Echéance constante	REHA 61 LOGTS LES GENETS-DEL DU 19/12/12-50%-ECO PRET	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	335 500,00	193 019,33	14,00	A	R	TLA	2,350	R	TLA	-	TLA	4 620,40	13 278,21	
QUEVILLY HABITAT MANDAT DE GESTION	2006	X Echéance progressive	6 LOGTS PLUS L'OREE DU BOIS	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	270 311,00	194 375,62	19,25	A	R	TLA	3,250	R	TLA	-	TLA	6 544,17	6 983,46	
QUEVILLY HABITAT MANDAT DE GESTION	2012	X Echéance constante	REHAB IMM GENETS-61 LOGTS-DEL DU 19/12/2012/50% PAM	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	464 500,00	267 235,42	14,00	A	R	TLA	2,350	R	TLA	-	TLA	6 396,94	18 383,69	
SEM S/C LOGEAL IMMOBILIERE	1989	X Echéance constante	REHAB IMM GASCOGNE-Délib du 28/06/1989/plateau all	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	780 645,66	122 415,78	2,83	A	F		3,550	F		-		4 136,22	39 789,02	
SEM S/C LOGEAL IMMOBILIERE	2005	X Echéance constante	logt 7021 rue P Cornelle-délib du 02/07/2004	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	68 219,00	54 880,16	31,42	A	F		3,400	F		-		1 621,50	1 033,68	
SEM S/C LOGEAL IMMOBILIERE	1994	X Echéance constante	44 MAISONS DE VILLE M FRANCE-DELIB DU 02/6/94//PLA88 ALL	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 782 638,50	789 064,92	5,83	A	F		5,800	F		-		22 971,63	108 029,97	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM S/C LOGEAL IMMOBILIERE	2005	X Echéance constante	7021 Rue P Cornelle-Délib du 02/07/2004	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	56 000,00	34 207,81	16,42	A	F		3,400	F	2,900	-		1 036,70	1 540,60	
SEM S/C LOGEAL IMMOBILIERE	2004	X Echéance constante	19 logements PLS Côte Fleurie-délib du 22/12/2003	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 253 229,00	593 232,37	10,58	A	R	TLA	3,820	R	TLA	3,320	TLA	21 217,30	45 943,00	
SEM S/C LOGEAL IMMOBILIERE	2004	X Echéance constante	achat/am 2 logis imp A Drouard-Délibération du 08/07/2003	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	44 000,00	34 987,39	30,33	A	R	TLA	3,450	R	TLA	2,950	TLA	1 052,35	685,39	
SEM S/C LOGEAL IMMOBILIERE	2004	X Echéance constante	2 logements Impasse a Drouard-délibération du 09/07/2003	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	53 312,00	31 170,53	15,33	A	R	TLA	3,450	R	TLA	2,450	TLA	802,29	1 576,07	
SOCIETE IMMOB BASSE SEINE	2009	X Echéance constante	LES TOITS DU ROUVRAY I-37 PLUS COLLUDEL 17/02/2009	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 150 000,00	775 945,54	21,00	A	R	TLA	1,850	R	TLA	1,850	TLA	14 910,31	30 017,08	
TOTAL GENERAL					37 876 718,14	21 060 610,72										578 408,43	1 355 242,01	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB:1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2021	Mobilier : LOGICIEL CAPTURE AND STORE	2 304,00	CM-CIC LEASING SOLUTIONS	63	576,00	576,00	1 152,00	0,00	0,00	2 304,00

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/IN C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/IN

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		56,00	1,66	57,66	35,00	10,00	45,00
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	11,00	0,00	11,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	9,00	0,80	9,80	6,00	0,00	6,00
Adjoint Administratif Territorial	C	15,00	0,86	15,86	6,00	6,00	12,00
Attaché	A	7,00	0,00	7,00	3,00	3,00	6,00
Attaché Principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Rédacteur Principal 1ère classe	B	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur Principal 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		122,00	14,29	136,29	67,82	18,96	86,78
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	11,00	0,00	11,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	29,00	1,78	30,78	17,00	1,00	18,00
Adjoint Technique Territorial	C	35,00	11,72	46,72	26,82	14,96	41,78
Agent de Maîtrise	C	16,00	0,79	16,79	6,00	0,00	6,00
Agent de Maîtrise Principal	C	12,00	0,00	12,00	8,00	0,00	8,00
Ingénieur	A	4,00	0,00	4,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Technicien Principal 1ère classe	B	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Technicien Principal 2ème classe	B	5,00	0,00	5,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		16,00	1,34	17,34	4,00	0,00	4,00
ATSEM Principal 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM Principal 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Agent Social Territorial	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent Social Territorial 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant Socio-Educatif "Education Spécialisée"	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EJE	A	2,00	1,34	3,34	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		7,00	0,00	7,00	2,00	4,00	6,00
Auxiliaire de Puériculture Classe Normale	B	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
Infirmier en Soins Généraux	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice Cadre de Santé	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		9,00	0,00	9,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Educateur APS Principal 1ère classe	B	7,00	0,00	7,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		10,00	0,00	10,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du Patrimoine Territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de Conservation Principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de Conservation Principal 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		14,86	6,75	21,61	11,00	5,38	16,38
Adjoint Animation Territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	5,38	5,38
Adjoint d'animation Principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C	3,86	0,00	3,86	3,00	0,00	3,00
Adjoint d'animation Territorial	C	5,00	6,75	11,75	3,00	0,00	3,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Principal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		9,00	0,00	9,00	5,00	0,00	5,00
Brigadier Chef Principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Chef de Service PM	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef de Service PM 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gardien Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur de Cabinet	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directrice Générale des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		245,86	24,04	269,90	129,82	38,34	168,16

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Administratif Territorial	C	ADM	367	0,00	A L.332-14	CDD
Adjoint Animation Territorial	C	ANIM	367	0,00	A L.332-14	CDD
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	TECH	416	0,00	A L.332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH	367	0,00	A L.332-14	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	A L.332-8 2°	CDD
Attaché	A	ADM	778	0,00	A L.332-8 2°	CDI
Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe	A	ADM	778	0,00	A L.332-8 2°	CDD
Ingénieur	B	MS	389	0,00	A L.332-14	CDD
Rédacteur	A	TECH	565	0,00	A L.332-8 2°	CDD
Technicien	B	ADM	389	0,00	A L.332-10	CDI
Technicien Principal 2ème classe	B	TECH	389	0,00	A L.332-14	CDD
			567	0,00	A L.332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint Animation Territorial Interclasses (16 interclasses)	C	ANIM	367	0,00	A L.332-23 1°	CDD
Adjoint Technique Territorial Interclasses (12 interclasses)	C	TECH	367	0,00	A L.332-23 1°	CDD
Animateurs divers (51)	C	ANIM		0,00	A	CDD
Assistantes maternelles (11)	C	OTR	367	0,00	A 110	A
Distributeurs de journaux (14)	C	OTR	367	0,00	A L.332-23 1°	CDD
Emplois été (25)	C	ADM		0,00	A L.332-23 2°	CDD
Régis. indemn	C	ADM		0,00	A A	A
Trésorier	A	OTR		0,00	A A	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social
MS : Médico-social
MT : Médico-technique.
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa ; accroissement saisonnier d'activité.
3-b° : article 3, 2ème alinéa ; remplacement temporaire d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles de assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaires de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; Contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex. : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
ALLAIN Isabelle	TZCLD	1 800,00	28/02/2023 au 16/05/2023 Nantes/Pau + distanciel et certification le 20/06/2023 à Paris	Formation cheffe de projet TZCLD
BIGOT Joël	ASSO FES MAIRES DE FRANCE	95,00	Novembre 2023	Participation 105ème congrès des maires de France
CANTAIS Michel	CIDEFE	125,00	18/11/2023 à Le Grand Quevilly	Comment développer l'offre et l'accès aux soins dans nos territoires
CREVEL Jean-Louis	CIDEFE	125,00	18/11/2023 à Le Grand Quevilly	Comment développer l'offre et l'accès aux soins dans nos territoires

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u> 01/07/2011 -	QUEVILLY HABITAT	SA QUEVILLY HABITAT	Société Française	290,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	21/02/1974	TPU	1,00
Autres organismes de regroupement			
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL	23/07/1984	SFP	540 000,00
SIVU RESTAURATION COURONNAISE	01/02/2002	SFP	440 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TP2, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	Piscine		n°7 du 18/10/2018 -	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 430 000,00	2 779 542,95	4 107 018,69	2 543 438,36
RECETTES	9 430 000,00	2 615 278,33	132 393,51	6 682 328,16
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 344 700,00	15 258 123,28	0,00	6 086 576,72
RECETTES	21 344 700,00	21 546 063,21	0,00	-201 363,21

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 430 000,00	2 779 542,95	4 107 018,69	2 543 438,36
RECETTES	9 430 000,00	2 615 278,33	132 393,51	6 682 328,16
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 344 700,00	15 258 123,28	0,00	6 086 576,72
RECETTES	21 344 700,00	21 546 063,21	0,00	-201 363,21
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	30 774 700,00	18 037 666,23	4 107 018,69	8 630 015,08
TOTAL GENERAL DES RECETTES	30 774 700,00	24 161 341,54	132 393,51	6 480 964,95

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 430 000,00	2 779 542,95	4 107 018,69	2 543 438,36
RECETTES	9 430 000,00	2 615 278,33	132 393,51	6 682 328,16
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 344 700,00	15 258 123,28	0,00	6 086 576,72
RECETTES	21 344 700,00	21 546 063,21	0,00	-201 363,21
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	30 774 700,00	18 037 666,23	4 107 018,69	8 630 015,08
TOTAL GENERAL DES RECETTES	30 774 700,00	24 161 341,54	132 393,51	6 480 964,95

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	11 868 040,00	9,83	50,54	0,00	5 998 107,00	9,83
TFPNB	17 384,00	-25,71	83,15	0,00	14 455,00	-25,71
CPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	146 250,00	7,10	11,55	0,00	16 892,00	7,10
TOTAL	12 031 674,00	11,10			6 029 454,00	10,01

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 23 (de le Maire ne prend pas part au vote)
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Recevois = 7.

Date de convocation : 21/06/2024









Présenté par (1) Le Maire.
 A Petit-Couronne, le 27/06/2024
 Le Maire



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Petit-Couronne, le 27/06/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALLAIN Isabelle	
AMARZOUK Nadia	
ANDRIEU Marilyn	
BACHELET Pascal	
BALLUAIS Mickael	
BEGAUD Myriam	
BETTENCOURT Jeanine	
BIGOT Joël	
CANTAIS Michel	
CLAVEL Norbert	
CLERADIN Thierry	
CREVEL Jean-Louis	
DAMBRINE Conchita	
DIALLO-CISSE Dieynaba	
DURU Marcel	
DUVAL Fernande	
FAURRE Xavier	
GOUJON Hervé	
JEANNIN Didier	
LE COM Lucien	
LEFEBVRE Hélène	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LIGUORI Jean-Luc	
MEZENGE Renée	
POUYER Dominique	
SCOT Agnès	
TURQUER Laurent	
VELTIN Ingrid	
VISCART Claire	
VOYES Lauriane	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2024/2706-002 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-002

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir nommé X. FAURRE, comme Président de séance, conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

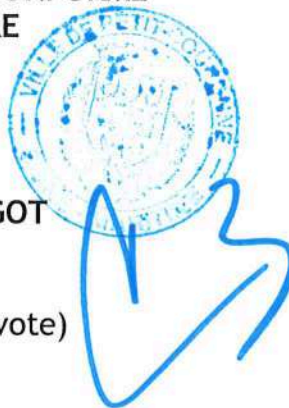
STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le Compte Administratif dressé pour l'exercice 2023 est conforme au Compte de gestion du Receveur Percepteur.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



L'article L. 2313-1 du CGCT indique qu'une note de présentation brève et synthétique doit être annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et réalisées pendant l'année 2023.

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par le maire (l'ordonnateur), pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2023 a été voté, cette année, le 27 juin 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

1. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

La population de la commune est passée de 9 209 habitants en 2010 à 8 863 habitants dans un contexte local de reconversion de l'ancien site de la raffinerie, avec en perspective le développement d'une installation dédiée au stockage de produits et de petite industrie.

2. Priorités du budget

Le budget 2023 se veut celui d'une année normale, avec une complétude des services apportés à la population et une reprise des investissements après les années dégradées dues à la pandémie.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissements : évolution, structure

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales de l'exercice 2023 de 16 503 751 Euros se répartissent de la manière suivante : fiscalité et dotations pour 15 023 616 Euros, recettes des services et recettes diverses pour 1 480 135 Euros.

A ces recettes, s'ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 5 042 312 Euros.

A) RECETTES FISCALES ET DOTATIONS POUR UN MONTANT DE 15 023 616 EUROS

Les montants ont été votés, au cours de l'exercice 2023, pour un total de 14 967 840 Euros.

Dont	Compte Adm. 2022	BP/DM 2023	Compte Adm. 2023
DCRTP & FNGIR (Taxe Prof.)	1 467 745 €	1 467 000 €	1 467 745 €
Attrib. Compensation Métropole	6 557 411 €	6 557 410 €	6 557 411 €
Dotation solidarité Métropole	237 154 €	237 000 €	204 133 €
Fonds de péréquation (FPIC)	90 824 €	91 000 €	88 457 €
Dotation forfaitaire	0 €	0 €	3 914 €
Impôts locaux (foncier, hab. ...)	3 734 140 €	3 991 000 €	3 993 312 €
Autres dotations et particip.	1 829 500 €	2 272 550 €	2 326 976 €
Autres impôts et taxes	339 832 €	351 880 €	381 668 €
RECETTES FISCALES	14 256 606€	14 967 840 €	15 023 616 €

L'ensemble de ce poste augmente de 5,38 % entre 2022 et 2023 après une hausse de 2,1 % entre 2021 et 2022 et une hausse de 3,7 % entre 2020 et 2021.

La ville a perçu en 2023 478 518 € de recettes fiscales exceptionnelles correspondant à la dotation de l'article 14 de la Loi de Finances 2022 concernant le filet de sécurité sur l'augmentation des dépenses 2022 de l'énergie, l'alimentation et certaines charges de personnel.

Le montant de l'attribution de compensation de la Métropole reste identique à hauteur de 6 557 411 € et résulte des transferts de compétences liés à la création de la Métropole Rouen Normandie en 2015. Elle intègre depuis 2017 le transfert de l'Hôtel d'Entreprises.

La Ville bénéficie depuis 2015 du FPIC (fonds de péréquation entre les collectivités) reçu par la Métropole et redistribué partiellement aux communes membres, montant en légère baisse soit environ 88 500 €.

B) PRODUITS DES SERVICES, LOYERS ET RECETTES DIVERSES POUR UN MONTANT DE 1 480 135 EUROS

Les montants votés dans le Budget de 2023 étaient de 1 334 548 €.

Dont	Compte Adm. 2022	BP/DM 2023	Compte Adm. 2023
Atténuations de charges	295 994 €	196 500 €	214 482 €
Remb. par le SIVU de restauration	96 073 €	137 000 €	137 608 €
Produits des services	759 599 €	772 550 €	810 432 €
Revenus des immeubles	139 072 €	165 000 €	142 123 €
Produits div. de gestion courante	2 €	0 €	26 688 €
Prod. financiers & remb. d'intérêts	22 694 €	19 010 €	19 134 €
Produits exceptionnels	22 102 €	44 488 €	48 620 €
RECETTES DIVERSES (hors cession)	1 335 536 €	1 334 548 €	1 399 087 €
Produits des cessions	142 491 €	(Hors budget)	81 048 €
RECETTES DIVERSES	1 478 027 €	1 334 548 €	1 480 135 €

Les atténuations de charges comprennent essentiellement les remboursements sur rémunération des arrêts de travail et le remboursement de la participation des chèques déjeuners.

Il y a une augmentation conséquente en produits exceptionnels qui correspond essentiellement au remboursement des indemnités d'assurance à la suite de déclaration de sinistres pour 43 287 €.

Les 26 688 € en produits de gestion courante correspondent pour 2023 au titre d'équilibre de la trésorerie du mandat de gestion avec Quevilly Habitat.

C) REPRISE DE L'EXCEDENT ANTERIEUR POUR UN MONTANT DE 5 042 312 €

Pour obtenir le total des recettes du compte administratif de 2023, il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 d'un montant de 5 042 312 Euros.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2023 s'élèvent à 15 258 123 Euros.

Les dépenses de fonctionnement de 15 258 123 Euros se répartissent comme suit : frais de personnel pour un montant de 8 080 107 Euros, dépenses des services pour 6 383 303 Euros, avec des mouvements d'ordre de 794 713 Euros.

A) FRAIS DE PERSONNEL POUR UN MONTANT DE 8 080 107 €

	Compte Adm. 2022	BP/DM 2023	Compte Adm. 2023
Frais de Personnel	7 911 781 €	8 175 640 €	8 080 107 €

Les frais de personnel entre 2022 et 2023 augmentent de 2,13 %.

Les frais de personnel de la Ville représentent, en 2023, 55,87 % des dépenses réelles pour une moyenne nationale de la strate de 58,01 %.

B) DEPENSES DES SERVICES POUR UN MONTANT DE 6 383 303 €

Les montants votés en 2023 au budget principal étaient de 6 954 060 Euros.

	Compte Adm. 2022	BP/DM 2023	Compte Adm. 2023	Variation
Fluides	1 143 787 €	1 052 460 €	934 446 €	-18.30%
Fournitures	414 097 €	551 040 €	429 884 €	3.81%
Prestations de services	946 879 €	1 132 200 €	973 166 €	2.78%
Locations	135 915 €	143 690 €	121 516 €	-10.59%
Entretien du patrimoine	719 162 €	838 600 €	733 297 €	1.97%
Transport	58 942 €	70 150 €	63 159 €	7.15%
Assurances	186 175 €	200 660 €	284 801 €	52.97%
Téléphonie	83 971 €	80 150 €	75 994 €	-9.50%
Taxes foncières et THLV	83 840 €	83 100 €	89 489 €	6.74%
Atténuation de produits	34 804 €	44 500 €	31 452 €	-9.63%
Autres charges générales	366 123 €	482 330 €	405 469 €	10.75%
Participations/Subventions :				
- Conservatoire	489 716 €	540 000 €	537 438 €	9.74%

- CCAS	900 000 €	960 000 €	960 000 €	6.67%
- DSP Piscine	252 756 €	218 000 €	220 386 €	-12.81%
- Associations	260 097 €	315 120 €	319 575 €	22.87%
Charges Financières	40 408 €	47 200 €	41 966 €	3.86%
Autres dépenses	214 419 €	194 860 €	161 265 €	-24.79%
TOTAL	6 331 091 €	6 954 060 €	6 383 303 €	0.82%

Le montant des assurances + 52,97 % s'explique par l'augmentation annuelle de ce poste mais aussi le fait que l'assurance de la dommage ouvrage de l'Archipel était passée en investissement au démarrage du chantier pour un montant de 84 570 € et qu'il a fallu réintégrer en section de fonctionnement à la demande du SGC et par suite des écritures de LASM (livraison à soi-même).

La baisse des fluides - 18,30 % est due pour partie au nouveau montant négocié du prix du mégawatt- heure du marché gaz passant de 51,39 € à 33,71 € ce qui fait pour le poste gaz que l'on passe de 333 285 € en 2022 à 258 062 € en 2023 soit - 22,57 %.

Dans l'ensemble, les postes ci-dessus ont été maîtrisés sachant que l'augmentation des dépenses de services représente + 0,82 % soit 52 212 € sur un budget de fonctionnement total de 16 344 700 € hors virement.

En atténuation de produits, on trouve les contributions de la Ville pour le redressement des finances publiques et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) pour un montant de 31 452 €.

C) LES MOUVEMENTS D'ORDRE OU DEPENSES NON REELLES POUR UN MONTANT DE 794 713 €

	Compte Adm. 2022	BP/DM 2023	Compte Adm. 2023
Sortie d'actifs	142 491 €	(hors budget)	81 048 €
Amortissements	668 316 €	715 000 €	713 665 €
TOTAL	810 807 €	715 000 €	794 713 €

Les 794 713 € d'opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement correspondent aux amortissements pour 713 665 €, à diverses cessions de matériels et un véhicule pour 1 048 €, à la sortie de l'inventaire de la maison située au 1593 rue Aristide Briand pour la somme de 80 000 €.

La section de fonctionnement dégage un excédent brut cumulé de 6 287 939,93 € avant affectation du besoin de financement en investissement.

Il est proposé de confirmer l'affectation faite par anticipation lors du vote du budget 2024 le 28 mars 2024. Le solde de la section d'investissement est déficitaire de 4 138 889,80 €, il a été prévu une inscription en recette d'investissement au compte 1068 pour la somme de 4 138 939,93 €. L'excédent d'un montant de 2 149 000,00 € est affecté en section de fonctionnement.

2 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes cumulées d'investissement de l'année 2023 d'un montant de 2 615 278 € se composent de :

A) RECETTES REELLES DE L'ANNEE 2023 POUR UN MONTANT DE 569 780 EUROS

- 335 447 Euros de subventions reçues :
 - 2 556 Euros solde informatisation de la Médiathèque
 - 5 376 Euros socle numérique écoles élémentaires
 - 3 449 Euros de remboursement pour les dossiers FIPHFP
 - 7 800 Euros de participation par l'AAC Tennis pour la rénovation du court N°03
 - 313 958 Euros d'acompte de subvention pour la réhabilitation de Boudehen
 - 2 308 Euros d'acompte pour la création du verger

- 152 656 Euros du Fonds de compensation de la TVA

- 80 078 Euros de remboursement de la Métropole Rouen Normandie au titre de la dette théorique transférée

- 1 599 Euros d'avance remboursable à un habitant dans le cadre du dossier PPRT

B) OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS POUR UN MONTANT DE 794 713 € AU CHAPITRE 040

Il s'agit de la contrepartie des dépenses de fonctionnement des amortissements pour 713 665 €, à diverses cessions de matériels et un véhicule pour 1 048 €, à la sortie de l'inventaire de la maison située au 1593 rue Aristide Briand pour la somme de 80 000 €.

C) OPERATIONS PATRIMONIALES POUR UN MONTANT DE 84 570 EUROS AU CHAPITRE 23

Les 84 570 Euros d'opérations patrimoniales en recettes d'investissement correspondent à la régularisation comptable du montant de l'assurance dommage ouvrage contractée pendant les travaux de la réhabilitation de l'Archipel.

D) OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS POUR UN MONTANT DE 117 606 EUROS AU CHAPITRE 4541

Les 117 606 Euros correspondent au titre émis à l'encontre d'un tiers pour lequel la collectivité s'est substituée pour effectuer des travaux de mise en sécurité sur la propriété au sise 912 rue Aristide Briand.

E) L'EXCEDENT DE L'ANNEE ANTERIEURE REPORTE POUR UN MONTANT DE 1 048 609 EUROS

Il est fait état de restes à réaliser en recettes sur 2023 de 132 394 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de l'année 2023 d'un montant de 2 779 543 € comprennent :

A) DEPENSES REELLES DE L'ANNEE 2023 POUR UN MONTANT DE 2 594 766 EUROS

- 269 833 Euros de remboursement du capital des emprunts
- 27 061 Euros inscrits au compte de résultat dans le cadre du mandat de gestion avec Quevilly Habitat
- 1 243 357 Euros de travaux, maîtrise d'œuvre et mission de contrôle pour la réhabilitation de Boudehen dont 82 769 Euros d'avance forfaitaire
- 109 097 Euros de TVA à reverser à la suite des travaux de la restructuration de la piscine constatation de la livraison à soi-même faite en 2023
- 145 619 Euros solde des travaux de la restructuration de la piscine
- 10 250 Euros de consignation auprès de la Caisse des Dépôts et 1 599 Euros d'avance remboursable auprès d'un propriétaire dans le cadre du dossier PPRT
- 307 347 Euros de travaux divers dont 40 235 € pour la restauration de l'Eglise, 26 952 € pour l'ADAP (PMR), 19 987 € pour la réfection du court N°03 des tennis couverts, 118 331 € pour les menuiseries à Maupassant, et 101 842 € autres bâtiments.
- 136 093 € de plantations et d'aménagement de terrains dont la fontainerie du square pour 47 900 €, 12 182 € de végétalisations diverses, 33 222 € d'espace de stockage au Jardinnet, 13 780 € pour la création du vergé et 29 009 € d'aménagements divers.
- 344 510 Euros d'équipements des services et des bâtiments :
 - dont un véhicule pour 21 996 €
 - dont des équipements dans les écoles pour 36 204 €
 - dont des logiciels et de l'équipement informatique pour 86 952 €
 - dont du matériel et installations techniques et de voirie pour 96 971 €
 - dont équipements LED des bâtiments pour 43 387 €

B) OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS POUR UN MONTANT DE 67 171 €

Il s'agit de l'apurement du compte 1069 par le compte 1068 nécessaire au passage à la M57 pour un montant de 64 971 € et de la comptabilisation des reprises sur subvention d'un montant de 2 200 €.

C) OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS POUR UN MONTANT DE 117 606 EUROS AU CHAPITRE 4541

Les 117 606 Euros correspondent aux travaux payés directement par la collectivité qui s'est substituée au propriétaire pour la mise en sécurité du bien situé 912 rue Aristide Briand, contrepartie des recettes pour le même montant.

Les dépenses engagées sur 2023 pour 2024 (les reports ou restes à réaliser) se montent à un total de 4 107 019 Euros de travaux et équipements divers.

La section d'investissement avec les restes à réaliser fait état d'un déficit net de financement de 4 138 889,80 Euros.

4. Montant du budget consolidé du compte administratif 2023

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte administratif 2023	15 258 123 €	16 503 751 €	2 779 543 €	1 566 669 €
Résultat antérieur		5 042 312 €		1 048 609 €
TOTAL GENERAL	15 258 123 €	21 546 063 €	2 779 543 €	2 615 278 €
Résultat de 2023		6 287 940 €	164 265 €	
Restes à réaliser fin 2023			4 107 018 €	132 393 €
Affectation du résultat		2 149 000 €		4 138 940 €

5. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuel

L'Autorisation de Programme (AP) en cours, suivie en HT, est actualisée selon le tableau suivant :

N° AP	Désignation de l'AP	Montant AP Initial	Montant AP Actualisé	CP Antérieurs	CP de 2023
N° 11	Rénovation de la Piscine	9 436 000 €	9 600 000 €	9 587 492 €	145 619 €

6. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

Détermination de l'épargne :

Recettes réelles 2023	16 501 551 €
Dépenses réelles 2023	14 463 410 €
Epargne brute	+ 2 038 141 €
Remboursement capital dette + dép. transférables	- 337 004 €
Epargne nette 2023	+ 1 701 137 €

7. Niveau d'endettement de la collectivité

Année	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2024
Nouveaux emprunts	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €
Capital restant dû au 31/12	3 315 383 €	3 010 259 €	2 740 425 €	2 475 425 €

L'emprunt pour la restructuration de la piscine de 2 500 000 Euros a été fait en 2020. La dette par Petit-couronnais est de 310 €, alors que la moyenne de la strate est de 780 € (ratio 2022). Un emprunt de 1 000 000 Euros est inscrit au budget 2024 pour la rénovation de Boudehen.

8. Niveaux des taux d'imposition

FISCALITE (taux)	Voté 2020	Voté 2021	Voté 2022	Voté 2023	Budget 2024
Foncier bâti	25,18	50,54	50,54	25,18	25,18
Foncier non bâti	83,15	83,15	83,15	83,15	83,15
Taxe d'habitation	11,55			11,55	11,55

L'équilibre du Budget Primitif de l'exercice 2024 est proposé sans augmentation des taux. Ils sont inchangés depuis 2017. Depuis 2021, en application de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux de foncier bâti communal de 25,18 % est ajouté au taux de foncier bâti départemental de 25,36 %, soit un taux total de 50,54 %. En 2023 disparition totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales seule celle sur les résidences secondaires perdure.

9. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

FRAIS DE PERSONNEL	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2024
Effectifs	168	168	166	168
Dépenses	7 541 639 €	7 911 780 €	8 080 106 €	8 445 375 €
Atténuation de charges	239 397 €	295 994 €	214 481 €	187 200 €
TOTAL	7 302 242 €	7 615 786 €	7 865 625 €	8 258 175 €

L'ORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX :

Les services municipaux mettent en œuvre les décisions du Conseil Municipal et du Maire. Ils assurent le fonctionnement quotidien des services à la population.

La Direction Générale des Services

La Direction des Affaires Générales

La Direction des Ressources Humaines

La Direction des Finances

La Direction Fiscalité/Intercommunalité

La Direction de la Communication et des Relations publiques

La Direction du Cadre de vie/Développement durable

La Direction des Solidarités

La Direction Proximité et Animation de la ville

La Direction de la Culture

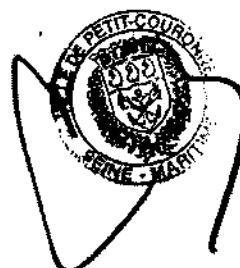
La Direction du Développement économique et commercial

La Direction Enfance, Education, Jeunesse, Sport et Vie associative

Fait à Petit Couronne le 27 juin 2024

Le Maire

Joël BIGOT





République Française
Département de la Seine Maritime
..*.*.*.*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
..*.*.*.*

Délibération N° 2024/2706-003 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-003

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
REPRISE DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'ANNEE 2023

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.1612-12,

VU L'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU le Compte Gestion de l'exercice 2023 voté par le Conseil Municipal par délibération au cours de la séance du 27 Juin 2024,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2023 voté par le Conseil Municipal par délibération au cours de la séance du 27 Juin 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Economique et Commercial du 30 Mai 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

CONSTATE ET APPROUVE les résultats de l'exercice 2023 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	15 258 123.28 €	16 503 751.18 €	1 245 627.90 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2023)		5 042 312.03 €	5 042 312.03 €
	Résultat à affecter			6 287 939.93 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	2 779 542.95 €	1 566 669.18 €	-1 212 873.77 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2023)		1 048 609.15 €	1 048 609.15 €
	Solde global d'exécution			-164 264.62 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2023	Investissement	4 107 018.69 €	132 393.51 €	-3 974 625.18 €
--	----------------	----------------	--------------	-----------------

Résultat net Investissement 2023 -4 138 889.80 €

Résultats cumulés 2023 (y compris RAR) Reprise anticipée 2023	Prévision d'affectation en réserve (Invest 1068)			4 138 939.93 €
	Report en fonctionnement en Recettes			2 149 000.00 €

Résultat global de la section de fonctionnement 2023	6 287 939.93 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023 (001)	-164 264.62 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	-3 974 625.18 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-4 138 889.80 €
Couverture du besoin de financement 2024 (1068 R. Investissement) <i>(affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023)</i>	4 138 939.93 €
Solde du résultat de fonctionnement <i>(après affectation en réserves) (002 Rec. Fonctionnement)</i>	2 149 000.00 €

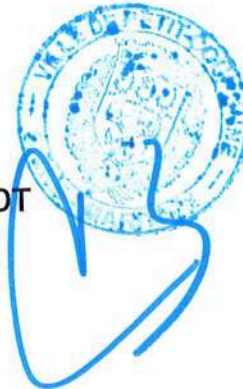
L'ensemble de ces montants a été inscrit au budget primitif 2024, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat est donc identique à la reprise anticipée votée au Conseil Municipal du 28 Mars 2024 délibération N° 2024/2803-001.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

PETIT
COURONNE



République Française
Département de la Seine Maritime
..*.*.*.*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
..*.*.*.*

Délibération N° 2024/2706-004 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOJJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauriane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-004

APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA PISCINE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de Délégation de Service Public conclu entre la Ville de Petit-Couronne et la Société Vert Marine,

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Economique et Commercial du 30 Mai 2024,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

APPROUVE la grille tarifaire, jointe en annexe, de la piscine de Petit-Couronne présentée par VERT MARINE dans le cadre de la délégation de service public, mise en place pour exploiter cet équipement communal, conformément au contrat de DSP.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

**SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

GRILLE TARIFAIRE								
GRAND PUBLIC (accès libre non encadré)	En € TTC Tarifs 2023 - 2024		Indexation 1,0167		Proposition 2024 - 2025		% d'évolution	
ESPACE AQUATIQUE (Année)	Résidents	Extérieurs	Résidents	Extérieurs	Résidents	Extérieurs	Résidents	Extérieurs
Entrée	4.40 €	6.75 €	4.47 €	6.86 €	4.45 €	6.85 €	1.34%	1.48%
Entrée réduite	3.45 €	5.15 €	3.51 €	5.24 €	3.50 €	5.25 €	1.48%	1.94%
Enfants - de 3 ans	Gratuit		Gratuit		Gratuit		Gratuit	
Carte famille	28.50 €		28.98 €		29.00 €		1.75%	
Entrée adulte famille	2.20 €	3.40 €	2.24 €	3.46 €	2.25 €	3.45 €	2.27%	1.47%
Entrée réduite famille	1.70 €	2.55 €	1.73 €	2.59 €	1.75 €	2.60 €	2.94%	1.96%
Carte 10 entrées	40.05 €	60.55 €	40.72 €	61.56 €	40.70 €	61.55 €	1.62%	1.65%
Carte 10 entrées réduites	30.80 €	46.20 €	31.31 €	46.97 €	31.30 €	46.95 €	1.62%	1.62%
Carte Été (piscine illimité)	17.00 €	22.70 €	17.28 €	23.08 €	17.30 €	23.10 €	1.76%	1.78%
Anniversaire (8 enfants)	112.95 €	124.35 €	114.83 €	126.43 €	114.85 €	126.45 €	1.68%	1.69%
Enfant supplémentaire	13.70 €	14.80 €	13.93 €	15.05 €	13.95 €	15.05 €	1.82%	1.69%
Soirée à thème (tarif moyen)	13.70 €		13.93 €		13.95 €		1.82%	
COMITE ENTREPRISE								
Carnet 20 billets	65.65 €	100.10 €	66.75 €	101.77 €	66.75 €	101.75 €	1.68%	1.65%
Carnet 50 billets	164.10 €	250.25 €	166.84 €	254.43 €	166.85 €	254.45 €	1.68%	1.68%
Carte 10 entrées Adulte	29.70 €	44.95 €	30.20 €	45.70 €	30.20 €	45.70 €	1.68%	1.67%
Carte 10 entrées -14 ans	22.85 €	34.30 €	23.23 €	34.87 €	23.25 €	34.85 €	1.75%	1.60%
PASS AQUATIC (piscine)	150.35 €	194.70 €	152.86 €	197.95 €	152.85 €	197.95 €	1.66%	1.67%
PASS AQUAFORME (piscine + aquagym)	370.65 €	418.15 €	376.84 €	425.13 €	376.85 €	425.15 €	1.67%	1.67%
PASS AQUAFORME (piscine + aquagym + 1 séance d'aquacycling)	437.20 €	484.65 €	444.50 €	492.74 €	444.50 €	492.75 €	1.67%	1.67%
Anniversaire (8 enfants)	89.05 €	98.05 €	90.54 €	99.69 €	90.55 €	99.70 €	1.68%	1.68%
ACTIVITES								
BEBES NAGEURS								
Séance découverte	17.10 €	18.80 €	17.39 €	19.11 €	17.40 €	19.10 €	1.75%	1.60%
10 séances	154.00 €	169.45 €	156.57 €	172.28 €	156.55 €	172.30 €	1.66%	1.68%
ECOLE DE NATATION								
Année 1 cours par semaine	199.30 €	219.30 €	202.63 €	222.96 €	202.65 €	222.95 €	1.68%	1.66%
Année avec piscine illimité	341.10 €	375.30 €	346.79 €	381.56 €	346.80 €	381.55 €	1.67%	1.67%
Trimestre adulte	112.95 €	124.95 €	114.83 €	126.43 €	114.85 €	126.45 €	1.68%	1.69%
STAGE ENFANT (5 séances)	63.50 €	74.05 €	64.56 €	75.29 €	64.55 €	75.30 €	1.65%	1.69%
AQUAFITNESS								
Séance aquagym	14.70 €	16.50 €	14.95 €	16.78 €	14.95 €	16.80 €	1.70%	1.82%
Séance aquacycling	17.00 €	19.30 €	17.28 €	19.62 €	17.30 €	19.60 €	1.76%	1.55%
Carte 10 séances aquacycling	135.80 €	154.40 €	138.07 €	156.98 €	138.05 €	157.00 €	1.66%	1.68%
CARTE PASS								
PASS AQUATIC (piscine)	19.30 €	25.00 €	19.62 €	25.42 €	19.60 €	25.40 €	1.55%	1.60%
PASS AQUAFORME (piscine + aquagym)	44.40 €	50.10 €	45.14 €	50.94 €	45.15 €	50.95 €	1.69%	1.70%
PASS AQUAFORME (piscine + aquagym + 1 séance d'aquacycling)	52.35 €	58.05 €	53.22 €	59.02 €	53.20 €	59.00 €	1.62%	1.69%
Frais d'adhésion	20.00 €	20.00 €	20.33 €	20.33 €	20.35 €	20.35 €	1.75%	1.75%
Compensations pour contributions institutionnelles versées par la collectivité								
1 ^{er} degré	116.35 €	136.95 €	118.29 €	139.24 €	118.30 €	139.25 €	1.68%	1.68%
2 nd degré	116.35 €	136.95 €	118.29 €	139.24 €	118.30 €	139.25 €	1.68%	1.68%
Associations désignées	27.40 €	34.20 €	27.86 €	34.77 €	27.85 €	34.75 €	1.64%	1.61%
ALSH désignées	3.45 €	4.10 €	3.51 €	4.17 €	3.50 €	4.15 €	1.45%	1.22%
Tarifs perçus auprès des usagers non adhérents et non abonnés								
Autres scolaires secondaires	136.95 €		139.24 €		139.25 €		1.68%	
Scolaires extérieurs au territoire	136.95 €		139.24 €		139.25 €		1.68%	
Bassin sportif et/ou loisirs	123.20 €	154.00 €	125.26 €	156.57 €	125.25 €	156.55 €	1.66%	1.66%
Intervention MNS 1 heure	34.20 €	34.20 €	34.77 €	34.77 €	34.75 €	34.75 €	1.61%	1.61%
Mise à disposition de l'équipement - demi journée	961.70 €	961.70 €	977.75 €	977.75 €	977.75 €	977.75 €	1.57%	1.67%

République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*
COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2024/2706-005 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-005

GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHE « FOURNITURE ET POSE DE VITRAGES ET PRODUITS DERIVES »
RENOUVELLEMENT

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU le Code de la Commande Publique notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8, L.2124-2, L. 2313-4, R. 2143-1, R. 2161-2, R. 2161-4, R. 2161-12, R. 2343-1,

VU l'opportunité sur le plan économique de coordonner la fourniture et la pose de vitrage et produits dérivés.

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Economique et Commercial du 30 Mai 2024,

CONSIDERANT l'intérêt de signer une convention de groupement de commandes entre les villes de Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Elbeuf, Grand-Couronne et Petit-Couronne pour la fourniture et la pose de vitrage et produits dérivés.

CHARGE ET AUTORISE le Maire de la ville de Petit-Couronne à recourir au groupement de commandes et à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec les villes de Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Elbeuf et Grand-Couronne.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

**SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES
COMMUNES DE CAUDEBEC-LES-ELBEUF, CLEON, ELBEUF, GRAND-COURONNE ET
PETIT COURONNE**

FOURNITURE ET POSE DE VITRAGES ET PRODUITS DERIVES

Entre :

- La commune de Caudebec-lès-Elbeuf représentée par son Maire, Monsieur Laurent BONNATERRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2024
- La commune de Cléon représentée par son Maire, Monsieur Frédéric MARCHE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2024 ;
- La commune d'Elbeuf représentée par son Maire, Monsieur Djoudé MERABET, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2024 ;
- La Commune de Grand-Couronne représentée par son Maire, Madame Julie LESAGE, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2024 ;
- La Commune de Petit-Couronne représentée par son Maire, Monsieur Joël BIGOT, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2024.

PREALABLEMENT, IL EST EXPOSE QUE :

Les Services Techniques des collectivités signataires de la présente convention ont exprimé des besoins concordants en matière de fourniture et de pose de vitrages et produits dérivés.

Il a paru en conséquence opportun sur le plan économique de coordonner la passation d'un marché pour réaliser un achat groupé de services pour la fourniture et de pose de vitrages et produits dérivés.

C'est pourquoi, les signataires ont choisi de constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

DANS CE CONTEXTE IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Composition du groupement de commandes

Le présent groupement de commandes est constitué des communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Elbeuf, Grand-Couronne et Petit-Couronne, collectivités soumises aux dispositions de l'article L.1211-1 du Code de la Commande Publique.

Ce groupement résulte d'une initiative de ces collectivités et n'est pas soumis au contrôle d'un tiers.

Article 2 : Objet du groupement de commandes

Les membres constituent un groupement de commandes, selon les modalités de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique, dont l'objet consiste en l'organisation de la procédure de sélection d'un ou plusieurs adjudicataires, en vue de la conclusion par chaque membre du groupement de son propre marché.

Les Parties à la présente convention conviennent que le groupement ne sera pas chargé de l'exécution du marché, et que le coordonnateur désigné à l'article 3 ne pourra intervenir en qualité de mandataire des autres membres du groupement.

Le groupement a pour objet la conclusion d'un marché de services pour fourniture et de pose de vitrages et produits dérivés.

Article 3 : Coordonnateur du groupement

La création du groupement de commandes implique la désignation d'un coordonnateur dont les missions et les prérogatives sont définies ci-après.

La commune de Caudebec-lès-Elbeuf est désignée coordonnateur.

Article 4 : Missions du coordonnateur

Le coordonnateur est uniquement en charge de missions relatives à la passation du marché, à l'exclusion du suivi d'exécution de celui-ci. Le coordonnateur est ainsi notamment chargé :

- d'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de les centraliser ;
- de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation dans le respect des règles du Code de la Commande Publique ;
- d'élaborer l'ensemble du ou des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins définis ;
- de procéder aux formalités de publicité ;
- de procéder à l'analyse des offres ;
- d'aviser les candidats non retenus du rejet de leurs offres ;
- de signer le marché avec l'entreprise retenue ;
- de transmettre le marché au contrôle de légalité ;
- de notifier le marché à l'entreprise retenue ;
- de publier l'avis d'attribution ;
- de transmettre aux membres du groupement les documents nécessaires à la passation et l'exécution du marché en ce qui les concerne ;
- de représenter les membres du groupement en justice pour tout litige relatif à la passation du marché.

Les représentants techniques des membres du groupement, tels que désignés à l'article 5, seront étroitement associés à la rédaction du cahier des charges.

Article 5 : Missions des membres du groupement

Les membres sont chargés de :

- déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire ;
- valider le dossier de consultation des entreprises ;
- valider le rapport d'analyse des offres ;
- informer le coordonnateur de toute difficulté ou litige survenant dans le cadre de

- l'exécution contractuelle ;
- informer les autres membres de la conclusion d'avenants au cours de l'exécution du marché ;
 - s'assurer de la bonne exécution du marché en ce qui le concerne ;
 - assister le coordonnateur dans les contentieux liés à la passation de marchés du présent groupement.

Les membres transmettront les nom, prénom et fonctions de la personne désignée pour être titulaire de la commission technique. Il en sera fait de même si un suppléant est prévu.

Article 6 : Adhésion

Chaque membre du groupement adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

Article 7 : Représentation des personnes publiques au sein de la commission d'appel d'offres

La Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf.

Article 8 : Dispositions financières

Afin de faciliter la gestion du groupement, les membres conviennent que l'intégralité des achats est prise en charge par chacun des membres pour ce qui concerne ses besoins propres.

Le coordonnateur assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prend en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (reprographie, frais de publicité...).

Article 9 : Durée

Cette convention est applicable dès sa notification et prend fin à l'échéance des marchés conclus.

Article 10 : Modification de la convention de groupement

Toute modification de la présente convention doit être approuvée par un avenant dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les décisions des membres sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

Article 11 : Modification de la composition du groupement

Toute modification de la présente convention doit être approuvée, par un avenant, dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les décisions des membres sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

11.1 : Adhésion au groupement

L'adhésion résulte de l'initiative spontanée de chacun des membres.

A compter de l'adoption de la première délibération approuvant l'adhésion au groupement, aucune nouvelle adhésion ne pourra intervenir au sein dudit groupement.

11.2 : Retrait du groupement

Chaque membre conserve la faculté de sortir du groupement en notifiant sa décision au coordonnateur dans un délai de 1 mois avant la date d'effet du retrait effectif ; le coordonnateur en informe les autres membres.

Si cette sortie entraîne des modifications sur le fonctionnement du groupement, celles-ci seront prises en compte par voie d'avenant à la présente convention.

Quoiqu'il en soit, le membre démissionnaire reste engagé jusqu'à l'échéance de la période d'exécution en cours du marché ou accord-cadre.

Article 12 : Litiges

A défaut d'accord amiable entre les parties, les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Rouen.

La présente convention est établie en 5 exemplaires originaux,

Le Le Maire de Caudebec-lès-Elbeuf Laurent BONNATERRE	Le..... Le Maire de Cléon Frédéric MARCHE
Le Le Maire d'Elbeuf sur Seine Djoudé MERABET	Le..... Le Maire de Grand-Couronne Julie LESAGE
Le Le Maire de Petit-Couronne Joël BIGOT	



République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2024/2706-006 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-006

MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE - RENOVATION DU SOL ET DE LA VOUTE DE L'EGLISE SAINT AUBIN - AVENANT AU LOT N°1 ECHAFAUDAGE

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 27 Mai 2020 qui donne délégation au Maire de prendre toute décision concernant les avenants aux marchés dans la limite de 5 % de leur valeur,

VU les articles R2194-5 et R2194-3 du Code de la Commande Publique,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 15 Mai 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Economique et Commercial du 30 Mai 2024,

CONSIDERANT que des circonstances imprévues ont eu lieu lors de l'ouverture de la voûte de l'église, entraînant des travaux en plus-value pour un montant total de 29 917.00 € se décomposant comme suit :

- Modification de l'échafaudage pour le renfort de charpente, pour un montant de 6 667.00 € HT.
- Prolongation location échafaudages d'une durée de 4 mois, pour un montant de 5 400.00 € HT.
- Prolongation location treuil de levage d'une durée de 4 mois, pour un montant de 1 200.00 € HT.
- Prolongation location Benne / Zone de stockage d'une durée de 6 mois, pour un montant de 2 880.00 € HT.
- Prolongation clôture chantier d'une durée de 6 mois pour un montant de 2 250 € HT.
- Prolongation location base vie d'une durée de 6 mois, pour un montant de 11 520.00 € HT.

CONSIDERANT qu'il convient de prolonger la durée du chantier et de signer l'avenant N°1 comme suit :

- Lot N°1 Echafaudage, Titulaire la société François Echafaudage
Montant du marché signé : 49 631.00 € HT
Montant de l'Avenant N° 1 - Lot 1 Echafaudages : 29 917.00 € HT
Pourcentage de l'évolution + 60,28 %
Nouveau montant du marché à la suite de l'avenant N°1 : 79 548.00 € HT.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

CHARGE ET AUTORISE le Maire de la ville de Petit-Couronne à signer l'avenant N°1 avec la société François Echafaudage titulaire du lot N°1 du marché en procédure adaptée Rénovation du Sol et de la Voûte de l'Eglise Saint Aubin pour un montant total de 29917.00 € HT.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville de la nomenclature M57.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

**SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2 ¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Mairie de PETIT COURONNE
Place de la Libération 76650 PETIT COURONNE

B - Identification du titulaire du marché public

SAS FRANCOIS ECHAFAUDAGES
654 Rue des Artisans – ZA -14670 TROARN

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

RESTAURATION DU SOL ET DE LA VOUTE DE L'EGLISE SAINT AUBIN

Lot n°1 ECHAFAUDAGES

■ Date de la notification du marché public : 15 juin 2023

■ Durée d'exécution du marché public : 13 mois suite à OS N°2 de prolongation de chantier

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 49 631.00 €
- Montant TTC : 59 557.20 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Modification de l'échafaudage pour renfort de Charpente : Dev 2023/1400
Prolongation location échafaudages / Treuil / bennes et zone de stockage / clôture de chantier et Base vie : Dev 2023/1395

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)



Non



Oui


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 29 917.00 €
- Montant TTC : 35 900.40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 60 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 79 548.00 €
- Montant TTC : 95 457.60 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MAXENCE FRANCOIS, Président	Troarn, le 10/07/2024	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Petit Couronne , le 04 juillet 2024

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)
Mr BIGOT Joël,
Maire



■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



SAS FRANCOIS ECHAFAUDAGES
 654 RUE DES ARTISANS
 14670 Troarn
 Tél 09.66.95.60.66
 Mail francois.echafaudages@orange.fr
 SIRET 752 801 472 00024 CAPITAL 6 882.35

MAIRIE DE PETIT COURONNE
 PLACE DE LA LIBERATION
 76650 Petit-Couronne
 France

Devis N° 2023/1400

Du 19/03/2024

Page : 1/2

Référence Devis

EGLISE SAINT AUBIN - 76 PETIT-COURONNE

Votre compte client : 3778

Désignation	Quantité	Prix Uni. HT	Montant HT
DESCRIPTIF DES TRAVAUX			
Modification de la plateforme de type échafaudage pour travaux de charpente et plâtrerie suivant la réunion de chantier du 18 Mars 2024.			
Mise en place d'un échafaudage communs à tous les corps d'états énoncés dans le CCTP.			
Mise en place d'un échafaudage de pied, de marque PLETTAC, de type multi-directionnel monté selon les normes de sécurité en vigueur.			
L'échafaudage sera de classe 6, comprenant accès réglementaires.			
Le chantier se déroulera en 1 phase comprenant redescente des planchers d'un mètre en périphérie de la plateforme et une marche de 0.50cm			
La bâche polyane actuelle sera remplacée suite à la descente des planchers.			
Une réception et vérification seront effectuées par une personne habilité.			
OFFRE DE PRIX			
MODIFICATION ECHAFAUDAGE PLATEFORME			
TRANSPORT ALLER DE L'ENSEMBLE	1.000	310.00	310.00
MONTAGE ET MANUTENTION AMENE	1.000	3 985.00	3 985.00
POLYANE / FILETS SUR DERNIER PLANCHER	1.000	1 987.00	1 987.00
RÉCEPTION ET VÉRIFICATION	1.000	75.00	75.00



SAS FRANÇOIS ECHAFAUDAGES
654 RUE DES ARTISANS
14670 Troain
Tel 09.66.95.60.66
Mail francois.echafaudages@orange.fr
SIRET 752 801 472 00024 CAPITAL 6 882.35

MAIRIE DE PETIT COURONNE
PLACE DE LA LIBERATION
76650 Petit-Couronne
France

Devis N° 2023/1400

Du 19/03/2024

Page : 2/2

Référence Devis

EGLISE SAINT AUBIN - 76 PETIT-COURONNE

Voire compte client : 3778

Désignation	Quantité	Prix Uni. HT	Montant HT
TRANSPORT RETOUR DE L'ENSEMBLE	1.000	310.00	310.00

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
3	6 667.00	20.00	1 333.40

Total HT	6 667.00
Net HT	6 667.00
Total TVA	1 333.40
Total TTC	8 000.40
NET A PAYER	8 000.40

IBAN : FR76 3002 7160 8700 0202 2370 147
BIC : CMCIFRPP

Conformément à la loi n°92-1442 du 31/12/92, un intérêt de retard égal à trois fois le taux de l'intérêt légal sera appliqué au montant de toute facture payée hors délai; indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement:40 EUROS.

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).



SAS FRANCOIS ECHAFAUDAGES
654 RUE DES ARTISANS
14670 Troarn
Tél 09.66.95.60.66
Mail francois.echafaudages@orange.fr
SIRET 752 801 472 00024 CAPITAL 50 350.00

Devis N° 2023/1395
Du 25/04/2024

MAIRIE DE PETIT COURONNE
PLACE DE LA LIBERATION
76650 Petit-Couronne
France

Page : 2/2

Référence Devis

AVENANT N°1 EGLISE SAINT AUBIN - 76 PETIT-...

Votre compte client : 3778

Désignation	Quantité	Prix Uni. HT	Montant HT
LOCATION ECHAFAUDAGE 4 MOIS <i>De Avril à Juillet 2024</i>	4.000	1 350.00	5 400.00

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
3	23 250.00	20.00	4 650.00

Total HT	23 250.00
Net HT	23 250.00
Total TVA	4 650.00
Total TTC	27 900.00
NET A PAYER	27 900.00

IBAN : FR76 3002 7160 8700 0202 2370 147
BIC : CMCIFRPP
TVA Intracommunautaire : FR85752801472

Conformément à la loi n°92-1442 du 31/12/92, un intérêt de retard égal à trois fois le taux de l'intérêt légal sera appliqué au montant de toute facture payée hors délai; indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement:40 EUROS.

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur.
Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).



SAS FRANÇOIS ECHAFAUDAGES

664 RUE DES ARTISANS

14670 Troarn

Tel 09.66.95.60.66

Mall francois.echafaudages@orange.fr

SIRET 752 801 472 00024

CAPITAL

50 350.00

Devis N° 2023/1395

Du 25/04/2024

MAIRIE DE PETIT COURONNE
 PLACE DE LA LIBERATION
 76650 Petit-Couronne
 France

Page : 1/2

Référence Devis

AVENANT N°1 EGLISE SAINT AUBIN - 76 PETIT-...

Votre compte client : 3778

Désignation	Quantité	Prix Uni, HT	Montant HT
DESCRIPTIF DES TRAVAUX			
Avenant n° 1 - Marché de base suite à la location supplémentaire échafaudage / base via de Avril à Septembre			
OFFRE DE PRIX			
INSTALLATION DE CHANTIER			
VESTIAIRE / LOCAUX / RÉFECTOIRES - 6 MOIS <i>De Avril à Septembre 2024</i>	6.000	1 280.00	7 680.00
SANITAIRE - 6 MOIS <i>De Avril à Septembre 2024</i>	6.000	390.00	2 340.00
ENTRETIEN BASE DE VIE ET NETTOYAGE - 6 MOIS <i>De Avril à Septembre 2024</i>	6.000	250.00	1 500.00
LOCATION CLÔTURE DE CHANTIER PLEINE - 6 MOIS <i>De Avril à Septembre 2024</i>	6.000	375.00	2 250.00
ZONE DE STOCKAGE DECHETS - BENNES GRAVAT LOCATION SUPPLÉMENTAIRE <i>De Avril à Septembre 2024</i>	6.000	480.00	2 880.00
ECHAFAUDAGE PLATEFORME			
LOCATION TREUIL DE LEVAGE 350 KG MOTORISÉS 4 MOIS <i>De Avril à Juillet 2024</i>	4.000	300.00	1 200.00



République Française
Département de la Seine Maritime
..*.*.*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
..*.*.*

Délibération N° 2024/2706-007 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-007

MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE - REHABILITATION ET EXTENSION DU GYMMASE BOUDEHEN
AVENANTS AUX LOTS 1-2-9-10 ET 13

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 27 Mai 2020 qui donne délégation au Maire de prendre toute décision concernant les avenants aux marchés dans la limite de 5 % de leur valeur,

VU les articles R2194-2, R2194-3 et R2194-7 du Code de la Commande Publique,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 15 Mai 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Economique et commercial du 30 Mai 2024,

CONSIDERANT qu'en Juin 2023 le Maire a signé le marché de procédure adaptée relatif à la

1

réhabilitation et l'extension du gymnase Jean Boudehen. Le Maire a l'autorisation de signer des travaux supplémentaires à hauteur maximum de 5 % du montant du marché (marché décliné en 14 lots) selon la délibération du 27 Mai 2020,

VU les travaux supplémentaires des lots suivants 1-2-9-10 et 13 dépassant ce seuil des 5 %,

Pour le lot N° 1 Gros-œuvre - titulaire du lot l'entreprise MBTP, la nature des travaux supplémentaires est la suivante :

- Travaux en plus-value : 71 565.90 € HT
 - Reprise des études et modification des plans techniques, dans l'extension pour un montant de 68 205.90 € HT.
 - Création de seuils dans le logement du gardien pour un montant de 3360.00 € HT.
- Travaux en moins-value : -19 340.00 € HT
 - Suppression de certaines ouvertures de porte dans le gymnase pour un montant de 19 340.00 € HT.
- Montant du marché signé en juin 2023 : 367 849.50 € HT
- Montant de l'Avenant N° 1 - Lot 1 Gros Œuvre s'élève à 52 225.90 € HT
- Pourcentage de l'évolution + 14.20 %
- Nouveau montant du marché à la suite de l'avenant N°1 : 420 075.40 € HT

Pour le lot N° 2 Etanchéité - titulaire du lot l'entreprise ENC CGB, la nature des travaux supplémentaires est la suivante :

- Travaux en plus-value : 27 295.40 € HT
 - Remplacement des exutoires de fumées (qté 5) dans le gymnase pour un montant de 15 335.40 € HT.
 - Création d'une ligne de vie sur la toiture du gymnase pour un montant de 11 960.00 € HT.
- Travaux en moins-value : - 1 878.10 € HT
 - Moins-value aux droits des sorties hors toiture sur le gymnase pour un montant de 648.90 € HT.
 - Cross de passage de câbles électriques dans le gymnase pour un montant de 964.00 € HT.
 - Anneau d'accrochage sur toiture du gymnase pour un montant de 265.20 € HT.
- Montant du marché signé en juin 2023 : 489 494.07 € HT.
- Montant de l'Avenant N° 1 - Lot 2 Etanchéité s'élève à 25 417.30 € HT
- Pourcentage de l'évolution + 5.19 %
- Nouveau montant du marché à la suite de l'avenant N°1 : 514 911.37 € HT

Pour le lot N° 9 Electricité - titulaire du lot l'entreprise LCE, la nature des travaux supplémentaires est la suivante :

- Travaux en plus-value : 7 417.75 € HT
 - Version de luminaires de marque Zumtobel pour un montant de 7 417.75 € HT.
- Montant du marché signé juin 2023 : 128 569.36 € HT
- Montant de l'Avenant N° 1 - Lot 9 Electricité s'élève à 7 417.75 € HT
- Pourcentage de l'évolution + 5.77 %
- Nouveau montant du marché à la suite de l'avenant N°1 : 135 987.11 € HT

Pour le lot N° 10 Plomberie chauffage ventilation - titulaire du lot MCL Rousseau, la nature des travaux supplémentaires est la suivante :

- Travaux en plus-value : 106 505.56 € HT
 - Création de zone de chauffage pour un montant de 39 611.82 € HT.
 - Changement de radians gaz en radians à circuit eau chaude du gymnase pour un montant de 65 240.00 € HT.

- Adaptation de la ventilation de double flux en simple flux pour un montant de 1 653.74 € HT.
- Travaux en moins-value : - 15 734.44 € HT
 - Moins-value sur les radians gaz gymnase pour un montant de 14 736.29 € HT.
 - Modification des sanitaires du R+1 dans le gymnase pour un montant de 998.15 € HT.
- Montant du marché signé juin 2023 : 242 796.11 € HT
- Montant de l'Avenant N°1 - Lot 10 Plomberie - Chauffage - Ventilation s'élève à 90 771.12 € HT
- Pourcentage de l'évolution + 37.39 %
- Nouveau montant du marché à la suite de l'avenant N°1 : 333 567.23 € HT.

Pour le lot N°13 Charpente ossature bois - titulaire du lot l'entreprise Rocher, la nature des travaux supplémentaires est la suivante :

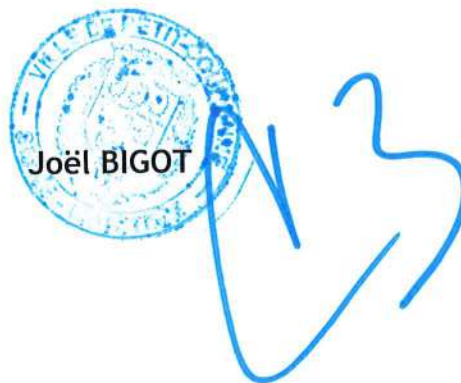
- Travaux en plus-value : 24 574.91 € HT
 - Mise en place d'une ossature bois supplémentaire façade Est R+1 du gymnase (salle de tir à l'arc), pour un montant de 12 868.60 € HT.
 - Installation de lisses en bois pour support de bardage sur façade Est du gymnase, pour un montant de 11 706.31 € HT.
- Montant du marché signé : 221 324.40 € HT
- Montant de l'Avenant N°1 - Lot 13 Charpente Ossature Bois s'élève à 24 574.91 € HT.
- Pourcentage de l'évolution + 11.10 %
- Nouveau montant du marché à la suite de l'avenant N°1 : 245 899.31 € HT.

CHARGE ET AUTORISE le Maire de la ville de Petit-Couronne à signer l'ensemble des avenants avec les sociétés des lots suivants 1-2-9-10 et 13 du marché en procédure adaptée « Réhabilitation et Extension du gymnase Jean Boudehen ».

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville de la nomenclature M57.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2024/2706-008 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dielynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-008

PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSACTION PAR LE MAIRE
CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LE PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE ROUEN
ET LA VILLE DE PETIT COURONNE

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2007-297 du 5 Mars 2007 sur la prévention de la délinquance,

VU l'article 44-1 du Code de Procédure Pénale créé par la loi n°2006-396 du 31 Mars 2006 pour l'égalité des chances en son article 50 qui précise les conditions de mise en œuvre de la Transaction par le Maire,

VU le décret n°2007-1388 du 26 Septembre 2007 pris pour l'application de la loi n°2007-297 du 5 Mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et les articles R. 15-33-61 à R. 15-33-66 du Code de Procédure Pénale qui énonce les modalités de la Transaction par le Maire et de l'homologation par le Procureur de la République,

VU le décret n°2022-479 du 30 Mars 2022, modifiant l'article R.15-33-65 du Code de Procédure Pénale,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en œuvre le dispositif de Transaction par le Maire, pour renforcer la lutte contre les phénomènes de délinquance sur la Commune de Petit Couronne,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire dans le cadre du Protocole de mise en œuvre de la Transaction par le Maire, entre le Parquet du Tribunal Judiciaire de Rouen et la Ville de Petit Couronne.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

The image shows a circular official seal of the Municipality of Petit Couronne. The seal features a central emblem with a crown and a shield, surrounded by the text 'VILLE DE PETIT-COURONNE'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Joël BIGOT'.

Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*
COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2024/2706-009 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-009

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA SEINE-MARITIME / CONTRAT-GROUPE « PREVOYANCE »

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11,

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU la délibération du Centre de gestion 76 n°2022/079 en date du 30 septembre 2022 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance »,

VU la convention de participation signée entre le Centre de gestion 76 et la MNT,

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Economique et Commercial du 30 Mai 2024,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 juin 2024,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la FPT des départements du Calvados (14), de l'Orne (61) et de la Seine-Maritime (76) ont décidé de s'associer pour mettre en place des conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées du ressort de chaque Centre de Gestion, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de six ans.

A l'issue de la procédure de consultation, le CdG76 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six ans. Cette convention ayant pris effet le 1^{er} janvier 2023 se terminera le 31 décembre 2028.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Caractéristiques contrat-groupe « prévoyance - maintien de rémunération »

Deux formules de garanties sont proposées, à savoir :

- ✓ La formule 1 (choix possible uniquement pour les années 2023 et 2024 - formule 2 obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025) comprenant la seule garantie « incapacité de travail » à hauteur de 90% du traitement indiciaire net (TIN) à adhésion obligatoire, les autres garanties restant à adhésion facultative des agents ;
- ✓ La formule 2 (choix possible dès le 1^{er} janvier 2023) comprenant l'ensemble des garanties minimales qui deviendront obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2025, à savoir :
 - la garantie « Incapacité de travail » à hauteur de 90% du TIN,
 - la garantie « Invalidité » à hauteur de 90% du TIN,
 - la garantie « Décès » capital à hauteur de 25% du traitement brut annuel,
 - la garantie « Maintien du régime indemnitaire » à hauteur de 50% du RI net pendant la période de demi-traitement.

Le choix de la formule de garanties est du ressort de chaque collectivité au moment de son adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance ».

Toutefois, au 1^{er} Janvier 2025, date de l'obligation légale de participation financière aux garanties minimales définies par l'Ordonnance du 17 janvier 2021, les garanties de la formule 2 seront de plein droit applicables à l'ensemble des adhérents.

Les taux de cotisation proposés sont maintenus les deux premières années puis, en cas de majoration éventuelle, l'augmentation est plafonnée à 5% par an.

Il revient à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe « prévoyance » sans questionnaire médical et sans délai de stage s'il adhère dans les 12 mois suivant l'adhésion de l'employeur ou suivant son recrutement. A l'issue de cette période, un délai de stage de six mois est applicable.

Participation financière de l'employeur

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Cdg76 est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT.

Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu de l'agent.

L'aide financière mensuelle est à ce jour libre (minimum 1€), puis deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 7€ par mois par agent.

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le CDG 76 et la MNT à compter du 1^{er} janvier 2025,
- de sélectionner directement la formule 2,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la Ville en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,
- de moduler le montant de participation financière, dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu des agents, comme suit (fixation pour chaque emploi sur la base d'un équivalent temps complet) :

<i>Sur la base de la rémunération brute annuelle</i>	<i>Forfait brut associé (€)</i>
<i>≤ 30 000 €</i>	<i>15,00 €</i>
<i>Entre 30 001 et 45 000 €</i>	<i>11,00 €</i>
<i>A partir de 45 001 €</i>	<i>7,00 €</i>

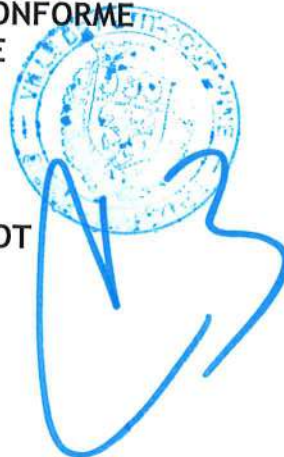
Ces montants s'entendent par agent et par mois pour chaque personnel qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion (à compter du 1^{er} janvier 2025).

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents contractuels en découlant,
- d'inscrire au budget primitif, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*
COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2024/2706-010 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-010

DELIBERATION PORTANT CREATION DE 26 EMPLOIS NON PERMANENTS D'ADJOINTS D'ANIMATION ET D'ADJOINTS TECHNIQUES A TEMPS NON COMPLET LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE : 16 EMPLOIS D'ADJOINTS D'ANIMATION POUR LA PERIODE DU 2 SEPTEMBRE AU 20 DECEMBRE 2024 ET 10 EMPLOIS D'ADJOINTS TECHNIQUES POUR LA PERIODE DU 2 SEPTEMBRE 2024 AU 4 JUILLET 2025

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

MONSIEUR LE MAIRE expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre d'emplois non permanents liés à un accroissement temporaire d'activité et nécessaires pour répondre aux besoins des services municipaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1°,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 portant réforme statutaire, de modernisation de la fonction publique et les décrets se rapportant aux cadres d'emplois des adjoints d'animation et techniques territoriaux,

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Economique et Commercial du 30 Mai 2024,

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

MONSIEUR LE MAIRE propose :

La création de 26 emplois temporaires d'Adjoints d'Animation et d'Adjoints Techniques à temps non complet pour assurer l'accueil, la surveillance, l'entretien des locaux et des restaurants scolaires, les garderies périscolaires (matin et soir) ainsi que les ateliers éducatifs dont le nombre et les durées hebdomadaires sont précisés ci-après :

➤ 16 postes d'Adjoints d'Animation répartis comme suit :

- 8 postes à 6H00 ;
- 1 poste à 10H00 ;
- 1 poste à 12H00 ;
- 6 postes à 16H00 ;

➤ 10 postes d'Adjoints Techniques répartis comme suit :

- 4 postes à 6H00 ;
- 1 poste à 12H00 ;
- 4 postes à 16H00 ;
- 1 poste à 23H00 ;

L'établissement des contrats à durée déterminée s'entend pour les Adjoints d'Animation du 2 septembre au 20 décembre 2024 (période de scolarisation des enfants) et pour les Adjoints Techniques du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 (période de scolarisation des enfants).

La rémunération sera fixée par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 - indice brut 367 - majoré 366 par le nombre d'heures effectuées étant précisé que cette rémunération est susceptible d'actualisation en fonction de la valeur du point et de l'évolution des textes en vigueur.

Les congés seront payés sur la base de 1/10^{ème} du salaire brut.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE la création, pour la période du 02 septembre au 20 décembre 2024 de 16 emplois temporaires d'Adjoints d'Animation (période de scolarisation des enfants) et pour la période du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2024 de 10 emplois temporaires d'Adjoints Techniques (période de scolarisation des enfants) suivant la proposition ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer les contrats à durée déterminée afférents sur cette

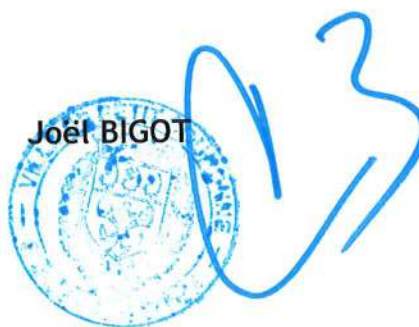
période, pour le recrutement d'agents contractuels, dans les conditions énoncées *supra*,

DIT que les crédits nécessaires s'y rapportant sont inscrits au budget de la Ville aux articles prévus à cet effet.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Joël BIGOT

A circular official stamp of the Municipality of Petit-Couronne is visible. The stamp contains the text 'VILLE DE PETIT-COURONNE' and 'MAYOR' around a central emblem. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



République Française
Département de la Seine Maritime
._._*._*._*_

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
._._*._*._*_

Délibération N° 2024/2706-011 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : **22**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de Conseillers votants : **29**

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-011

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC MONSIEUR ROMAIN HITZMANN POUR LA GESTION D'UN RUCHER

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Rural,

VU le Code Civil,

VU la délibération N°08 du 9 Février 2023 relative à la signature d'une convention avec la société R3DN, Apiculteur,

VU l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable et Risques Majeurs du 27 Mai 2024,

CONSIDERANT :

- que le développement de l'apiculture à PETIT-COURONNE contribue à la préservation de la biodiversité et des ressources,
- les intérêts pédagogiques et la sensibilisation des écoliers Petit-Couronnais à la sauvegarde des abeilles,
- la résiliation par la commune de la convention passée avec l'entreprise R3DN pour motif d'intérêt général.

Entendu l'exposé de Madame Agnès SCOT, l'Adjointe en charge du Cadre de Vie,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'annuler la délibération N°08 du 9 Février 2023,

DECIDE d'établir une convention avec Monsieur Romain HITZMANN, pour la gestion du rucher (jointe en annexe),

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

**SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Convention financière et gestion du rucher de Petit-Couronne

ENTRE

La Ville de Petit-Couronne, représentée par son Maire Joël BIGOT, ci- après nommé Ville ou Collectivité.

ET

M. Romain HITZMANN, 2 rue Henri BUAT 76300 Sotteville-Lès-Rouen, ci- après nommé l'apiculteur ou le prestataire.

Préambule

La ville de Petit-Couronne a mis en place en place une activité apicole sur son territoire.

Cette activité s'inscrit dans le cadre d'une politique de sensibilisation à la biodiversité, dont les abeilles constituent un facteur essentiel.

Face au déclin accéléré des populations d'abeilles, la mise en place de ruches en milieu urbain permet à la fois de lutter contre la disparition de cette espèce utile, mais surtout de sensibiliser la population à travers l'exemple de ces animaux.

C'est dans ce but que sont mises en place des activités et des animations qui permettent de faire mieux connaître aux citoyens, et notamment aux plus jeunes, l'activité apicole et les enjeux fondamentaux de la biodiversité et de la préservation de l'environnement.

À cette fin, il a été décidé de mettre les biens décrits ci-dessous à disposition de M. Romain HITZMANN et prévoir le déroulement de l'activité apicole dans les conditions prévues par la présente convention.

IL EST DONC EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Objet

La ville de Petit-Couronne met à disposition de l'apiculteur, un espace aménagé en rucher, sur une partie de la parcelle AH 994, à l'endroit de l'ancien terrain de l'amicale canine.

Sans qu'il soit nécessaire d'en faire plus ample description, l'apiculteur déclare avoir pris connaissance des lieux.

L'apiculteur prend le terrain mis à sa disposition dans son état actuel, déclarant avoir eu entière connaissance des avantages et défauts des biens tels que déterminés dans l'état des lieux d'entrée, sans exiger de la Ville aucune modification.

Ce bien est mis à disposition de M. Romain HITZMANN pour qu'il y développe une activité apicole dont la production sera réservée à la Ville de Petit-Couronne.

Le bien mis à disposition de l'apiculteur ne pourra être utilisé qu'à la seule fin prévue par la présente convention.



En particulier, le bien ne pourra en aucun cas être mis à disposition d'un tiers, sous quelque forme que ce soit et même temporairement.

ARTICLE 2. Durée

La présente convention est consentie pour une durée d'un (1) an à compter de sa signature, renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction pour une durée maximale de 5 ans.

ARTICLE 3. Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties dans les cas et conditions ci-après :

1- Résiliation par la Commune :

La Commune pourra mettre fin à la présente autorisation et de manière anticipée, dans les cas suivants :

- ⇒ Pour non-exécution par l'occupant, de l'une des conditions de la présente convention en observant un préavis de 3 mois.
- ⇒ En cas d'absence ou de non-renouvellement d'autorisations et agréments nécessaires à son activité sans délai de préavis.
- ⇒ Cette convention étant accordée à titre précaire, la commune de Petit-Couronne pourra y mettre fin pour un motif d'intérêt général, moyennant un préavis de 6 mois. Dans un tel cas, il est expressément convenu entre les parties qu'aucune indemnité ne sera due par la commune de Petit-Couronne à l'occupant, ainsi que ce dernier l'accepte expressément.

2- Résiliation par l'occupant :

L'apiculteur peut résilier la présente convention en observant un préavis de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 4. Modalités d'intervention des parties

1- Obligations à la charge de la ville de Petit-Couronne

La Ville s'engage à assurer l'accès à la parcelle mise à disposition, ainsi que son occupation paisible. À cet effet, une clé sera remise à l'apiculteur.

Elle réalisera, préalablement et à sa charge, les aménagements au bien strictement nécessaires à un usage du bien conforme à sa destination.

La mise en place de panneaux de signalisation de présence de ruches et de panneaux d'affichage présentant la démarche, est à la charge de la Ville.

De même, l'entretien des espaces verts (taille des végétaux, entretien des espaces plantés et prairies situés sur la parcelle) hors l'enceinte du rucher, est à la charge de la Collectivité.

2- Obligations à la charge de l'apiculteur

- Le matériel :

La Ville s'engage à commander le matériel spécifique nécessaire à l'activité, ruches et essaims notamment. L'apiculteur s'engage à assurer la mise en place de ce matériel.

Les ruches et essaims seront propriétés de la Ville qui réalisera les démarches administratives pour la mise en place d'une telle activité : déclaration du rucher auprès du ministère de l'Agriculture, la mise en place du numéro d'immatriculation du rucher) ainsi que le respect de la réglementation en la matière (et notamment des prescriptions prévues à l'article L. 211-6 du code rural).

- L'exploitation :

Le nombre maximal de ruche est limité à cinq dans l'enceinte du rucher. Toute installation de ruche supplémentaire devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Collectivité.

L'apiculteur effectuera l'entretien et la maintenance des équipements (ruches, essaims).

Il a la charge intégrale de l'exploitation dans toutes ses composantes. Il s'engage à récupérer les essaims qui pourraient s'installer à proximité du rucher. A défaut la Ville se tournera vers une entreprise spécialisée.

En cas d'indisponibilité pour cause de congés ou de maladie l'apiculteur autorise toute personne ayant son consentement à intervenir en cas de besoins, dans ce cas prévenir la Ville en communiquant les coordonnées de celle-ci.

- L'entretien :

L'entretien du bien incombe à l'apiculteur. Les lieux doivent être maintenus en bon état de propreté et d'hygiène.

L'apiculteur assurera en outre de manière permanente l'évacuation des matières usées et l'enlèvement des ordures. Il respectera, dans le cadre du développement durable les consignes sur le tri des ordures.

Les travaux d'agencement ou de modification des lieux conformes à la destination et à l'affectation du bien, que l'apiculteur envisage d'exécuter à ses frais et sous sa responsabilité sont soumis à l'accord préalable et écrit de la Ville.

L'apiculteur supportera également toutes les réparations qui deviendraient nécessaires par suite, soit par défaut d'exécution de réparations locatives, soit de dégradation résultant de son fait.

Si les travaux sont exécutés et ne respectent pas la réglementation en vigueur ou les règles de l'art ou sont réalisés sans son accord préalable, la collectivité a la faculté d'exiger une remise en état des lieux aux frais de l'apiculteur.

Les aménagements réalisés par l'apiculteur resteront propriété de la Ville à la fin de l'occupation sans que le preneur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.



- Soins :

L'apiculteur devra mettre tout en œuvre pour assurer la bonne santé des essaims. L'apiculteur s'engage à communiquer à la Ville tout évènement ou phénomène inhabituel/non prévu pouvant mettre en péril le bon déroulé de l'activité ou la santé du rucher (maladie, frelons, évènements environnementaux, etc.). Les frais engagés pour le maintien de l'activité apicole sont à la charge de la collectivité.

- Missions pédagogiques :

La Collectivité pourra solliciter l'apiculteur pour des animations scolaires.

Le contenu des animations ainsi que les supports associés seront réalisés de manière concertée entre l'apiculteur et la Collectivité.

3- La répartition des responsabilités des parties

L'apiculteur devra renoncer à tous recours en responsabilité contre la Ville en cas de vol, cambriolage ou tout autre acte délictueux ou criminel et généralement de troubles apportés par des tiers, dont l'apiculteur pourrait être victime dans les lieux mis à disposition.

Il devra notamment faire son affaire personnelle de la garde et de la surveillance de ceux-ci.

ARTICLE 5. Visite des lieux, contrôle et suivi d'exploitation par la Ville

La Ville a la faculté de visiter les lieux à tout moment et de contrôler, ou faire contrôler, le bon fonctionnement et le bon entretien des installations.

En cas de refus par l'apiculteur de la visite ou d'une éventuelle intervention des services municipaux ou d'entreprises mandatées par leurs soins, la Ville décline toute responsabilité de ce fait.

En revanche, la responsabilité de l'apiculteur pourrait être engagée.

Un nouveau refus après mise en demeure peut constituer pour la Ville, un motif de résiliation de la présente convention sans préavis ni indemnité.

ARTICLE 6. Modalité financière

En contrepartie de l'exploitation apicole sur son territoire, la Commune s'engage à verser à l'Apiculteur une indemnité annuelle de 3 000 euros, payable en versement trimestriel, à partir de la date de signature de la présente convention. Pour cela, l'apiculture s'engage à fournir les factures éditées par ses soins et à les transmettre au service comptabilité de la Ville de manière trimestrielle.

ARTICLE 7. Communication avec la Ville

L'apiculteur s'engage à porter sans délai à la connaissance de la Ville tout fait quel qu'il soit, notamment toute usurpation ou dommage portant préjudice au domaine public et/ou aux droits de la Ville, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.

Le cas échéant, sa responsabilité pourrait être engagée en cas de non-information.



ARTICLE 8. Fin de l'occupation

À l'expiration de l'occupation, quelle qu'en soit la cause, l'apiculteur sera tenu de remettre à la Ville, en état normal d'entretien, le terrain et le matériel (ruches et essaims) occupé en vertu de cette convention.

Un état des lieux contradictoire sera effectué afin de s'assurer du respect par le preneur de cette obligation.

ARTICLE 9. Assurances

- Assurance de l'apiculteur :

L'apiculteur devra assurer, pour toute la durée de la présente convention, ses risques locatifs et ses biens propres par un contrat de type multirisque (comprenant la garantie vol, les détériorations mobilières, incendie...) et responsabilité civile.

Il est tenu de justifier l'existence de ces contrats d'assurance et devra fournir chaque année à la Ville une attestation d'assurance.

Il s'engagera à renoncer à tout recours contre la ville de Petit-Couronne et ses assureurs.

- Assurance du bailleur :

La Ville assurera le terrain en tant que propriétaire.

ARTICLE 10. Compétence juridictionnelle

Le Tribunal Administratif de Rouen est compétent pour régler les litiges relatifs à cette convention.

Fait à Petit-Couronne en 2 exemplaires, le

**Le représentant légal de
la Ville de PETIT-
COURONNE,**

L'apiculteur,

Joël BIGOT, le Maire

Romain HITZMANN

PETIT
COURONNE



République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2024/2706-012 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-012

SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX PRÉSCRITS PAR LE PPRT DE LA ZIP DE PETIT-COURONNE

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'approbation du PPRT de la ZIP de Petit-Couronne par arrêté préfectoral du 29 Janvier 2019,

VU la délibération du 18 Octobre 2019 validant la convention travaux PPRT Habitat,

VU la nécessité d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans le périmètre d'aléas généré par l'activité de DRPC,

VU l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable et Risques Majeurs du 27 Mai 2024,

VU l'exposé de l'adjoint au Maire en charge des Risques Majeurs,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de valider l'avenant N° 3 à la convention financière pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRT de la ZIP de Petit-Couronne (joint en annexe),

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the right side of the official stamp.

Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



AVENANT n°3

à la convention de financement et de gestion
des participations financières pour la réalisation
des travaux prescrits par le PPRT de la ZIP de
Petit-Couronne sur les habitations autour de
l'établissement Dépôt Rouen Petit-Couronne
(DRPC)

Le présent AVENANT est établi :

ENTRE

La Région Normandie représentée par son président, Hervé MORIN, agissant es qualité par délibération du Conseil Régional réuni en séance du

Le Département de Seine Maritime, représenté par son président, Bertrand BELLANGER, agissant es qualité par délibération du Conseil Départemental réuni en séance du

La Métropole Rouen Normandie (MRN), représentée par son président, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, agissant es qualité par délibération du conseil communautaire réuni en séance du

La commune de Petit-Couronne, représentée par son maire, Joël BIGOT, agissant es qualité par délibération du conseil municipal réuni en séance du

Ci-après dénommées « LES COLLECTIVITES »
d'une part,

ET

La Société Dépôt Rouen Petit-Couronne (DRPC), dont le siège social est sis 31-32 quai de Dion Bouton 92 800 PUTAUX, au capital de 12 200 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 795 209 022, représentée à l'effet des présentes par Monsieur Laurent DESCAMPS en qualité de directeur général.

Ci-après dénommée « L'EXPLOITANT »
d'autre part,

ET

L'État, représenté par Jean-Benoît ALBERTINI, le Préfet de la région Normandie, préfet du département de la Seine Maritime, agissant es qualité.

Ci-après dénommé « L'ETAT »
d'autre part,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.515-15 et suivants ainsi que ses articles R. 515-39 et suivants,

Vu le plan de prévention des risques technologiques de la zone industrialo-portuaire de Petit-Couronne autour de l'établissement DRPC approuvé par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2019,

Vu la convention de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRT de la zone industrialo-portuaire de Petit-Couronne autour de l'établissement de DRPC sur les habitations le 14 août 2020,

Vu l'avenant n°1 du 12 août 2021 à la convention de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRT de la zone industrialo-portuaire de Petit-Couronne sur les habitations autour de l'établissement DRPC,

Vu l'avenant n°2 du 2 août 2022 à la convention de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRT de la zone industrialo-portuaire de Petit-Couronne sur les habitations autour de l'établissement DRPC,

AVENANT n°3 à la convention de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRT de la zone industrialo-portuaire de Petit-Couronne autour de l'établissement DRPC

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2020 ordonnant la consignation des fonds destinés au financement des travaux prescrits par le PPRT de la zone industrialo-portuaire de Petit-Couronne autour de l'établissement de DRPC et prévoyant les modalités de leur déconsignation,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Table des matières

Préambule.....	4
Article I.1 Objet du présent avenant.....	4
Article I.2 Modification de la date d'échéance de la convention initiale.....	5
Article I.3 Date d'effet de l'AVENANT.....	5
Article I.4 Modifications.....	5
Article I.5 Transmission de l'AVENANT.....	5

Préambule

Le PPRT de la zone industrialo-portuaire de Petit-Couronne a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 janvier 2019. Une CONVENTION de financement permettant de définir les modalités de financement des travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits aux personnes physiques, propriétaires d'habitation a été conclue le 14 août 2020 entre l'ÉTAT, les COLLECTIVITÉS, et l'EXPLOITANT.

Le présent AVENANT a pour objet d'adapter la CONVENTION initiale du 14 août 2020 aux évolutions du code de l'environnement. La loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 – article 17 a modifié l'article L.515-16-2 du code de l'environnement pour indiquer que « [...] les travaux de protection prescrits pour les logements sont réalisés dans un délai de **onze ans** à compter de l'approbation du plan, ou avant le **1er janvier 2027** si le plan a été approuvé avant le **1er janvier 2016**. [...]».

Le PPRT de la ZIP de Petit-Couronne approuvé le 29 janvier 2019 bénéficie ainsi de cet allongement du délai jusqu'au 29 janvier 2030. Ce délai supplémentaire vise à permettre aux riverains présents en zone PPRT de financer les travaux de réduction de la vulnérabilité de leur logement jusqu'au terme de cette prorogation.

Ainsi, le présent AVENANT, conclu entre l'ÉTAT, les COLLECTIVITÉS, et l'EXPLOITANT a pour objet d'intégrer cette prolongation de trois années supplémentaires aux huit années initiales.

Le présent AVENANT est sans incidence financière : Les clefs de répartition des financements et les estimations financières de l'article II.2 de la convention initiale restent les mêmes. Comme indiqué à l'article II.1 de la convention initiale, ces estimations n'ont qu'une valeur indicative étant entendu que le coût réel des financements sera déterminé sur la base des factures acquittées par les BÉNÉFICIAIRES.

À l'issue de ce constat il a été convenu ce qui suit :

Article I.1 Objet du présent avenant

Le présent AVENANT a pour objet d'adapter la CONVENTION du 14 août 2020 et ses avenants du 12 août 2021 et du 02 août 2022 aux évolutions de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 – article L.515-16-2 du code de l'environnement. Il comprend notamment une réécriture de la date d'échéance de la CONVENTION.

Les montants financiers cités au chapitre II de la CONVENTION initiale du 14 août 2020 sont inchangés.

Article I.2 Modification de la date d'échéance de la convention initiale

L'article I.2¹ « Objet de la convention » est modifié et remplacé comme suit :

« La présente CONVENTION détermine le montant à financer, les CONTRIBUTIONS de chacune des COLLECTIVITES et de l'EXPLOITANT aux financements des dits travaux, prévues par l'article L.515-19 du code de l'environnement. Elle détermine également les modalités de gestion de ces financements et les modalités d'attribution des financements aux BÉNÉFICIAIRES définis à l'article 1.

La CONVENTION prend effet à compter de sa signature par les PARTIES pour une **durée réglementaire de onze ans** à compter de l'approbation du plan à laquelle s'ajoute un délai de six mois permettant le traitement par les PARTIES des opérations après le terme réglementaire, au titre desquelles notamment le paiement des soldes et bilan de l'opération, soit **jusqu'au 29 juillet 2030 inclus.** »

L'article II.1¹ « Coût total du financement des travaux » est modifié et remplacé comme suit :

« L'EXPLOITANT et les COLLECTIVITES participent au financement des TRAVAUX FINANCES, au titre des articles L.515-16-2 et L.515-19 du code de l'environnement, sous réserve que ces dépenses de travaux soient payées par le propriétaire dans un **délaï de onze ans** à compter de l'approbation du plan de prévention des risques technologiques. »

L'article IV.1¹ «Durée de la convention » est modifié et remplacé comme suit :

« La présente CONVENTION est conclue pour une période allant **jusqu'au 29 janvier 2030**, à compter de la date de signature par les différentes PARTIES. Elle porte ses effets pour les demandes de CONTRIBUTIONS déposées auprès du PRESTATAIRE retenu pour l'ACCOMPAGNEMENT à compter de la date de signature par le dernier signataire, étant entendu que l'EXPLOITANT ne prend pas part au financement de la prestation d'ACCOMPAGNEMENT.
Toute facture réglée par le BENEFCIAIRE DU FINANCEMENT **avant la date du 29 janvier 2030** est éligible au titre de la présente CONVENTION.»

Article I.3 Date d'effet de l'AVENANT

Le présent AVENANT prend effet à la date de signature. Les nouvelles modalités peuvent s'appliquer aux dossiers préalablement engagés sous réserve de respect de l'article 1.2 du présent avenant.

Article I.4 Modifications

L'ensemble des dispositions non modifiées de la CONVENTION initiale du 14 août 2020, de l'avenant n°1 du 12 août 2021 et de l'avenant n°2 du 2 août 2022, non contraires aux présentes, demeurent inchangées.

Article I.5 Transmission de l'AVENANT

L'AVENANT signé et ses annexes sont transmis aux différents signataires.

Établi en six exemplaires originaux dont un remis à chaque PARTIE.

Fait à Rouen, le

1 *Référence à la convention initiale*

Pour la société Dépôt Rouen Petit-Couronne (DRPC),

Pour la Région,

Pour le Département,

Pour la Métropole Rouen Normandie,

Pour la commune de Petit-Couronne,

Pour l'État, le Préfet,



République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2024/2706-013 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dièynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-013

AVIS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DEDIEE AU STOCKAGE DE PRODUIT OU MATIERES COMBUSTIBLES EN ENTREPOT COUVERT DE LA SOCIETE VGP PARK ROUEN 4

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et en particulier les articles R 214-1 et suivants, relatifs aux procédures et à la nomenclature des ICPE,

VU le dossier de demande d'enregistrement déposé par la société VGP PARK ROUEN 4 le 18 Mars 2024 en Préfecture de la Seine-Maritime,

VU l'arrêté préfectoral du 26 Avril 2024 autorisant l'ouverture et l'organisation d'une consultation du public au titre des installations classées pour la protection de l'environnement,

VU l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable et Risques Majeurs en date du 27 Mai 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de donner un avis favorable.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Joël BIGOT

Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

PETIT
COURONNE



République Française
Département de la Seine Maritime
..*.*.*.*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
..*.*.*.*

Délibération N° 2024/2706-014 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-014

AVIS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE TRANSIT DE METAUX DE LA SOCIETE SURVEYFERT

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et en particulier les articles R 214-1 et suivants, relatifs aux procédures et à la nomenclature des ICPE,

VU le dossier de demande d'enregistrement déposé par la société SURVEYFERT le 3 Avril 2024 et complété le 9 Avril 2024 en Préfecture de la Seine-Maritime,

VU l'arrêté préfectoral du 18 Avril 2024 autorisant l'ouverture et l'organisation d'une consultation du public au titre des installations classées pour la protection de l'environnement,

VU l'avis favorable avec observations de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable et Risques Majeurs en date du 27 Mai 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de donner un avis favorable sous condition de réponses satisfaisantes à ses observations :

- **BRUIT / VIBRATION**

Il est indispensable que le Conseil Municipal ait des garanties que les bruits ne vont pas générer des nuisances auprès de la population, garanties apportées au même titre que l'installation voisine, BZ services, venant de faire l'objet d'un dossier ICPE.

Les mêmes règles doivent être appliquées à la société Surveyfert, fixant des limites de bruit et les modalités de mesures (réf. : dossier BZ services).

Il est indiqué dans le dossier que les opérations de chargement déchargement se font essentiellement en période diurne, plage horaire de 8 h à 18 h. Le Conseil Municipal demande qu'il soit ajouté « En jours ouvrables ».

- **DEMANDE DE DEROGATION AUX ARTICLES 11 & 14 DE L'ARRETE DU 06 JUIN 2018**

L'avis de la DDTM est sollicité en parallèle de la consultation publique.

Cet avis doit figurer au dossier.

Le Conseil Municipal demande qu'il soit étudié une accélération des travaux afin de réduire à un délai acceptable la date butoir. En tout état de cause pour la fin 2024.

- **RISQUES D'INCENDIE**

Suite à l'incendie qui s'est déclaré le 2 septembre 2022 dans une cale d'un navire au moment du chargement de ferrailles, à Petit-Couronne, le Conseil Municipal demande que les moyens de prévention, en tenant compte du retour d'expérience, soient mis en place, vérifiés, étudiés et versés au dossier le cas échéant.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

**SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Votes :

- Pour : 29

- Contre :

- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*
COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2024/2706-015 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-015

PROJET D'ARRETE PREFECTORAL INSTITUANT LES SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES SUR LA PARCELLE AM141

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral du 14 Avril 2023 instituant des servitudes d'utilité publique sur les parcelles AM139 et AM161, prise en application des dispositions des articles L.515-8 et L.515-12 du code de l'environnement,

VU l'évaluation quantitative des risques sanitaires, datée du 5 Janvier, établie par le bureau d'études ENVISOL,

VU l'avis de l'Agence Régionale de Santé de Normandie daté du 6 Septembre 2023,

VU le projet d'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique sur la parcelle AM141 du territoire de la Commune de Petit-Couronne, prises par application des dispositions des articles L.515-8 et L.515-12 Du Code de l'Environnement,

VU le projet de reconversion du site,

CONSIDERANT qu'il est important de cadrer les restrictions d'usage à venir au regard des activités passées et des pollutions résiduelles demeurant,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de donner un avis favorable à l'instauration de servitudes d'utilité publique au niveau de la parcelle cadastrée AM141.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

A blue ink signature of Joël Bigot is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE PETIT-COURONNE' around the perimeter and 'Joël BIGOT' in the center.

Votes :

- Pour : 29

- Contre :

- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



République Française
Département de la Seine Maritime
..*.*.*
COMMUNE DE PETIT-COURONNE
..*.*.*

Délibération N° 2024/2706-016 A du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-016 A

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE SITUEE SUR LA COMMUNE DE PETIT-COURONNE, CADASTREE SECTION AI NUMERO 340.

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Et après avoir rappelé ce qui suit :

La Commune de PETIT-COURONNE est propriétaire de la parcelle cadastrée section AI numéro 340, anciennement à usage de toilettes publiques.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

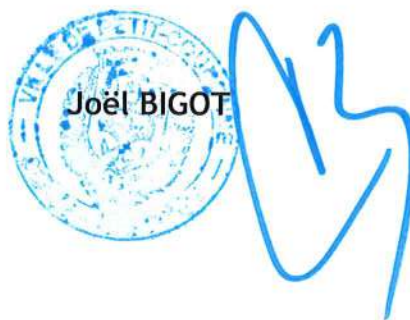
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Constate la désaffectation de la parcelle, d'une superficie d'environ 15 m², cadastrée section AI numéro 340,

- Et, en conséquence, **prononce** le déclassement du domaine public de la parcelle, d'une superficie d'environ 15 m², cadastrée section AI numéro 340, et de l'intégrer au domaine privé communal.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

The image shows a circular official seal of the Municipality of Petit-Couronne on the left, with the name 'Joël BIGOT' printed in the center. To the right of the seal is a large, stylized handwritten signature in blue ink.

Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



République Française
Département de la Seine Maritime
*_**_**_**_**

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_**_**_**_**

Délibération N° 2024/2706-016 B du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-016 B

VENTE DES PARCELLES SITUÉES SUR LA COMMUNE DE PETIT-COURONNE, CADASTRÉES SECTION AI, N° 340, 341, 342, 343, 344 ET 345

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable et Risques Majeurs du 3 octobre 2022,

VU l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 21 Juin 2021, réactualisé le 20 Juin 2024,

VU la délibération N° 16 A du Conseil Municipal du 27 Juin 2024 portant sur la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle AI 340,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de permettre la reconversion urbaine du centre-ville,

CONSIDERANT que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de vente et ses caractéristiques essentielles,

CONSIDERANT que la promesse de vente au profit de la société dénommée LOGEO SEINE, en date du 2 Avril 2021, a été conclue moyennant un prix de 135 000 Euros,

Et après avoir **rappelé** que la Commune de PETIT-COURONNE est propriétaire des parcelles sous les parcelles cadastrées section AI numéros 340, 341, 342, 343, 344 et 345, d'une surface totale d'environ mille-huit-cent-vingt-trois mètre carré (1 823 m²),

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'autoriser** la vente des parcelles situées à PETIT-COURONNE, cadastrées section AI numéros 340, 341, 342, 343 et 344, 345 au profit de la société LOGEO SEINE, 139 rue de la république, 76600 LE HAVRE ou toute(s) autre(s) personne(s) morale(s) ou physique(s) qu'elles se substitueraient, au prix de CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (135.000,00 EUROS) HORS TAXES,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente à intervenir, et plus généralement tous documents relatifs à la réalisation de cette vente.

DIT que la recette correspondante est imputée au compte ouvert à cet effet au Budget de la Ville.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

**SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Votes :

- Pour : 29

- Contre :

- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2024/2706-017 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dielynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-017

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX CONSEILS D'ECOLES
ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi N° 90-788 du 6 Septembre 1990, notamment l'article 17,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la démission d'un élu municipal siégeant au conseil d'école en tant que suppléant à l'école maternelle Maupassant,

DECIDE pour la continuité normale du fonctionnement des conseils d'écoles de nommer un nouvel élu à la place vacante,

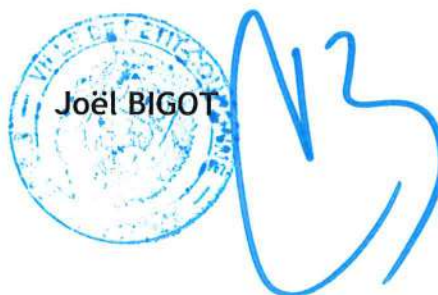
DESIGNE comme suit les Elus chargés de siéger au sein des conseils d'écoles maternelles et élémentaires de la Ville :

Le Maire ou son représentant : Xavier FAURRE

Ecoles	Titulaires	Suppléants
<u>Louise Michel</u> : - Maternelle - Elémentaire	- Didier JEANNIN - Agnès SCOT	- Marilyn ANDRIEU - Norbert CLAVEL
<u>Flaubert</u> : - Maternelle - Elémentaire	- Lucien LE COM - Hélène LEFEBVRE	- Hervé GOUJON - Mickaël BALLUAIS
<u>Maupassant</u> : - Maternelle - Elémentaire	- Isabelle ALLAIN - Dieynaba DIALLO-CISSE	- Pascal BACHELET - Marcel DURU

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE


Joël BIGOT

Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



République Française
Département de la Seine Maritime
..*.*.*.*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
..*.*.*.*

Délibération N° 2024/2706-018 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-018

BUDGET VILLE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

VU la loi du 1er Juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU le décret N° 2021-1947 du 31 Décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 Avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

VU le budget de l'exercice en cours,

VU l'avis de la Commission Education, Enfance, Jeunesse, Vie sportive et Associative du 28 Mai 2024,

CONSIDERANT l'examen des demandes de subvention présentées par les associations,

CONSIDERANT que les activités conduites par les associations sont d'intérêt local,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DÉCIDE d'attribuer, comme indiqué sur l'annexe jointe, des subventions aux associations de la ville,

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions avec les associations culturelles, sociales ou sportives concernées,

DIT que les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées aux comptes ouverts à cet effet au budget communal.

Associations socioculturelles :

ASSOCIATION	MONTANT ALLOUE EN 2023	2024
AMICALE DES ANCIENS - CLUB DE L'AGE D'OR	6 500	6 500
AMICALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX	41 000	41 000
JARDINS FAMILIAUX	1 700	2 600
OFFICE COMMUNAL DU TEMPS RETROUVÉ	7 000	7 000
C.L.A.P.T.	3 400	3 400
ASSOCIATION FAMILIALE	5 000	3 000
AMICALE LAIQUE	15 430	15 430
RÉVEIL COURONNAIS	2 400	2 300
COMMEDIAMUSE	34 000	34 000
ACPG-CATM	500	500
FNACA	200	200
Amicale anciens sapeurs-pompiers Gd-Couronne	100	100
Amicale de la police d'Elbeuf	0	100
Les amis du jumelage	2 500	3 500
Dress'collect	1 670	2 000
Square Fest	2 500	3000
Act Emploi	15 000	15 000

Associations sportives :

OFFICE MUNICIPAL DU SPORT	23 500	23 500
CLUB ATHLETIQUE QUEVILLY COURONNAIS 76	3 200	3 150

A.A.C. BADMINTON	850	900
A.A.C. BASKETBALL	13 000	13 000
A.A.C. BMX PETIT-COURONNE	8 500	8 450
Section BILLARD FRANCAIS de l'OMS	150	150
A.A.C. BOXING	2 150	2 150
QUEVILLY COURONNE HANDBALL	2 900	2 850
A.A.C. JUDO	10 000	9 950
DYNAMIQUE KARATE COURONNAIS	1 500	1 450
A.A.C. PETANQUE	800	750
A.A.C. ECOLE DE PLONGEE	2 600	2 550
XV COURONNAIS	13 100	13 050
A.A.C. TENNIS	8 200	8 200
A.A.C. TENNIS DE TABLE	2 500	2 500
A.A.C. ARC ROBERT LE DIABLE	3 600	3 550
A.S.C. GYMNASTIQUE	9 500	9 600
S.C.P.C. FOOTBALL	20 400	21 000
XC COURONNE	3 300	3 500
C.T.B.S.	1 200	1 150
SECTION SPELEOLOGIE DE PETIT COURONNE	900	600
NORMANDIE PETANQUE	1 350	1 300
ECOLE DE WA-JUTSU DE PETIT COURONNE	1 300	1 250

Collège :

COLLEGE PASTEUR	1 500	1 500
-----------------	-------	-------

Fait à PETIT-COURONNE, le jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- 28 pour les associations CLAPT, Jardins Familiaux et ACPG/CATM
Mr GOUJON ne prend pas part au vote.
- 28 pour l'Association Normandie Pétanque, Mr CREVEL ne prend pas part au vote.
- 27 pour l'Association Act Emploi, Mme VOYES et Mr POUYER ne prennent pas part au vote.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



République Française
Département de la Seine Maritime
..*.*.*
COMMUNE DE PETIT-COURONNE
..*.*.*

Délibération N° 2024/2706-019 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, **sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.**

Délibération N° 2024/2706-019

BUDGET VILLE

APUREMENT DE LA REGIE DES ACTIVITES SCOLAIRES

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la présentation par le régisseur des activités scolaires, des états détaillés des sommes dues par les redevables sur les années 2016 à Juin 2023 et inférieures à 15 Euros, ne pouvant faire l'objet de poursuites,

VU l'avis de la Commission Education, Enfance, Jeunesse, Vie sportive et Associative du 28 Mai 2024,

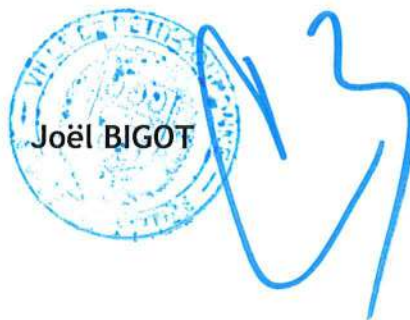
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE l'annulation des factures de 2016 à Juin 2023 ne pouvant faire l'objet de poursuites pour un montant total de 236,82 Euros,

DIT que cet apurement se traduira par un titre de recettes et un mandat aux comptes ouverts à cet effet.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

A circular official stamp in blue ink is positioned on the left. The stamp contains the text 'VILLE DE PETIT-COURONNE' around the perimeter and 'Joël BIGOT' in the center. A large, stylized blue ink signature is written over the right side of the stamp.

Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

PREAMBULE

En inscrivant votre enfant sur les différents dispositifs municipaux, vous souscrivez aux règles qui régissent le fonctionnement de ces activités, il est donc important pour vous d'en prendre connaissance.

Ces activités sont mises en place pour répondre à un besoin de garde des familles mais aussi d'un besoin de détente pour garantir l'épanouissement des enfants et préadolescents dans le respect du rythme de vie de chacun.

La commune est garante de la sécurité morale, physique et affective des mineurs conformément à la réglementation en vigueur. La Caisse d'Allocations Familiales et le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport sont les partenaires institutionnels de la municipalité.

1. FONCTIONNEMENT DES DIVERS DISPOSITIFS

Article 1 : Modalités

✦ La restauration scolaire dans les écoles et à l'accueil de loisirs :

Le service de restauration est géré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de Petit-Couronne et Grand-Couronne, en partenariat avec un prestataire qui fournit les denrées alimentaires et assure la formation des personnels en termes de règles d'hygiène et sécurité alimentaire.

Un diététicien est attentif à l'équilibre des repas et une commission des menus composée d'élus, du prestataire, de parents d'élèves, de jeunes conseillers du Conseil Municipal d'Enfants, ainsi que de l'équipe de la cuisine centrale se réunit 3 fois par an pour débattre et valider les menus.

Les menus sont édités dans les panneaux d'affichage de l'école et de l'accueil de loisirs, ils sont également disponibles en ligne sur le site de la ville.

Un menu de substitution est proposé aux enfants qui ont un régime alimentaire sans porc, il ne pourra être proposé d'autres spécificités. Les enfants ayant un régime alimentaire certifié par Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) pourront bénéficier d'un aménagement de leur accueil.

✦ Les accueils périscolaires et extrascolaires :

Ils fonctionnent au sein de chaque école après la classe, ainsi que le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Les familles sont responsables de la conduite de l'enfant jusqu'à la salle d'accueil et doivent s'assurer de sa prise en charge par un responsable. De même, seules, les personnes autorisées par la famille peuvent reprendre l'enfant le soir. En élémentaire, les enfants avec l'autorisation écrite des parents peuvent repartir seuls. Si une personne n'est pas autorisée à reprendre l'enfant par décision de justice, un justificatif devra être fourni.

Les enfants non-inscrits aux Ateliers Educatifs resteront sous la responsabilité des enseignants jusqu'à l'arrivée d'un responsable de l'enfant.

Article 2 : Horaires

Les parents peuvent venir chercher leur enfant dans des créneaux définis afin de leur permettre de profiter de l'intégralité de l'activité proposée. Les portes ouvrent aux familles 10 minutes avant l'heure de la fin de l'activité. Néanmoins, il peut y avoir dérogation programmée, sur justificatif médical ou administratif, à condition que le directeur périscolaire ait été informé en amont.

Seuls les arrivées ou départs des garderies peuvent se faire de manière échelonnée. Toutefois tout retard non justifié à la fin de l'activité garderie du soir, entrainera une facturation supplémentaire.

✚ Semaine scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :

07h30 08h20	08h20 11h30	11h30-12h50	12h50 16h00	16h00 17h30	17h30 18h30
Garderie	Temps scolaire	Restauration scolaire et Pause Méridienne	Temps scolaire	Ateliers éducatifs	Garderie

✚ Mercredis :

7h30-9h00	9h00-17h00	9h-13h30	13h30-17h	17h-18h
Garderie	Accueil à la journée	Accueil matin avec repas	Accueil après-midi sans repas	Garderie

✚ Vacances scolaires :

8h00-9h00	9h00-17h00	9h-13h30	13h30-17h	17h-18h
Garderie	Accueil à la journée	Accueil matin avec repas	Accueil après-midi sans repas	Garderie

Article 3 : Taux d'encadrement

La Ville de Petit-Couronne est engagée dans un projet éducatif de territoire (PEDT), néanmoins elle a maintenu, sauf cas exceptionnel, un taux d'encadrement d'un animateur pour 8 enfants en maternelle et un animateur pour 12 enfants en élémentaire pour les activités péri et extra scolaires.

Pour la restauration scolaire et le temps de la pause méridienne, un directeur périscolaire, des animateurs et le personnel de service veillent au bon déroulement de ce temps charnière dans une journée d'école. Les équipes encadrantes sont recrutées en application de la réglementation en vigueur.

Article 4 : Personnel Encadrant

Le personnel est placé sous l'autorité du Pôle Enfance, Education, Jeunesse, Vie Associative et Sportive. La responsabilité sur site est confiée à un directeur ou une directrice en périscolaire et en accueil de loisirs extrascolaire en application de la réglementation en vigueur.

Les responsables veillent à l'application du Projet Educatif de la Ville. Ils sont garants de la sécurité physique, affective et psychologique des enfants, organisent, coordonnent et planifient le travail de l'équipe d'animation. Les responsables élaborent les projets pédagogiques pour déterminer les actions à mener en accord avec la responsable du Service Jeunesse.

Article 5 : Les locaux

Les activités des accueils de loisirs périscolaires du matin, après-midi et soir se dérouleront dans les locaux scolaires ou tout autre lieu propice aux animations (salle de sport, jeux de cour, salle informatique...).

Les locaux de l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires se situent rue de la Pierre Naudin, l'entrée se fait par la rue des Ecoles. Toutefois, cet accueil pourra être transféré dans un autre établissement de la Ville si la situation l'impose, en fonction de la déclaration qui sera faite auprès des autorités compétentes.

2. CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Article 6 : Admission

- ✦ Pour la restauration scolaire, les garderies du matin et du soir et les ateliers éducatifs :
 - Tous les enfants inscrits dans les écoles de la ville (*exceptés les enfants scolarisés en toute petite section*)
 - ✦ Pour l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, les enfants âgés de 3 à 13 ans :
 - Les enfants dont les familles résident sur le territoire communal (*parents ou grands-parents*)
 - Les enfants scolarisés sur la commune
 - Les enfants dont les parents travaillent sur le territoire communal
 - Les enfants des communes ayant passées convention avec la ville.
- Ces dispositifs sont administrés par la Ville de Petit-Couronne, sous l'autorité du Maire de la Commune.

Article 7 : Inscription

Pour pouvoir fréquenter les différents dispositifs de la ville, l'inscription est obligatoire. Pour toute première inscription pendant la scolarité à un des dispositifs, le responsable légal doit prendre contact avec le Centre des Tourelles qui procédera à sa première inscription. Un identifiant lui sera remis afin de gérer son dossier via le portail famille.

Pensé pour simplifier le quotidien des familles, ce portail permet à la famille de :

- Remplir le dossier famille et pouvoir par la suite le mettre à jour,
- Remplir la fiche sanitaire de l'enfant et transmettre la photocopie du carnet de santé (vaccins),
- Faire ou modifier l'inscription et les réservations pour les différents dispositifs,
- Consulter la tranche de quotient et les tarifs correspondants,
- Consulter et régler les factures,
- Suivre les démarches effectuées par la famille.

Un accueil physique reçoit du public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 au Centre des Tourelles, il s'adresse aux familles n'ayant pas accès à l'outil informatique, étant en difficulté avec celui-ci ou encore pour les situations d'urgence.

Les réservations peuvent également être établies par mail une fois le dossier unique validé :
reservations-educationjeunesse@ville-petit-couronne.fr

☎ 02.32.11.57.00

Le non-respect des conditions d'inscriptions aux activités périscolaires peut entraîner une éviction décidée par l'autorité territoriale.

3. FREQUENTATION ET TARIFS

Article 8 : Fréquentation

L'enfant fréquente la restauration, les activités périscolaires ou extrascolaires selon les inscriptions et les réservations qui ont été renseignées par la famille sur la fiche d'inscription.

L'enfant non inscrit aux ateliers éducatifs reste sous la responsabilité des enseignants.

Les réservations sont obligatoires pour :

- ✦ La restauration scolaire, les activités périscolaires (garderies du matin, ateliers éducatifs et garderies du soir) et l'accueil de loisirs du mercredi : à faire ou modifier 7 jours à l'avance.
- ✦ Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires : ouverture des réservations environ un mois avant la date la session. Date de clôture des réservations 15 jours avant la session. Les inscriptions sont fermes et définitives. Une liste d'attente sera tenue afin d'affecter les éventuelles places disponibles après cette date (vous pourrez vous y inscrire au Centre des Tourelles ou par mail après la date de clôture). Les réaffectations de places sur liste d'attente seront facturées au tarif normal.

Article 9 : Carte de Quotient

La grille des tranches de quotient et des tarifs concernant le quotient familial est votée tous les ans par le Conseil Municipal, et est valable pendant toute l'année civile.

La carte de quotient est à établir en janvier par la famille qui devra fournir les documents suivants :

- ✚ Avis d'imposition de l'année sur les revenus de l'année précédente
- ✚ 3 derniers bulletins de salaire (si changement de situation)
- ✚ Justificatif de domicile
- ✚ Attestation de versement des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales

Article 10 : La Facturation

- ✚ La facturation est calculée, le mois suivant les présences aux activités et selon le quotient familial.
- ✚ Une réservation dans les temps impartis donne lieu à une facturation
- ✚ Une réservation hors délai impartis donne lieu à une facturation majorée sauf pour les réservations en liste d'attente.
- ✚ Carence de 2 jours dans tous les dispositifs.
- ✚ Prise en compte de la totalité de l'absence à partir du 3^{ème} jour consécutif sur justificatif avant le 5 du mois suivant auprès du service des réservations au Centre des Tourelles.
- ✚ Les garderies du matin et du soir sont facturées en forfait mensuel au-delà de 3 séances.
- ✚ Les P.A.I alimentaires font l'objet d'une facturation spécifique.
- ✚ A compter du 01 janvier 2025, tout 1^{er} retard fera l'objet d'un avertissement, ensuite une pénalité de retard de 5.00€ le ¼ d'heure entamé, sera appliquée pour tout retard non justifié : après 18h00 pour l'accueil de loisirs, après 18h30 pour la garderie périscolaire.

Article 11 : Modes de paiement

Les familles s'acquittent du paiement dans les délais impartis notifiés sur la facture.

- ✚ Des permanences d'encaissement (chèque, espèces, carte bancaire, CESU ...) sont proposées, les dates étant indiquées sur la facture.
- ✚ Déductions des Bons Temps Libre de la CAF, pour l'accueil de loisirs, sur présentation de la notification de droit.
- ✚ Les CESU sont acceptés en règlement des garderies du matin et du soir, des ateliers éducatifs et de l'accueil de loisirs
- ✚ Les chèques vacances sont acceptés en règlement de l'accueil de loisirs et des séjours de classe de neige.
- ✚ Les familles peuvent régler leur facture par le biais du portail famille
- ✚ La facture peut être réglée par le biais du prélèvement automatique.

Article 12 : Relances de paiement

Les factures non-acquittées, dans le délai impartis, sont ensuite transmises au Trésor Public qui se chargera du recouvrement de celles-ci.

Selon décision des élus, le non-acquittement des factures peut entraîner une éviction des activités périscolaires et extrascolaires.

Article 13 : Communication

Dans un souci de vous transmettre les informations dans les meilleurs délais et conformément aux engagements de la ville de Petit-Couronne en matière de développement durable. Tous les moyens de communication à disposition seront utilisés (mail, sms...).

A compter de la rentrée scolaire 2024-2025, les factures seront transmises par mail et disponibles dans votre espace personnel du portail famille.

4. SANTE

Article 14 : Les vaccinations

Les enfants, quelque soit leur âge, doivent être obligatoirement vaccinés. Les parents devront présenter le carnet de santé ou un certificat de vaccination. Si l'une ou plusieurs des vaccinations obligatoires ne sont pas à jour, les enfants sont provisoirement admis. Le maintien de l'accueil des enfants dans les accueils collectifs de mineurs est subordonné à la réalisation des vaccinations faisant défaut qui peuvent être effectuées dans les trois mois de l'admission provisoire.

Article 15 : Les maladies et allergies

Aucun enfant malade ou contagieux ne pourra être accepté sur les différents sites d'accueil. Tout cas de maladie contagieuse survenant chez un enfant ou dans la famille doit être signalé au directeur(trice) périscolaire. Si l'enfant présente des allergies alimentaires ou des problèmes de santé ou des comportements particuliers, la famille doit en informer les responsables des structures, pour que les mesures nécessaires soient mises en place. En cas d'allergie alimentaire, les modalités d'accueil seront définies dans le PAI.

Article 16 : PAI (Projet d'Accueil Individualisé) / Enfant en situation de handicap

Pour les enfants présentant des difficultés de santé nécessitant une surveillance ou des protocoles particuliers, la famille devra présenter le P.A.I lors de l'inscription de l'enfant. L'enfant ne pourra être accueilli tant que ce document ne sera présenté.

Pour les PAI alimentaires, les repas sont à la charge des parents., si celui-ci le préconise.

Pour les ateliers éducatifs, les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, une rencontre avec les familles sera programmée afin de vérifier que l'équipe d'animation a la capacité d'accueillir l'enfant. Dans ce cas précis, la municipalité se réserve le droit de proposer un rythme d'accueil allégé ou de ne pas accueillir l'enfant.

Article 17 : Mesures d'urgence

Selon l'état de santé, il peut être demandé aux parents de venir chercher leur enfant parce qu'il est souffrant ou qu'il est légèrement blessé et qu'il nécessite le fait d'être vu par un professionnel de la santé. En cas d'accident, le SAMU est appelé et les parents immédiatement prévenus, les frais sont à la charge des parents. Si le SAMU transporte l'enfant à l'hôpital ou dans une clinique avant que les parents puissent se rendre disponibles, le directeur, l'adjoint ou un animateur accompagne l'enfant afin de maintenir le lien affectif jusqu'à l'arrivée des parents.

VI. ASSURANCE

Article 18 : Responsabilité

Chaque dispositif est, pendant le temps d'accueil, sous la responsabilité de la Ville.

La Ville dispose d'une assurance couvrant sa responsabilité civile.

Cependant, les parents doivent également contracter, une assurance en responsabilité civile et/ou assurance extrascolaire.

VII. DISCIPLINE

Article 19 : Vie en collectivité

Les différents dispositifs sont des lieux de détente et de découverte, ce qui implique de la part de chacun (enfants, familles, équipes) d'adopter une attitude adéquate à la vie en collectivité et de respecter toutes consignes données par les encadrants.

- Les enfants doivent avoir une tenue appropriée et un comportement correct.
- Pour leur sécurité, le port de bijoux, les objets de valeur et la détention d'objets pouvant présenter des dangers sont interdits.
- Les enfants, comme leur famille, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte aux agents assurant le service d'accueil, à leurs camarades ou familles de ceux-ci.
- Toute dégradation volontaire du matériel ou des locaux ne peut être tolérée.
- Si la mauvaise conduite perdure, une concertation aura lieu entre les parents et un représentant de la commune.
- Tout manquement jugé inacceptable par la collectivité sera évoqué avec la famille et pourra faire l'objet d'une sanction : un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive. Dans ce cas la famille ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Le maintien dans l'inscription de l'enfant aux accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires et de la restauration scolaire vaut acceptation pleine et entière du règlement pour l'année scolaire en cours.

A _____, le _____

Nom(s) : _____

Prénom(s) : _____

Signature du ou des deux responsables légaux :

Précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

Rappel :

- Article 372-2 du Code civil : [...] chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant.
- Article 441-7 du code pénal : est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation faisant état de faits matériellement inexacts.



République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*
COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2024/2706-020 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Joël BIGOT, Maire.**

Délibération N° 2024/2706-020

MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Education Enfance Jeunesse, Sport et Vie Associative du 28 Mai 2024,

CONSIDERANT que le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire nécessite d'être modifié pour prendre en compte certaines évolutions dans le fonctionnement des dispositifs ou modalités de paiement,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de valider le nouveau règlement intérieur comme rédigé en pièce jointe.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Joël BIGOT

Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*
COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2024/2706-021 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-021

TARIFS SPORT SANTE SAISON 2024/2025

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Enfance, Education, Jeunesse, Vie Sportive et Associative en date du 28 Mai 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE, comme indiqué ci-dessous, les tarifs Sport Santé pour la saison scolaire 2024/2025 (à compter de septembre 2024).

Toutes Activités Sport Santé	Pt-Couronnais	Extérieurs
Carte de 10 séances à volonté	30 Euros	43 Euros
1 heure de mise à disposition d'un éducateur sportif	30 Euros pour les associations	

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Joël BIGOT

Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*
COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2024/2706-022 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-022

BUDGET VILLE
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - TROPHEES DES ASSOCIATIONS 2024

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Enfance, Education, Jeunesse, Vie Sportive et Associative du 28 Mai 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DÉCIDE :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 €uros :
- au titre du Trophée du Dynamisme au XV Couronnais pour leur investissement dans les actions de la ville (Ludosport, Grand jeu des Ecoles, Technolud et Archifête) ainsi que l'organisation de la finale départementale jeunes (450 enfants).
- au titre du Trophée du Développement Durable à l'ACPG-CATM pour l'organisation de la manifestation le 31 Août 2024 « 80 ans de la libération de Petit-Couronne par les Canadiens ».

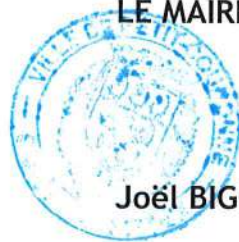
- de récompenser :

- Monsieur Fabien Leveillard, Président actuel et membre actif à la Spéléologie depuis l'année 1994.
- Madame Anne-Marie Tanguy, Trésorière du CAQ76 depuis 17 ans.

DIT que la dépense sera imputée au compte ouvert à cet effet au budget communal et le versement effectué en une seule fois.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Joël BIGOT

Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

République Française
Département de la Seine Maritime
..*.*.*
COMMUNE DE PETIT-COURONNE
..*.*.*

Délibération N° 2024/2706-023 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-023

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ACPG-CATM

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

VU la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 Décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 Avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

VU le budget de l'exercice en cours,

VU le caractère exceptionnel de la manifestation organisée par l'association ACPG-CATM le 31 Août 2024,

VU l'avis favorable de la commission Enfance, Education, Jeunesse, Vie Sportive et Associative en date du 28 Mai 2024,

CONSIDERANT que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DÉCIDE d'allouer à l'association « ACPG-CATM » une subvention exceptionnelle de 250 euros,
DIT que cette somme sera imputée au compte ouvert à cet effet du budget communal.
Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Joël BIGOT

Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

PETIT
COURONNE



République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2024/2706-024 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-024

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS
A LA SOCIETE EIFFAGE/LABORDE GESTION

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Education Enfance Jeunesse Vie Sportive et Associative de la Ville en date du 28 Mai 2024,

CONSIDERANT que la société EIFFAGE organise le 4 Octobre 2024, à destination de son personnel, des tournois sportifs, au sein des équipements sportifs de la ville de Petit-Couronne,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'offrir à l'utilisateur, un accès et une mise à disposition des équipements sportifs pour l'organisation et le bon déroulement de cette manifestation,

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention de mise à disposition, afin de formaliser la tarification et les engagements réciproques entre la ville et la Société

EIFFAGE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-jointe.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Convention Ville de PETIT-COURONNE / EIFFAGE

ENTRE, D'UNE PART :

La Société EIFFAGE représentée par Madame Tania BILHO, dument habilitée à signer la présente convention, domiciliée en cette qualité : LABORDE GESTION, TSA 97184, 62971 ARRAS Cedex 09.

dénommée ci-après : « l'utilisateur »

ET, D'AUTRE PART :

La Ville de Petit-Couronne, représentée par Monsieur Joël BIGOT, son Maire, domicilié en cette qualité : Mairie de Petit-Couronne, place de la Libération - 76650 Petit-Couronne

dénommée ci-après : « la Ville »

ARTICLE 1 : OBJET

La société EIFFAGE organise le 4 octobre 2024, à destination de son personnel, des rencontres sportives au sein de la ville et plus particulièrement au stade Ragot. Il s'agit d'offrir à l'utilisateur, un accès et une mise à disposition des équipements sportifs pour l'organisation et le bon déroulement de cette manifestation.

La présente convention a pour objet de formaliser les engagements réciproques entre la ville et la société LABORDE GESTION.

ARTICLE 2 : ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS MIS A DISPOSITION

La ville met à disposition de l'utilisateur les équipements ou installations selon le devis défini en en annexe :

- *L'ensemble du complexe sportif Ragot (salle, terrains sportifs, vestiaires, toilettes)*
- *Du matériel technique (tables, chaises, contenaires poubelles, tentes) et la mise en place de 4 boitiers électriques.*

Les équipements ou installations sont la propriété de la ville. Aucune contestation n'est recevable à cet égard. Ils ne peuvent être utilisés que pour des activités définies en objet et pour lesquels ils sont conçus.

ARTICLE 3 : CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

L'utilisateur prendra les lieux dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance.

L'utilisateur devra jouir des installations en bon père de famille, et veiller au bon usage des lieux mis à sa disposition.

Il s'engage à ce que ses membres rendent les locaux dans le même état de propreté après chaque utilisation (matériel rangé).

Périodes de mise à disposition :

Les équipements visés ci-dessus seront mis à la disposition de l'utilisateur dans le cadre strict des horaires préalablement établis.

Responsabilités de l'utilisateur :

L'utilisation des équipements et du matériel est sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur, ou garant, durant la durée des créneaux horaires attribués.

Il en est de même pour les vestiaires et autres salles et terrains de l'équipement dont peut bénéficier l'utilisateur.

L'encadrement et l'aspect sécuritaire de l'activité devront être pris en charge et assurés par l'utilisateur, qui devra être en mesure de répondre aux exigences des textes de référence.

Il ne pourra faire ni laisser rien faire qui puisse détériorer les lieux mis à sa disposition, et devra sous peine d'être personnellement responsable, avertir la Ville de Petit-Couronne, sans retard et par écrit, de toute atteinte qui serait portée à sa propriété.

Article 4 : Assurances et responsabilités

L'utilisateur s'engage avant la prise de possession des lieux, à contracter toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir l'ensemble des risques résultant de ses activités, notamment sa responsabilité civile générale, et les risques de dommages causés aux locaux, installations et aménagements, soit de son fait, soit des usagers.

Il se chargera aussi d'assurer ses biens propres, mais aussi tous biens prêtés ou de passage, entreposés dans les lieux.

En effet, la Ville de Petit-Couronne ne pourra voir sa responsabilité engagée pour toute dégradation, perte ou vol de matériels appartenant à l'utilisateur ou à un quelconque tiers.

Il devra dans tous les cas en justifier à la première demande de la Ville de Petit-Couronne.

L'utilisateur s'engage à :

- Respecter les règles d'utilisation, d'hygiène et de sécurité.
- Se conformer et faire respecter le règlement intérieur à ses membres.
- Informer sans délai le propriétaire de toute détérioration ou anomalie.
- Prendre toutes les dispositions pour assurer, si nécessaire, l'évacuation de l'équipement.
- A dédommager la ville pour tout dommage subi par le matériel ou pour tout matériel perdu ou détérioré selon sa valeur d'acquisition ou à le remplacer à l'identique neuf.

Article 5 : Tarification.

Le coût relatif à l'ensemble des prestations sera facturé selon le devis signé en annexe.

Article 6 : Durée.

La présente convention est conclue pour toute la durée de la manifestation (préparation, rangement et évacuation compris) du jeudi 3 octobre 2024 au vendredi 4 octobre 2024 inclus.

Fait à Petit-Couronne, le

Le Maire de Petit-Couronne

LABORDE GESTION

Joël BIGOT

Tania BILHO

République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*
COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2024/2706-025 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : **22**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de Conseillers votants : **29**

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la **présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.**

Délibération N° 2024/2706-025

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE
RENOUVELLEMENT

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision métropolitaine du 7 Décembre 2020 relative à la signature de la Convention Territoriale Globale entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime et la Métropole Rouen Normandie,

CONSIDERANT que la ville de Petit-Couronne s'investit depuis plusieurs années dans la politique active d'actions à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,

CONSIDERANT qu'à ce titre, elle souhaite poursuivre la mise en place d'une offre de places d'accueil de jeunes enfants et d'une offre de loisirs collectifs,

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime cofinance les actions des collectivités territoriales qui proposent une offre de places d'accueils petite enfance et une offre de loisirs à destination des enfants et des jeunes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la fiche Commune qui sera attachée en annexe à la Convention Territoriale Globale de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre de son renouvellement,

AUTORISE à percevoir la participation financière des dispositifs bonus territoire et plan rebond de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime,

DIT que les recettes correspondantes seront affectées aux comptes ouverts de la nomenclature M57 au Budget Communal.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

**SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES
COMMUNES DE CAUDEBEC-LES-ELBEUF, BIHOREL, CLEON, DARNETAL, ELBEUF,
FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE, GRAND-QUEVILLY, LA LONDE, MESNIL-ESNARD,
NOTRE-DAME DE BONDEVILLE, PETIT-COURONNE, SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF,
SOTTEVILLE-LES-ROUEN ET TOURVILLE LA RIVIERE**

Entre :

- La commune de Caudebec-lès-Elbeuf, représentée par son Maire, Monsieur Laurent BONNATERRE dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2024 ;
- La commune de Bihorel, représentée par son Maire, Monsieur Pascal HOUBRON dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2024 ;
- La commune de Cléon, représentée par son Maire, Monsieur Frédéric MARCHE dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2024 ;
- La commune de Darnétal, représentée par son Maire, Monsieur Christian LECERF dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2024 ;
- La commune d'Elbeuf, représentée par son Maire, Monsieur Djoudé MERABET dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2024 ;
- La commune de Franqueville-Saint-Pierre, représentée par son Maire, Monsieur Bruno GUILBERT dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2024 ;
- La commune de Grand-Quevilly, représentée par son Maire, Monsieur Nicolas ROULY dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2024 ;
- La commune de La Londe, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre JAOUEN, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2024 ;
- La commune de Le Mesnil-Esnard, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marc VENNIN dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2024 ;
- La commune de Notre-Dame de Bondeville, représentée par son Maire, Madame Myriam MULOT dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du _____ 2024 ;
- La commune de Petit-Couronne, représentée par son Maire, Monsieur Joël BIGOT, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2024 ;
- La commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, représentée par son Maire, Madame Nadia MEZRAR dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2024 ;
- La commune de Sotteville-lès-Rouen, représentée par son Maire, Monsieur Alexis RAGACHE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 06 juin 2024 ;
- La commune de Tourville-la-Rivière, représentée par son Maire, Madame Agnès CERCEL dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2024.

PREALABLEMENT, IL EST EXPOSE QUE :

Les Services Techniques des collectivités signataires de la présente convention ont exprimé des besoins concordants en matière d'approvisionnement de divers matériels.

Il a paru en conséquence opportun sur le plan économique de coordonner la passation d'un marché pour réaliser un achat groupé de fournitures pour les Services Techniques concernés.

C'est pourquoi, les signataires ont choisi de constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

DANS CE CONTEXTE IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Composition du groupement de commandes

Le présent groupement de commandes est constitué des communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Bihorel, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Franqueville-Saint-Pierre, Grand-Quevilly, La Londe, Le Mesnil-Esnard, Notre-Dame de Bondeville, Petit-Couronne, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen et Tourville-la-Rivière, collectivités soumises aux dispositions de l'article L.1211-1 du Code de la Commande Publique.

Ce groupement résulte d'une initiative de ces collectivités et n'est pas soumis au contrôle d'un tiers.

Article 2 : Objet du groupement de commandes

Les membres constituent un groupement de commandes, selon les modalités de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique, dont l'objet consiste en l'organisation de la procédure de sélection d'un ou plusieurs adjudicataires, en vue de la conclusion par chaque membre du groupement de son propre marché.

Les Parties à la présente convention conviennent que le groupement ne sera pas chargé de l'exécution du marché, et que le coordonnateur désigné à l'article 3 ne pourra intervenir en qualité de mandataire des autres membres du groupement.

Le groupement a pour objet la conclusion d'un marché de fourniture de matériels à destination de leurs services techniques, portant notamment sur l'approvisionnement de matériels suivants :

- Quincaillerie générale
- Electricité
- Plomberie
- Peinture
- Serrurerie.

Le marché sera loti et chaque collectivité sera libre de participer à un ou plusieurs lots, selon ses besoins.

Article 3 : Coordonnateur du groupement

La création du groupement de commandes implique la désignation d'un coordonnateur dont les missions et les prérogatives sont définies ci-après.

La commune de Caudebec-lès-Elbeuf est désignée coordonnateur.

Article 4 : Missions du coordonnateur

Le coordonnateur est uniquement en charge de missions relatives à la passation du marché, à l'exclusion du suivi d'exécution de celui-ci. Le coordonnateur est ainsi notamment chargé :

- d'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de les centraliser ;
- de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation dans le respect des règles du Code de la Commande Publique ;
- d'élaborer l'ensemble du ou des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins définis ;
- de procéder aux formalités de publicité ;
- de procéder à l'analyse des offres ;
- d'aviser les candidats non retenus du rejet de leurs offres ;
- de signer le marché avec l'entreprise retenue ;
- de transmettre le marché au contrôle de légalité ;
- de notifier le marché à l'entreprise retenue ;
- de publier l'avis d'attribution ;
- de transmettre aux membres du groupement les documents nécessaires à la passation et l'exécution du marché en ce qui les concerne ;
- de représenter les membres du groupement en justice pour tout litige relatif à la passation du marché.

Les représentants techniques des membres du groupement, tels que désignés à l'article 5, seront étroitement associés à la rédaction du cahier des charges.

Article 5 : Missions des membres du groupement

Les membres sont chargés de :

- déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire ;
- valider le dossier de consultation des entreprises ;
- valider le rapport d'analyse des offres ;
- informer le coordonnateur de toute difficulté ou litige survenant dans le cadre de l'exécution contractuelle ;
- informer les autres membres de la conclusion d'avenants au cours de l'exécution du marché ;
- s'assurer de la bonne exécution du marché en ce qui le concerne ;
- assister le coordonnateur dans les contentieux liés à la passation de marchés du présent groupement.

Les membres transmettront les nom, prénom et fonctions de la personne désignée pour être titulaire de la commission technique. Il en sera fait de même si un suppléant est prévu.

Article 6 : Adhésion

Chaque membre du groupement adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

Article 7 : Représentation des personnes publiques au sein de la commission d'appel d'offres

La Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf.

Article 8 : Dispositions financières

Afin de faciliter la gestion du groupement, les membres conviennent que l'intégralité des achats est prise en charge par chacun des membres pour ce qui concerne ses besoins propres.

Le coordonnateur assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prend en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (reprographie, frais de publicité...).

Article 9 : Durée

Cette convention est applicable dès sa notification et prend fin à l'échéance des marchés conclus.

Article 10 : Modification de la convention de groupement

Toute modification de la présente convention doit être approuvée par un avenant dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les décisions des membres sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

Article 11 : Modification de la composition du groupement

Toute modification de la présente convention doit être approuvée, par un avenant, dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les décisions des membres sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

11.1 : Adhésion au groupement

L'adhésion résulte de l'initiative spontanée de chacun des membres.

A compter de l'adoption de la première délibération approuvant l'adhésion au groupement, aucune nouvelle adhésion ne pourra intervenir au sein dudit groupement.

11.2 : Retrait du groupement

Chaque membre conserve la faculté de sortir du groupement en notifiant sa décision au coordonnateur dans un délai de 1 mois avant la date d'effet du retrait effectif ; le coordonnateur en informe les autres membres.

Si cette sortie entraîne des modifications sur le fonctionnement du groupement, celles-ci seront prises en compte par voie d'avenant à la présente convention.

Quoiqu'il en soit, le membre démissionnaire reste engagé jusqu'à l'échéance de la période d'exécution en cours du marché ou accord-cadre.

Article 12 : Litiges

A défaut d'accord amiable entre les parties, les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Rouen.

La présente convention est établie en 14 exemplaires originaux,

<p>Le</p> <p>Le Maire de Caudebec-lès-Elbeuf</p> <p>Laurent BONNATERRE</p>	<p>Le</p> <p>Le Maire de Bihorel</p> <p>Pascal HOUBRON</p>	<p>Le.....</p> <p>Le Maire de Cléon</p> <p>Frédéric MARCHE</p>
<p>Le</p> <p>Le Maire de Darnétal</p> <p>Christian LECERF</p>	<p>Le</p> <p>Le Maire d'Elbeuf</p> <p>Djoudé MERABET</p>	<p>Le</p> <p>Le Maire de Franqueville-Saint-Pierre</p> <p>Bruno GUILBERT</p>
<p>Le</p> <p>Le Maire de Grand-Quevilly</p> <p>Nicolas ROULY</p>	<p>Le</p> <p>Le Maire de La Londe</p> <p>Jean-Pierre JAOUEN</p>	<p>Le.....</p> <p>Le Maire de Le Mesnil-Esnard</p> <p>Jean-Marc VENNIN</p>
<p>Le</p> <p>Le Maire de Notre-Dame de Bondeville</p> <p>Myriam MULOT</p>	<p>Le</p> <p>Le Maire de Petit Couronne</p> <p>Joël BIGOT</p>	<p>Le</p> <p>Le Maire de Saint-Pierre-lès-Elbeuf</p> <p>Nadia MEZRAR</p>

<p>Le</p> <p>Le Maire de Sotteville-lès-Rouen</p> <p>Alexis RAGACHE</p>	<p>Le</p> <p>Le Maire de Tourville-la-Rivière</p> <p>Agnès CERCEL</p>	
---	---	--



République Française
Département de la Seine Maritime
..*.*.*.*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
..*.*.*.*

Délibération N° 2024/2706-026 du Conseil Municipal
Séance du 27 Juin 2024

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Isabelle ALLAIN, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Janine BETTENCOURT, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Marilyn ANDRIEU, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Fernande DUVAL, Pascal BACHELET.

Absents : Didier JEANNIN (pouvoir à M. DURU), Hélène Renée MEZENGE (pouvoir à H. LEFEBVRE), Conchita DAMBRINE (pouvoir à M. ANDRIEU), Jean-Luc LIGUORI (pouvoir à A. SCOT), Dominique POUYER (pouvoir à X. FAURRE), Norbert CLAVEL (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à D. DIALLO-CISSE).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Hélène LEFEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un Juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2024/2706-026

GROUPEMENT DE COMMANDES SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UN MARCHÉ CONCERNANT LES FOURNITURES POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX RENOUELEMENT

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU le Code de la Commande Publique notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8, L.2124- 2, L. 2313-4, R. 2143-1, R. 2161-2, R. 2161-4, R. 2161-12, R. 2343-1,

VU l'opportunité sur le plan économique de coordonner l'achat de fournitures pour les services techniques municipaux,

CONSIDERANT l'intérêt de signer une convention de groupement de commandes avec les communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Bihorel, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Franqueville-Saint-Pierre, Grand-Quevilly, La Londe, Le Mesnil-Esnard, Notre-Dame de Bondeville, Petit-Couronne, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen et Tourville-la-Rivière qui ont décidé

de se regrouper pour mutualiser leurs besoins concernant les achats de fournitures pour leurs services techniques,

CHARGE ET AUTORISE le Maire de la ville de Petit-Couronne à recourir au groupement de commandes et à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec les villes de Caudebec-lès-Elbeuf, Bihorel, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Franqueville-Saint-Pierre, Grand-Quevilly, La Londe, Le Mesnil-Esnard, Notre-Dame de Bondeville, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen et Tourville-la-Rivière.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Joël BIGOT

Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.